



RAPPORT DE

GESTION FINANCIÈRE

POUR L'EXERCICE ANNUEL

2010

UIT

IPSAS



**RAPPORT DE GESTION FINANCIÈRE POUR
L'EXERCICE ANNUEL 2010**

Conformément au numéro 101 de la Convention de l'Union internationale des télécommunications, j'ai l'honneur de soumettre aux Etats Membres de l'Union le Rapport de gestion financière pour l'exercice annuel 2010 portant sur les comptes audités de l'Union, la position des comptes ITU TELECOM 2010, ainsi que les comptes 2010 audités pour les projets de coopération technique, les contributions volontaires et la Caisse d'assurance du personnel de l'UIT établi avec l'aide du Comité de coordination et approuvé par le Conseil dans sa Résolution 1341. Ce rapport est également distribué aux Membres des Secteurs, pour information.

Genève, octobre 2011



Rapport de gestion financière

Le présent Rapport de gestion financière des comptes audités donne les résultats financiers au 31 décembre 2010 des comptes tenus par l'Union internationale des télécommunications (UIT), conformément aux dispositions de l'Article 30 du Règlement financier de l'Union et couvre :

- L'exercice annuel 2010 de l'Union;
- La Caisse d'assurance du personnel de l'UIT pour l'exercice 2010;
- La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour l'exercice 2010;
- Les expositions et forums mondiaux et régionaux des télécommunications et manifestations similaires au 31 décembre 2010;
- Les projets de coopération technique financés par le Programme des Nations Unies pour le développement pour l'exercice 2010;
- Les Fonds d'affectation spéciale pour l'exercice 2010;
- Les contributions volontaires en francs suisses pour l'exercice 2010;
- Le Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication pour l'exercice 2010.

TABLE DES MATIERES

Avant-propos du Secrétaire général.....	4
Notes afférentes aux états financiers	8
I Budget régulier.....	54
II Caisse d'assurance.....	58
III Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	59
IV Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	60
V Fonds d'affectation spéciale (FAS)	60
VI Contributions volontaires.....	62
VII Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication (FDTIC).....	62
VIII Vérification extérieure des comptes de l'Union	63
Annexe A1	65
Annexe A2	67
Annexe A3	68
Annexe A4	69
Annexe A5	77
Annexe A6	80
Annexe B	81
Annexe C	91
Annexe D	92

Avant-propos du Secrétaire Général

1 J'ai l'honneur de présenter au Conseil pour approbation, conformément à l'Article 30 du Règlement financier de l'Union, les Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

2 Le Rapport du Vérificateur extérieur des comptes des Etats financiers de 2010, ainsi que son opinion concernant les Etats financiers, comme le prescrivent l'Article 28 du Règlement financier de l'Union ainsi que son Annexe 1, sont également soumis au Conseil dans un document séparé.

3 Les Etats financiers de 2010 ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Ces Etats financiers sont les premiers à avoir été ainsi préparés, le Conseil ayant, à sa session annuelle de 2008, approuvé l'adoption des normes en question à compter du 1^{er} janvier 2010 (Décision 550). L'UIT est une des premières organisations des Nations Unies à avoir introduit les normes IPSAS, après que le Comité de haut niveau sur la gestion a approuvé l'adoption de ces normes par les organismes du système des Nations Unies.

4 Jusqu'en 2009, les Etats financiers étaient établis et soumis au Conseil sur une base biennale. Le Conseil, à sa session de 2009, a décidé de modifier le Règlement financier de l'Union de sorte que les comptes ne soient plus présentés sur une base biennale mais désormais annuelle, afin d'appliquer ainsi intégralement les normes IPSAS à compter de la date de leur adoption, c'est à dire le 1^{er} janvier 2010.

Mise en œuvre des normes IPSAS

5 En mars 2006, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a proposé un certain nombre de mesures transversales afin d'améliorer les pratiques de gestion financière suivies par les organismes du système des Nations Unies¹. L'une des propositions reflétées dans son rapport à l'Assemblée générale tendait à introduire de nouvelles méthodes comptables en même temps qu'un nouveau progiciel de gestion intégré de sorte qu'il soit possible, à la fin de 2010, de présenter des rapports financiers reflétant fidèlement l'efficacité des contrôles financiers appliqués par l'Organisation des Nations Unies². Dans une résolution adoptée le 7 juillet 2006³, l'Assemblée générale a décidé "d'approuver l'adoption par l'Organisation des Nations Unies des Normes comptables internationales du secteur public".

6 L'introduction des normes IPSAS par l'UIT en 2010 est une réalisation qui fera date si l'on considère la complexité de ses opérations. Le Conseil des normes IPSAS, qui est l'organe qui publie les normes IPSAS, encourage les institutions du secteur public à adopter ces normes sans tarder de manière à pouvoir présenter des rapports et Etats financiers de façon plus transparente.

7 L'on trouvera dans le Document C11/INF/9 la définition de plusieurs termes financiers clés qui permettra au lecteur d'utiliser et de comprendre plus facilement les Etats financiers :

¹ «Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale» (A/60/692 et Corr.1).

² A/60/846.

³ Résolution 60/283 de l'Assemblée générale.

Rapport de gestion financière

8 Les Etats financiers sont établis conformément à l'Article 30 du Règlement financier de l'Union – Edition 2010.

Principaux faits marquants au cours de l'exercice 2010

9 Le programme d'activités de l'Union réalisé en 2010 comprenait de nombreuses réunions et conférences, dont la Conférence de plénipotentiaires à Guadalajara (Mexique), la Conférence mondiale du développement des télécommunications à Hyderabad (Inde), le Symposium Global des Régulateurs à Dakar (Sénégal) ainsi que les travaux des groupes du Conseil.

10 Les incidences financières des décisions de la Conférence de plénipotentiaires (Antalya, 2006) ainsi que les limitations financières fixées ont amené l'UIT à prendre des mesures visant à accroître l'efficacité et à procéder à des réductions de coûts afin de pouvoir mettre en œuvre le programme d'activités de l'Union durant l'exercice budgétaire tout en essayant de maintenir une bonne qualité de service.

11 Durant l'année 2010, l'Union a travaillé à l'amélioration des processus ainsi qu'à la conception de la plate forme du système ERP. C'est ainsi que l'UIT est passée de 8 comptabilités à une seule comptabilité gérée par fonds selon les sources de financement. Cette comptabilité est tenue en francs suisses. Les Etats financiers présentés sont des états financiers consolidés. L'UIT a tenu la date butoir qui avait été fixée au 1er janvier 2010 pour l'implémentation des normes IPSAS. Le projet a été mis en place et le nouveau système est utilisé depuis cette date. L'UIT a été une des premières agences de la famille des Nations Unies à avoir respecté cette date d'échéance du 1er janvier 2010. Le budget alloué pour ce projet n'a pas été dépassé.

12 Ces réalisations et mises en œuvre d'activités ont été rendues possibles grâce à une gestion stricte et optimale des ressources financières de l'Union.

13 L'UIT participe activement au service de la centrale d'achat des Nations Unies. Plusieurs initiatives récentes ont eu pour résultat de diminuer les coûts pour les organismes participants, soit: baisse des coûts de l'électricité, des fournitures de bureau, du mazout et des services de courrier et négociations avec les compagnies aériennes.

Indicateurs financiers

14 Les principaux indicateurs et informations pertinentes pour l'exercice financier 2010 sont les suivants :

- La baisse des revenus est due à la diminution des contributions des Membres, aux activités soumises à recouvrement des coûts mais également aux revenus sur placements. Il y a lieu de noter le fort niveau des revenus des fiches de notification des réseaux à satellite,
- Le résultat comptable est déficitaire de CHF 3,7 millions. Conformément à la Résolution 1308 du Conseil de 2009, un prélèvement de CHF 3 729 997.71 a été effectué sur le Fonds de réserve pour équilibrer les comptes. La Résolution 1308 prévoyait un prélèvement de CHF 8 218 000 pour l'année 2010.

15 Ce résultat comptable déficitaire est dû au fait que certaines charges n'étaient pas budgétisées. Il s'agit entre autres des amortissements, des pertes et des gains sur cours réalisés et

non réalisés, de l'ajustement de la provision pour les prestations maladie après cessation de service des fonctionnaires (ASHI).

16 Les principaux indicateurs démontrent que la situation financière de l'Union est saine, malgré un niveau de créances à recouvrer (arriérés, comptes spéciaux d'arriérés et comptes spéciaux d'arriérés supprimés) s'élevant à CHF 62,9 millions à fin de 2010.

17 Il convient de souligner qu'avec la mise en place des normes IPSAS, une provision de 100% a été constatée pour l'ensemble des arriérés, comptes spéciaux d'arriérés et comptes spéciaux d'arriérés supprimés. La situation des arriérés du budget régulier de l'Union au 31 décembre 2010, figure dans l'Annexe B de ce document.

18 Le Fonds de réserve indique un solde de CHF 33,77 millions correspondant à 10.15% du Budget 2010-2011. La composition dudit fonds est indiquée dans la Note 4 de ce document.

19 En 2010, le total des charges pour les projets PNUD se chiffrent à CHF 0,8 millions et le Fonds d'affectation spéciale (FAS) à CHF 10,3 millions. Les dépenses totales de ces projets se chiffrent donc à CHF 11,1 millions correspondant à CHF 0,7 million de revenus au titre des appuis aux projets.

20 Les contributions en espèces reçues pour le Fonds d'affectation spéciale se chiffrent à CHF 8,2 millions. Un montant de CHF 2 millions a été transféré du FDTIC vers le FAS pour financer des projets.

21 Le solde du Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication s'élève à CHF 3,3 millions au 31 décembre 2010.

22 Les contributions volontaires en espèce reçues pour les diverses activités se chiffrent à CHF 3,5 millions durant l'année 2010.

23 En 2010, il n'y a pas eu de prélèvement du Fonds de roulement des expositions vers le programme du FDTIC.

24 Le Fonds de roulement des expositions présente actuellement un solde de CHF 10,5 millions.

25 L'annexe C de ce document vous montre l'évolution sur les arriérés des manifestations de Telecom. L'annexe D renseigne sur les arriérés des Fonds extrabudgétaires.

26 Les notes qui accompagnent les Etats financiers fournissent des informations pertinentes sur les aspects financiers au cours de l'exercice 2010.

27 Comme déjà indiqué, les Etats financiers sont établis sur la base d'une comptabilité d'exercice, les produits étant comptabilisés : au début de chaque exercice pour les contributions des Membres (budget régulier) ; ou lorsque les contributions sont confirmées (contributions volontaires) par écrit. Les charges sont comptabilisées lorsque les services ou biens sous-jacents sont fournis ou reçus.

Continuité

28 J'ai évalué les incidences de toute réduction potentielle des contributions que pourraient entraîner les crises économiques et financières mondiales et analysé la question de savoir si cela entraînerait une réduction des activités de l'Union. Compte tenu des activités projetées et des risques correspondants, je peux affirmer que l'Union dispose de ressources suffisantes pour continuer à opérer à moyen terme. Nous continuerons par conséquent d'établir les Etats financiers de l'Union sur la base de la méthode de l'activité continue.

Responsabilité

29 Comme prévu par l'Article 30 du Règlement financier de l'Union, j'ai le plaisir de soumettre les Etats financiers ci-après, qui ont été élaborés conformément aux normes IPSAS. Je certifie que, pour autant que je sache, toutes les opérations de l'exercice ont été dûment comptabilisées dans les écritures et que ces opérations, ainsi que les Etats financiers et notes y afférentes, qui font partie intégrante du présent document, présentent une image fidèle de la situation financière de l'Union au 31 décembre 2010.

- Etat I – Etat de la situation financière au 31 décembre 2010
- Etat II – Etat des résultats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010
- Etat III – Etat des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2010
- Etat IV – Etat des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010
- Etat V – Etat comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS

I – Etat de la situation financière – Bilan au 31 décembre 2010	10
II – Etat de la performance financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2010	11
III – Etat des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2010	12
IV – Comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs	13
V – Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010	14
Notes aux Etats financiers.....	15
Note 1. Informations générales	15
Note 2. Principes régissant la préparation des Etats financiers	16
Note 3. Principaux principes comptables	18
Monnaies étrangères	18
Actifs et passifs financiers	18
Evaluation de la provision pour dépréciation d'actifs	19
Utilisation et dissolution d'une provision pour dépréciation d'actifs	20
Dettes financières et dettes d'exploitation	21
Stocks	21
Immobilisations corporelles.....	21
Immobilisations acquises en contrats de location.....	23
Immobilisations incorporelles.....	23
Provisions	23
Actifs et passifs éventuels.....	24
Prestations dues aux employés	24
Comptabilisation des fonds	25
Fonds de réserve.....	27
Reconnaissance des produits.....	27
Présentation de l'information sectorielle	28
Comparaison budgétaire	29
Note 4. Gestion de l'actif net et risques financiers	29
Note 5. Jugement et estimations comptables.....	31
Note 6. Conversion aux normes IPSAS.....	31
Note 7. Trésorerie et équivalents de trésorerie	31
Note 8. Placements.....	32
Note 9. Créances.....	32
Note 10. Stocks	33
Note 11. Autres créances.....	34
Note 12. Immobilisations corporelles.....	34

Note 13.	Immobilisations incorporelles.....	35
Note 14.	Fournisseurs et autres créanciers	35
Note 15.	Produits différés.....	36
Note 16.	Emprunts et autres dettes financières.....	36
Note 17.	Avantages du personnel.....	36
Note 18.	Provisions	43
Note 19.	Autres dettes.....	44
Note 20.	Fonds affectés et non affectés	44
Note 21.	Contributions mises en recouvrement	44
Note 22.	Contributions volontaires	45
Note 23.	Autres produits d'exploitation	45
Note 24.	Autres produits	46
Note 25.	Produits financiers	46
Note 26.	Charges de personnel.....	46
Note 27.	Frais de missions	46
Note 28.	Services contractuels	47
Note 29.	Location et entretien des locaux et équipements	47
Note 30.	Matériels et fournitures	47
Note 31.	Frais d'expédition et de télécommunications et services	48
Note 32.	Vérification des comptes, contributions inter-organisations	48
Note 33.	Autres charges.....	48
Note 34.	Charges financières	48
Note 35.	Informations sectorielles – Etat de la performance financière	49
Note 36.	Rapprochement entre les montants budgétisés et les montants effectifs	50
Note 37.	Informations relatives aux parties liées.....	52
Note 38.	Engagements.....	53
Note 39.	Evènements postérieurs à la date du bilan.....	53

I – Etat de la situation financière – Bilan au 31 décembre 2010

ACTIF	Notes	31/12/2010	01/01/2010
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	49 249	54 701
Placements	8	123 459	129 357
Créances avec contrepartie directe	9	5 335	4 223
Créances sans contrepartie directe (Contributions)	9	73 500	78 453
Stocks	10	1 132	1 071
Autres créances	11	10 408	4 285
Total des actifs courants		263 083	272 090
Actifs non courants			
Créances à moyen et long terme avec contrepartie directe	9	-	296
Immobilisations corporelles	12	116 808	118 674
Immobilisations incorporelles	13	414	195
Total des actifs non courants		117 222	119 165
TOTAL DE L'ACTIF		380 305	391 255
PASSIF			
	Notes	31/12/2010	01/01/2010
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créanciers	14	6 496	14 282
Produits différés	15	132 103	132 711
Emprunts et dettes financières	16	1 493	1 493
Avantages du personnel	17	955	1 088
Provisions	18	1 273	761
Autres dettes	19	7 070	3 094
Total des passifs courants		149 390	153 430
Passifs non courants			
Emprunts	16	51 259	52 753
Avantages du personnel	17	231 302	191 935
Fonds de tiers affectés	20	40 780	40 845
Fonds de tiers en cours d'affectation	20	1 869	1 399
Total des passifs non courants		325 210	286 932
TOTAL DU PASSIF		474 600	440 362
ACTIF NET			
Effet de passage aux IPSAS	6	-125 100	-125 100
Fonds non affectés	3	15 962	16 363
Fonds affectés	3	20 269	59 631
Surplus/Deficit de l'exercice		-5 426	
TOTAL DE L'ACTIF NET		-94 295	-49 106

II – Etat de la performance financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

(En milliers de CHF)	Notes	2010
PRODUITS		
Contributions mises en recouvrement	21	128 724
Contributions volontaires	22	11 065
Autres produits d'exploitation	23	23 982
Contribution en nature	3	1 004
Autres produits	24	1 211
Produits	25	12 199
Total des produits		178 185
CHARGES		
Charges de personnel	26	143 330
Frais de missions	27	8 527
Services contractuels	28	12 674
Location et entretien des locaux et équipements	29	4 994
Matériels et fournitures	30	4 563
Amortissements et pertes de valeurs	12,13	3 990
Frais d'expédition et de télécommunications et services	31	2 747
Vérification des comptes et contributions interorganisations	32	643
Contribution en nature	3	1 004
Autres charges	33	-2 680
Charges financières	34	3 819
Total des charges		183 611
Surplus / Deficit de la période		-5 426

III – Etat des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

	FONDS PROPRES AFFECTES					Total de l'actif net
	Capital de l'organisation	Fond propres affectés à l'organisation	Fonds propres affectés à des projets	Fonds propres non affectés réservés pour des projets	Effet des passage aux IPSAS	
Actif net au 31.12.2009	92 895		100 375		0	193 270
Changement de méthode comptable						
- Valorisation des immobilisations corporelles (IPSAS 17)					64 428	
- Valorisation des immobilisations incorporelles					195	
- Valorisation des inventaires (IPSAS 12)					1 071	
- Comptabilisation de la provision relative au litige entre les fonctionnaires et l'administration de l'UIT (IPSAS 19)					-552	
- Provision sur créance sans contre-partie					-1 189	
- Reconnaissance de l'obligation concernant le ASHI (IPSAS 25)					-172 364	
- Valorisation de l'obligation pour congés accumulés (IPSAS 25)					-9 655	
- Prise en compte des produits différés SNF (IPSAS 9)					-3 385	
- Ajustement de la provision gratuité SNF					491	
- Ajustement de la provision sur débiteurs					-5 185	
- Ajustement des passifs transitoires					1 045	
- Reclassification selon la nature des fonds (IPSAS 23)	-92 895	53 353	-94 098	16 362		
Total des changements de l'actif net depuis la dernière publication des comptes	-92 895	53 353	-94 098	16 362	-125 100	
Ajustement de la balance d'ouverture au 1.1.2010	0	53 353	6 277	16 362	-125 100	-49 108
Variation des fonds propres de la période liés à des projets						
Variation des fonds propres affectés		-119	464			
Variation des fonds propres non affectés				-400		
Autres variations de fonds propres						
Pertes actuarielles		-39 706				
Sous-total après éléments comptabilisés directement dans les actifs nets/la situation nette	0	13 528	6 741	15 962	-125 100	-88 869
Excédent (déficit) de l'exercice		-3 629		-1 797		-5 426
Actif net à la fin de l'exercice	0	9 899	6 741	14 165	-125 100	-94 295

IV – Comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs

Revenus	Montants budgétisés			Montants effectifs sur une base comparable	Différence entre budget final et montants effectifs
	Budget initial	Transferts budgétaires	Budget final		
	2010	2010	2010		
<i>Contributions mises en recouvrement</i>	129 924	-	129 924	128 724	-1 200
<i>Recouvrement des coûts</i>	27 629	-	27 629	23 030	-4 599
<i>Autres Produits</i>	3 500	-	3 500	1 517	-1 983
<i>Prélèvements du Fonds de réserve</i>	8 218	-	8 218	3 730	-4 488
Revenu total	169 271	-	169 271	157 000	-12 271
Charges	Montants budgétisés			Montants effectifs sur une base comparable	Différence entre budget final et montants effectifs
	Budget initial	Transferts budgétaires	Budget final		
	2010	2010	2010		
<i>Sécrétariat général</i>	93 255	110	93 365	89 690	3 675
<i>Secteur des radiocommunications</i>	33 094	-110	32 984	30 818	2 166
<i>Secteur de la normalisation des télécommunications</i>	12 872	-	12 872	12 884	-12
<i>Secteur du développement des télécommunications</i>	30 050	-	30 050	28 321	1 729
<i>Dépenses non prévues dans le budget approuvé</i>				881	-881
Total charges	169 271	-	169 271	162 595	6 676
Résultat	0	0	0	-5 595	-5 595
<i>Variation et utilisation de la provision pour créances douteuses</i>				4 643	
<i>Reconnaissance des stocks</i>				-78	
<i>Capitalisation des immobilisations</i>				2 342	
<i>Dépréciations</i>				-3 990	
<i>Gains et pertes de change</i>				7 999	
<i>Correction dotations excédentaires à la provision pour rapatriement non considérées comme charges</i>				2 193	
<i>Ashi</i>				-9 079	
<i>Remboursement prêt FIPOI non considéré comme charge</i>				1 493	
<i>Produit en nature</i>				1 004	
<i>Charge en nature</i>				-1 004	
<i>Autres</i>				72	
Total des différences IPSAS				5 595	
<i>Perte Fonds 1000/1010 couverte par le prélèvement du Fonds de réserve</i>				-3 730	
Total des pertes couvertes par des réserves				-3 730	
<i>Différences de périmètres</i>				-1 696	
Déficit tel que montré dans l'Etat de la performance financière				-5 426	

Des informations supplémentaires sont fournies dans la Note 36.

V – Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

(en milliers de CHF)	
Excédent (déficit) de l'exercice	-5 426
Mouvements non monétaires	
Amortissements	3 990
Provision ASHI	9 079
Provisions pour rapatriement (LT)	442
Provisions pour avantages du personnel CT	729
Provisions pour congé accumulé (LT)	376
Autres Provisions	792
Gain de change non réalisé ASHI	-9 277
Intérêts reçus	-678
Excédent (déficit) retraité des mouvements non monétaires	27
(Augmentation) diminution des stocks	-61
(Augmentation) diminution des créances à court terme	3 841
(Augmentation) diminution des autres créances à court terme	-6 124
(Augmentation) diminution des créances à long terme	296
Augmentation (diminution) des fournisseurs	-7 786
Augmentation (diminution) des produits différés	-609
Augmentation (diminution) des autres dettes	3 976
Utilisation provisions pour avantage du personnel CT	-863
Utilisation provision rapatriement (LT)	-945
Utilisation provision congé accumulés (LT)	-13
Augmentation (diminution)Autres Provisions	-281
Augmentation (diminution) des fonds de tiers	405
Variation fonds propres	-55
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	-8 192
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	
(Augmentation)/diminution - Placements	5 898
Intérêts recus sur placement à court terme	678
(Acquisition) / Vente des immobilisations corporelles	-2 006
(Acquisition) / Vente des immobilisations incorporelles	-337
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	4 233
Flux de trésorerie des activités de financement	
Remboursement de l'emprunt FIPOI	-1 493
Flux de trésorerie des activités de financement	-1 493
Augmentation / (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	
	-5 452
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	54 701
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	49 249

Notes aux Etats financiers

Note 1. Informations générales

L'Union internationale des télécommunications (UIT, ou en anglais "International Telecommunication Union" ou ITU) est l'institution spécialisée des Nations Unies pour les technologies de l'information et de la communication. Pôle de convergence mondial où se retrouvent pouvoirs publics et secteur privé, l'UIT aide le monde à communiquer, et ce dans trois secteurs fondamentaux : les radiocommunications, la normalisation et le développement. L'UIT reconnaît pleinement à chaque Etat le droit souverain de réglementer ses télécommunications.

L'UIT, qui est aussi l'organisatrice des manifestations TELECOM, fut la principale responsable de l'organisation du Sommet mondial sur la société de l'information.

L'UIT a son siège à Place des Nations, 1211 Genève 20, Suisse, et compte 192 Etats Membres et plus de 700 Membres de Secteur et Associés. L'UIT a quatre bureaux régionaux, huit bureaux de zone et une unité de coordination au siège pour l'Europe.

L'UIT a pour objet de :

- Maintenir et étendre la coopération internationale entre tous ses Etats Membres pour l'amélioration et l'emploi rationnel des télécommunications de toutes sortes,
- Favoriser le développement de moyens techniques et leur exploitation la plus efficace, en vue d'augmenter le rendement des services de télécommunication, d'accroître leur utilité et de généraliser le plus possible leur utilisation par le public,
- S'efforcer d'étendre les avantages des nouvelles technologies de télécommunication à tous les habitants de la planète,
- Promouvoir l'utilisation des services de télécommunication en vue de faciliter les relations pacifiques,
- Harmoniser les efforts des Etats Membres et favoriser une coopération et un partenariat fructueux et constructifs entre les Etats Membres et les Membres des Secteurs vers ces fins,
- Promouvoir au niveau international, l'adoption d'une approche plus générale des questions de télécommunication, en raison de la mondialisation de l'économie et de la société de l'information, en collaborant avec d'autres organisations intergouvernementales régionales et internationales ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales qui s'occupent de télécommunications.

A cet effet et plus particulièrement, l'UIT :

- Effectue l'attribution des bandes de fréquences du spectre radioélectrique, l'allotissement des fréquences radioélectriques et l'enregistrement des assignations de fréquence et, pour les services spatiaux, de toute position orbitale associée sur l'orbite des satellites géostationnaires ou de toute caractéristique associée de satellites sur d'autres orbites afin d'éviter les brouillages préjudiciables entre les stations de radiocommunication des différents pays,
- Coordonne les efforts en vue d'éliminer les brouillages préjudiciables entre les stations de radiocommunication des différents pays et d'améliorer l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques pour les services de radiocommunication ainsi que de l'orbite des satellites géostationnaires et d'autres orbites,

- Facilite la normalisation mondiale des télécommunications, avec une qualité de service satisfaisante,
- Encourage la coopération et la solidarité internationales en vue d'assurer l'assistance technique aux pays en développement ainsi que la création, le développement et le perfectionnement des installations et des réseaux de télécommunication dans les pays en développement par tous les moyens à sa disposition, y compris sa participation aux programmes appropriés des Nations Unies et l'utilisation de ses propres ressources, selon les besoins,
- Coordonne les efforts en vue d'harmoniser le développement des moyens de télécommunication, notamment ceux faisant appel aux techniques spatiales, de manière à utiliser au mieux les possibilités qu'ils offrent,
- Favorise la collaboration entre les Etats Membres et les Membres des Secteurs en vue d'établir des tarifs à des niveaux aussi bas que possible, compatibles avec un service de bonne qualité et une gestion financière des télécommunications saine et indépendante,
- Provoque l'adoption de mesures permettant d'assurer la sécurité de la vie humaine par la coopération des services de télécommunication,
- Procède à des études, arrête des réglementations, adopte des résolutions, formule des recommandations et des vœux, recueille et publie des informations concernant les télécommunications,
- S'emploie, avec les organismes de financement et de développement internationaux, à promouvoir l'établissement de lignes de crédit préférentielles et favorables destinées au développement de projets sociaux visant, entre autres, à étendre les services de télécommunication aux zones les plus isolées dans les pays,
- Encourage la participation des entités concernées aux activités de l'Union et la coopération avec les organisations régionales ou autres en vue de répondre à l'objet de l'Union.

La Conférence de plénipotentiaires est l'organe suprême de l'UIT. Convoquée tous les quatre ans, la Conférence :

- détermine les principes généraux de l'Union,
- adopte un plan stratégique et un plan financier pour une période de quatre ans,
- élit les membres de l'équipe de direction de l'organisation, les Membres du Conseil et les Membres du Comité du Règlement des radiocommunications.

La Conférence de plénipotentiaires est un événement important, à l'occasion duquel les Etats Membres de l'UIT décident du rôle futur de l'organisation et déterminent par là même sa capacité d'influencer et d'orienter l'évolution des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le monde.

Les Membres des Secteurs, les organisations régionales de télécommunication et les organisations intergouvernementales, ainsi que l'organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées participent également à la Conférence en qualité d'observateurs.

Note 2. Principes régissant la préparation des Etats financiers

Conformément à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies d'implémenter les IPSAS (International Public Sector Accounting Standards) dans les organisations du système des Nations

Unies, l'UIT a pris la décision d'introduire la pratique des IPSAS et de publier ses premiers Etats financiers selon les IPSAS pour l'exercice 2010 (Décision 550 du Conseil de 2008).

Pour atteindre ce but, le progiciel de gestion intégrée SAP a été implémenté afin de permettre la tenue d'une comptabilité d'engagement et un suivi budgétaire selon les exigences des normes IPSAS.

Les Etats financiers de l'UIT pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 sont les premiers à avoir été préparés en conformité avec les IPSAS, élaborées par l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB), et fondées sur les normes comptables internationales IAS (International Accounting Standards) et IFRS (International Financial Reporting Standards) définies par l'International Accounting Standards Board (IASB). L'adoption de ces normes a conduit à apporter des modifications aux méthodes comptables précédemment suivies par l'UIT. Ainsi, les Etats financiers sont désormais établis sur une base annuelle et non plus sur une base biennale. L'adoption des nouvelles méthodes comptables a entraîné des modifications au niveau des actifs et des passifs reflétés dans l'Etat de la situation financière de l'UIT. Ainsi, le dernier état vérifié de la situation financière de l'UIT, en date du 31 décembre 2009, a été retraité et les changements correspondants sont décrits dans l'Etat des variations de l'actif net et dans la Note 6 (Conversion aux normes IPSAS). L'impact total des reclassifications et retraitements comptables entraînés par l'adoption des normes IPSAS sur l'actif net de l'organisation a représenté une diminution de 125.1 millions de francs suisses au 1^{er} janvier 2010.

L'UIT applique à partir du 1^{er} janvier 2010 la méthode de la comptabilité d'exercice et renonce, conformément au paragraphe 151 d'IPSAS 1, à présenter les chiffres comparatifs pour l'Etat de la performance financière et le Tableau des flux de trésorerie. Les Etats financiers ont été préparés selon le principe de continuité d'exploitation et les principes comptables ont été appliqués de manière constante pendant tout l'exercice.

L'UIT a appliqué les IPSAS en vigueur au 1^{er} janvier 2010 et décrit dans la Note 3 les principes comptables appliqués. La seule dérogation faite dans les Etats financiers présentés au 31 décembre 2010 est :

- La non capitalisation des coûts de main d'œuvre directe, car non matérielle dans la valorisation des stocks contrairement aux exigences de l'IPSAS 12.

De plus, l'UIT a choisi d'adopter la norme IPSAS 25, Avantages du personnel préalablement à sa date d'entrée en vigueur fixée au 1^{er} janvier 2011.

L'UIT a décidé de ne pas appliquer de manière anticipée les normes IPSAS suivantes publiées en 2010, dont l'adoption est obligatoire dès le, ou après le 1^{er} janvier 2011 :

- IPSAS 27, Agriculture – entrée en vigueur : 1^{er} avril 2011. Cette norme n'est pas applicable à l'UIT,
- IPSAS 28, Instruments financiers – présentation – entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2013,
- IPSAS 29, Instruments financiers – mesure et reconnaissance – entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2013,
- IPSAS 30, Instruments financiers – présentation – entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2013,
- IPSAS 31, Actifs intangibles – entrée en vigueur : 1^{er} avril 2011.

Les Etats financiers de l'UIT de l'exercice clos au 31 décembre 2010 sont arrêtés et adoptés par le Conseil de l'UIT lors de sa session du 11 au 22 octobre 2011.

Note 3. Principaux principes comptables

Monnaies étrangères

Le franc suisse (CHF) est la monnaie fonctionnelle de l'UIT et celle utilisée dans la présentation des Etats financiers.

Les opérations en monnaies autres que le franc suisse sont converties en cette monnaie au taux de change opérationnel des Nations Unies (United Nations Operational Rates of Exchange, UNORE) pratiqué à la date de la transaction. Les avoirs et engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en franc suisse au taux de change UNORE en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les pertes et les gains de change, réalisés ou non, résultant du règlement de ces opérations et de la conversion à la date de clôture des avoirs et engagements libellés en devises sont comptabilisés dans l'Etat de la performance financière. L'UIT applique les taux de change UNORE communiqués par l'ONU, à savoir :

CHF pour	31.12.2010	31.12.2009
1 Dollar US	0,968	1,001
1 Euro	1,295	1,507
1 BBD (Barbados)	0,484	0,500
1 BRL (Brazil)	0,563	0,585
1 CLP (Chilie)	0,002	0,002
1 ETB (Ethiopia)	0,060	0,079
1 HNL(Honduras)	0,051	0,052
1 IDR (Indonesia)	0,00011	0,00011
1 EGP (Egypt)	0,168	0,183
1 RUB (Russia)	0,032	0,034
1 VND (Vietnam)	0,00005	0,00006
1 XOF (Senegal)	0,002	0,002
1 XAF (Cameroon)	0,002	0,002
1 THB (Thailand)	0,032	0,301

Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés au bilan en actifs et passifs courants ou non-courants selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an. L'UIT classe ses instruments financiers par catégories en fonction de leur nature et de leurs caractéristiques. Les détails sur les instruments financiers sont présentés dans les Notes.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, en tenant compte des frais de transaction directement imputables. La réévaluation subséquente des actifs financiers est déterminée par leur classification, laquelle est revue à chaque date de clôture du bilan. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'UIT a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie des actifs financiers et les risques y relatifs.

Les passifs financiers portant intérêts sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêts effectif.

L'UIT classe ses actifs et passifs financiers dans les catégories suivantes : trésorerie et équivalent de trésorerie, placements, créances et prêts, les dettes financières et les dettes d'exploitation.

Trésorerie et équivalent de trésorerie, placements

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les comptes postaux, les avoirs en banques et les comptes de dépôts auprès de la Confédération suisse – Département fédéral des finances.

Les placements comprennent les placements à terme d'une durée de trois à neuf mois, très liquides qui sont convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Le produit des placements est comptabilisé trimestriellement pour les comptes de dépôts sur la base du rendement effectif. Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur.

Créances et prêts

Les créances et prêts de l'UIT sont des actifs financiers avec des échéances fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils prennent naissance lorsque l'UIT est engagée contractuellement avec un tiers et jusqu'à ce que les transferts de trésorerie liés à ces actifs financiers aient été exécutés et que les risques et avantages liés à ces actifs aient également été transférés à l'UIT. Ces actifs sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants.

Les créances sont classées en deux catégories distinctes qui sont les créances issues d'opérations avec contrepartie directe, telles les créances issues de la vente de publications, et les créances sans contrepartie directe, notamment celles liées aux contributions versées à l'UIT. Les contributions mises en recouvrement sont intégrées dans le plan financier lorsque le niveau des contributions des Etats Membres a été fixé lors de la Conférence de plénipotentiaires pour une période de quatre ans. Ces contributions sont reconnues sur une base annuelle.

Les contributions volontaires sont initialement reconnues lorsqu'il existe un accord écrit avec les donateurs.

Les actifs financiers sont reconnus à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. La juste valeur est adaptée lors de la revue des créances douteuses au moment de la clôture annuelle des comptes.

Evaluation de la provision pour dépréciation d'actifs

L'évaluation du besoin de constituer ou de corriger une provision pour dépréciation d'actifs est réalisée selon la nature de la créance, sur la base des catégories de créances suivantes:

1 – Etats Membres

Conformément à l'Article 28 paragraphe 169, un Etat Membre en retard dans ses paiements à l'Union perd son droit de vote défini aux numéros 27 et 28 de la Constitution tant que le montant de ses arriérés est égal ou supérieur au montant des contributions dues pour les deux années précédentes.

Sur la base de ce paragraphe, une provision pour les Etats Membres ayant des arriérés de plus de deux ans est constituée. L'évaluation et le suivi se font sur la base de la notification financière. Cette notification est produite tous les trimestres. Le calcul de la provision se fait sur la base de la notification du dernier trimestre de l'année. Celle-ci est produite en début de l'année suivante.

Le montant de la provision est égal à 100% de la créance impayée depuis plus de deux ans augmentée des intérêts moratoires imputés depuis le début du retard de paiement.

2 – Membres de Secteurs, Associés et Académies

Concernant les Membres de Secteurs et des Associés en conformité avec le paragraphe 6 de la Résolution 152 adoptée à Guadalajara lors de la dernière Conférence de plénipotentiaires, en cas de retard de paiement, la participation aux travaux de l'UIT, sera suspendue six mois (180 jours) après l'expiration de l'échéance fixée pour le paiement de la contribution annuelle, et en cas d'absence d'un plan d'amortissement négocié et convenu, l'exclusion d'un Membre de Secteur ou d'un Associé pour défaut de paiement interviendra trois mois (90 jours) après la date de réception de la notification de sa suspension.

Toutes les créances impayées y compris les intérêts moratoires de plus de deux ans sont provisionnées à 100%.

3 – Produits SNF

L'Union constitue une provision pour les factures SNF, intérêts moratoires de 6% à partir de la date d'échéance en cas de retard de paiement. Les factures ayant une date d'échéance de six mois, une provision de 100% sera constituée au 31 décembre de l'année qui suit leur émission.

Le montant de la provision est égal à 100% des créances impayées au 31 décembre de l'année qui suit leur émission.

4 – Publications

Les publications sont en majorité payées d'avance, sauf pour les administrations des Etats Membres. La constitution de cette provision est identique au principe appliqué aux contributions des Etats Membres et Membres de Secteurs.

5 – Autres débiteurs (ex. Contributions volontaires)

Le montant de la provision est égal à 100% des créances impayées au 31 décembre de l'année qui suit l'émission des factures.

6 – TELECOM

Les créances pour les événements Telecom sont provisionnées à 100% au moment du bouclage des comptes des expositions.

Utilisation et dissolution d'une provision pour dépréciation d'actifs

Lorsque l'irrécouvrabilité d'une créance est constatée (par exemple acte de défaut de bien ou abandon de créance), une perte sur débiteur est enregistrée. De plus, une utilisation de provision est comptabilisée.

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation (par exemple, la signature d'un plan d'amortissement de la dette), la perte de valeur comptabilisée doit être reprise, tout ou en partie, par une dissolution de provision.

Dans le cas des membres, la provision est diminuée des annuités payées dans le cadre d'un plan d'amortissement de la dette, après paiement de chaque annuité. Les intérêts moratoires sont extournés après remboursement du capital de la dette, sous réserve de l'approbation de Conseil. Ce montant inclut les créances liées aux publications.

Si au cours d'un exercice ultérieur de nouvelles créances remplissent les critères de dépréciation retenus dans le paragraphe ci-dessus, une constitution de provision doit être comptabilisée au 31 décembre de l'année.

Dettes financières et dettes d'exploitation

Les dettes financières et dettes d'exploitation comprennent les emprunts, les autres financements, les découverts bancaires, les fournisseurs et créanciers d'exploitation. Elles sont présentées au bilan en passifs courants ou non courants selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

L'UIT a emprunté des capitaux auprès de la Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales (FIPOI) lors de la construction et de la rénovation des bâtiments sis à Genève. Ces emprunts étaient originellement soumis à un intérêt. Toutefois, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a supprimé le prélèvement des intérêts à partir de 1996. Ainsi, l'UIT a uniquement l'obligation de rembourser le montant principal. Conformément à IPSAS 15, ces emprunts figurent à leur juste valeur dans le bilan. Afin d'obtenir cette valeur, l'UIT a escompté les différents prêts non courants obtenus à un taux d'intérêts à long terme de 3.25%. Ce taux correspond aux intérêts liés aux prêts accordés par la FIPOI et non versés. Afin de reconnaître cette contribution en nature, l'UIT reconnaît un passif pour un montant égal à la différence entre la valeur nominale du prêt et sa juste valeur à la date de clôture. Ainsi, lors du premier calcul de cette contribution en nature au 1^{er} janvier 2010, un passif de CHF 23,3 millions a été reconnu. L'UIT a choisi de présenter ce montant dans la catégorie «emprunts et dettes financières» dans l'Etat de la situation financière.

Les gains et pertes résultant des variations de juste valeur des instruments financiers sont inclus dans l'Etat de la performance financière.

Stocks

Les stocks se composent des publications et souvenirs marqués du logo de l'UIT, des magasins de consommables, des matières premières pour la maintenance et des réserves de pièces détachées non affectées à la maintenance d'actifs particuliers. Les stocks sont évalués à la valeur la plus basse entre le coût de revient et la valeur nette réalisable. Les coûts comprennent les coûts directs des matières et, le cas échéant, les frais généraux nécessaires pour amener les stocks à leur localisation et état actuels. La méthode du coût moyen pondéré est appliquée pour la comptabilisation des fournitures (i.e. papier d'impression, consommables, etc.). Un prix standard est utilisé pour la valorisation des publications.

La valeur réalisable nette représente le prix de vente estimatif diminué des coûts estimés d'achèvement, de commercialisation, de vente et de distribution des publications.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues par l'UIT sont évaluées à leur coût historique déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeurs. Les bâtiments ont été comptabilisés dans l'Etat de la situation financière d'ouverture IPSAS au 1.1.2010 à leur valeur intrinsèque sur la base de l'étude menée par un cabinet externe. La comptabilisation des bâtiments a été faite selon l'approche par composantes. Les terrains ne sont pas pris en compte dans le calcul de la valeur intrinsèque des bâtiments. Le droit de superficie concernant les terrains mis à disposition par l'Etat de Genève est sans charge pour l'Union.

Les donations sont valorisées à la juste valeur estimée à la date de réception des biens mobiliers.

Les biens d'une valeur égale ou supérieure à CHF 5'000 sont capitalisés au moment de la réception

du bien et amortis linéairement par la suite.

Les biens d'un coût inférieur à CHF 5'000 (biens de faible valeur) sont capitalisés lors du mois de leur acquisition et entièrement comptabilisés en tant que dépenses dans l'Etat de la performance financière à la clôture mensuelle suivant l'acquisition.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre des projets menés par les activités extrabudgétaires (notamment les Projets du Programme des Nations-Unies pour le Développement, les projets d'exécution nationales et les contributions volontaires) sont entièrement comptabilisés en tant que dépenses dans l'Etat de la performance financière à la clôture mensuelle suivant l'acquisition.

Les coûts ultérieurs liés aux immobilisations sont capitalisés et amortis lorsqu'ils entraînent une augmentation du potentiel de service lié à l'utilisation de l'immobilisation et ne concernent pas des coûts de maintenance ou de réparation de l'immobilisation en question. Ces derniers sont comptabilisés dans l'Etat de la performance financière.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments significatifs ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilité estimée de chaque objet, compte tenu d'une durée résiduelle finale, s'il y a lieu. Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. Les durées moyennes d'utilité retenues sont les suivantes :

Catégories et sous-catégories d'actifs	Durée d'utilité estimée (en années)
Bâti ments	
Structure	100
Enveloppe (toiture plate, isolation, étanchéité)	60
Enveloppe (façades métalliques, vitrages aluminium....)	50
Aménagements intérieurs (faux-planchers, partitions)	50
Aménagements intérieurs (revêtements sols, murs et plafonds ...)	40
Equipements spéciaux	40
Installations techniques (électricité)	50
Installations techniques (sanitaires)	40
Installations techniques (chauffage, ventilation)	30
Eléments transports	40
Machineries et équipements	5
Mobilier & agencement	5
Véhicules	5
Matériel informatique	3
Licences & progiciels	3

L'UIT examine à chaque date de clôture annuelle s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite dans l'Etat de la performance financière lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'un actif est calculée de manière individuelle. La valeur d'utilité des actifs immobilisés utilisés à des fins non commerciales correspond à la valeur actualisée du potentiel de service attendu de leur utilisation.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur recouvrable depuis la dernière estimation. La valeur nette comptable de l'actif est augmentée, mais ne doit pas excéder la valeur nette comptable qui aurait été celle de l'actif si aucune perte de valeur n'avait été reconnue en premier lieu. La reprise est inscrite au compte de résultat.

Immobilisations acquises en contrats de location

Dans le cadre de ses activités, l'UIT peut utiliser des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location. Ces contrats de location ont fait l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis par la norme IPSAS 13 afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement. Au 31 décembre 2010, les contrats de location passés par l'UIT correspondent à la définition de contrats de location simple et sont comptabilisés comme tels. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges dans l'Etat de la performance financière sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, constituées de licences informatiques et de logiciels, sont comptabilisées sur la base de leur coût historique déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles, à l'exception du bilan d'ouverture où la valeur nette a été reprise. Les licences, progiciels, patentes, et droits sont amortis linéairement sur une durée de trois ans.

Tous les coûts égaux ou inférieurs à CHF 5'000 sont capitalisés au moment de la réception du bien et comptabilisés entièrement en tant que dépenses dans l'Etat de la performance financière à la clôture mensuelle suivant l'acquisition.

Les coûts associés à la mise au point et à la maintenance des logiciels informatiques sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses permettant d'améliorer ou d'accroître les performances des logiciels informatiques au-delà de leurs spécifications d'origine sont capitalisées.

Les licences, progiciels, patentes développés en interne ne sont pas capitalisés pour le moment. Le traitement des coûts liés à des développements internes d'immobilisations incorporelles sera revu et mis à jour lors de l'application de l'IPSAS 31, Immobilisations incorporelles, pour l'exercice 2012.

Provisions

Les provisions comprennent les engagements dont l'issue, l'échéance ou le montant est incertain. Elles sont portées dans l'Etat de la situation financière lorsque l'UIT a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsqu'une sortie de ressources n'est pas probable ou ne peut pas être estimée de manière fiable, l'obligation n'est pas portée au bilan mais est présentée dans les Notes.

Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels sont des droits et des engagements possibles qui résultent d'événements passés et dont l'existence sera confirmée uniquement par la survenance ou la non-occurrence d'un ou de plusieurs événements futurs incertains sur lesquels l'UIT n'exerce pas un contrôle total. Ces éléments sont présentés dans les Notes.

Prestations dues aux employés

Les prestations suivantes qui sont dues aux employés sont comptabilisées :

- Les prestations à court terme qui sont intégralement payables dans les douze mois suivants la clôture de l'exercice pendant lesquels les employés ont fourni les services considérés,
- Les prestations à long terme dues au report possible d'avantages acquis pendant l'exercice ou les exercices précédents,
- Les prestations à long terme dues après la cessation de service,
- Les autres prestations à long terme dues aux employés.
- Les prestations à long terme comprennent :
 - Les engagements liés à la possibilité d'accumuler des congés non pris et qui sont pris en compte pour définir la date de départ en retraite,
 - Les engagements liés aux obligations de rapatriement,
 - Les engagements liés au plan de pension de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies,
 - Les engagements concernant l'Assurance Santé après Cessation de Service (ASHI, After Service Health and Life Insurance) tels que définis par le programme ASHI des Nations Unies,
 - Les engagements pour l'ancien plan de pension afin de définir les engagements de l'UIT à la date de clôture de l'exercice.

Ces deux dernières prestations répondent à la définition de régimes à prestations définies et, comme c'est le cas également pour les obligations de rapatriement, font l'objet d'études actuarielles.

Les employés permanents et à durée déterminée de l'UIT ainsi que les employés temporaires avec plus de six mois d'ancienneté participent à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. La Caisse des pensions est un régime multi-employeurs capitalisé à prestations définies. La part de la situation financière et des résultats du régime de pensions de la Caisse revenant à l'UIT ne pouvant être identifiée, conformément à la norme IPSAS 25, d'une manière suffisamment fiable, le régime de la Caisse est considéré comme un plan en primautés des cotisations. Les contributions de l'exercice liées au plan de pension sont comptabilisées en tant que charges dans l'Etat de la performance financière.

Les engagements concernant l'ASHI font l'objet d'une étude actuarielle selon IPSAS 25 afin de définir et de comptabiliser le montant des engagements futurs de l'UIT relatif à ces prestations. Cette estimation actuarielle est commanditée par l'International Labour Office (BIT) dans le cadre des engagements à long terme concernant les prestations d'assurance santé qui couvrent les employés du BIT ainsi que ceux de l'International Social Security Association (ISSA), du Centre Turin et de l'UIT. La comptabilisation des gains et pertes actuarielles de ce plan suit la méthode

OCI qui prescrit une comptabilisation des gains et pertes actuarielles de l'exercice à l'actif net dans l'Etat de la situation financière.

Les hypothèses concernant l'UIT sont décrites dans les Notes relatives aux avantages du personnel.

Comptabilisation des fonds

Fonds tiers affectés

Il s'agit de financements provenant de tiers pour appuyer l'Union dans l'implémentation de projets de développement en faveur des pays du tiers monde. Ces contributions sont assorties de conditions contractuelles. Ces financements ne sont reconnus en tant que revenus que lorsque les donateurs se sont engagés par écrit et au fur et à mesure des dépenses encourues. Les projets financés ne débutent que lorsque les fonds ont été versés à l'UIT. A la clôture de l'exercice, le solde non utilisé de ces financements est reconnu dans la balance des fonds affectés dans l'Etat de la Situation financière. Dans certains cas particuliers, les fonds sont versés à l'UIT en remboursement des dépenses engagées.

Ces fonds de tiers affectés se répartissent de la manière suivante :

– Programme des Nations Unies pour le Développement

L'UIT a passé un Accord avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

L'UIT peut être exécuter exclusif ou co-exécuter avec le PNUD de divers projets. Pour les projets exécutés, soit partiellement ou soit en totalité par l'UIT, le PNUD fournit à l'UIT une allocation budgétaire. A la fin de chaque année sur la base du « Project Delivery Report » (PDR), le PNUD rembourse à l'UIT la totalité des dépenses encourues, fixées par cette allocation. Au titre de son appui aux projets, l'UIT perçoit une allocation basée sur le prorata des dépenses enregistrées dans les PDRs.

– Fonds d'affectation spéciale

Le Fonds d'affectation spéciale (FAS) sert à exécuter des projets qui sont financés soit par les gouvernements, soit par les contributions volontaires, soit par le Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication (FDTIC) mais également par les fonds du budget régulier dans le cadre du plan d'action de développement.

– Contributions volontaires

Les contributions en espèce ou en nature peuvent être destinées à financer des conférences, des réunions ou des cycles d'études, des services d'experts, des services de formation professionnelle, des bourses, des équipements ainsi que tout autre service ou moyen nécessaire à ce type d'activité. Les contributions volontaires peuvent être destinées à couvrir en totalité ou en partie les dépenses d'appui liées à la réalisation de programmes et de projets de coopération technique. Les contributions volontaires sont aussi parfois destinées à compléter des activités déjà prévues au budget de l'Union par l'apport d'une source de financement complémentaire permettant d'élargir le champ des activités en question.

Les contributions volontaires affectées doivent être utilisées pour l'exécution de programmes ou de projets précis. Elles doivent être employées conformément aux accords ou arrangements pertinents.

L'Union peut recevoir des contributions qui ne sont pas assorties de condition. Dans ce cas, il s'agit d'une donation.

Fonds de tiers en cours d'affectation:

Il s'agit de fonds reçus de tiers dont l'affectation n'a pas encore été finalisée.

Fonds propres affectés

– **Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication**

Conformément à la mission de l'UIT, qui est d'encourager l'expansion des services modernes de communication dans le monde, le Conseil attribue une part des excédents de recettes produits par les manifestations ITU TELECOM au Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication (FDTIC) et utilisée pour financer divers projets nationaux et régionaux de développement. Dans le cadre d'un financement de projet à travers le FDTIC, seules les charges sont reconnues dans le compte de résultat. A la clôture de chaque exercice, les fonds propres affectés qui figurent au bilan sont diminués du montant total des charges encourues au cours de ce même exercice. Ce même principe s'applique pour les projets financés par le plan d'action de développement. En effet, les fonds disponibles pour ces programmes ont déjà été reconnus comme des produits lors des exercices précédents.

Le FDTIC enregistre également des contributions versées par des Membres ou des tiers pour financer divers projets de développement des TIC.

– **Fonds de roulement des expositions ITU TELECOM**

ITU TELECOM organise des expositions et des forums mondiaux et régionaux des télécommunications. En tant que partenariat entre Etats, compagnies et organisations, ITU TELECOM est dans une position privilégiée pour organiser ces manifestations, à l'échelle mondiale et à l'échelle régionale. Ces manifestations ont pour mission de rassembler les représentants les plus influents des Etats et du secteur des télécommunications pour échanger des idées, des connaissances et des techniques dans l'intérêt de la communauté mondiale, en particulier des pays en voie de développement.

Un des principaux objectifs des manifestations d'ITU TELECOM est, grâce aux surplus dégagés, de financer les projets de développement des télécommunications spécifiques, essentiellement dans les pays les moins avancés recensés par les Nations Unies.

Les excédents de recettes ou les déficits produits par ces manifestations sont comptabilisés au Fonds de roulement des expositions. Sur approbation du Conseil, des prélèvements sont effectués pour alimenter le Fond pour le développement des Télécommunications (FDTIC).

– **Réserves**

L'union a constitué un compte de réserve qui est alimenté par les reliquats de projets clôturés. Cette réserve servira à financer de nouveaux projets ou d'initiatives régionales mais également à combler certains projets déficitaires.

– **Caisse d'assurance du personnel de l'UIT**

La Caisse d'assurance du personnel de l'UIT recouvre trois fonds :

- Fonds de pension,

- Fonds de réserve et des compléments,
- Fonds d'intervention.

L'ensemble des fonds garantissant les pensions du personnel qui était en fonction avant le 1^{er} janvier 1960, date à laquelle l'UIT a été affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Le Fonds de pension couvre une veuve de retraité qui était soumis au régime en vigueur avant le 1^{er} janvier 1949, le Fonds de réserve et des compléments a à sa charge 44 pensions de retraites et 31 pensions de survivants, le Fonds d'intervention quant à lui est destiné à assister des fonctionnaires et des pensionnés dans des situations financières difficiles. La fortune de la Caisse est placée en valeur pupillaires.

Fonds de réserve

Le Fonds de réserve est inclus dans le solde des fonds propres affectés. Son évolution est détaillé dans l'Etat de variation de l'actif net de l'Union. Il est augmenté par les éléments suivants:

- a) le solde net positif/négatif (surplus/déficit) de chaque exercice,
- b) les transferts provenant d'autres fonds et/ou réserves, sur décision du Conseil,
- c) les autres augmentations du Fonds de réserve prescrites par les normes comptables communes aux organisations du système des Nations Unies.

Nonobstant la disposition 4 b) de l'Article 13 du Règlement financier de l'UIT, compte tenu de la nécessité de maintenir le Fonds de réserve à un niveau minimal fixé par la Conférence de plénipotentiaires, le Conseil, par décision spéciale, peut effectuer des prélèvements du Fonds de réserve pour, entre autres choses:

- a) réduire le montant de l'unité contributive,
- b) équilibrer le Budget de l'Union,
- c) effectuer des transferts sur d'autres fonds et/ou réserves,
- d) débiter du Fonds de réserve tout montant prescrit par les normes comptables communes aux organisations du système des Nations Unies.

Reconnaissance des produits

Les produits comprennent les contributions mises en recouvrement, les contributions volontaires et les autres produits de recouvrement.

Contributions mises en recouvrement : Il s'agit principalement des contributions provenant des Etats Membres, des Membres de Secteur ainsi que des Associés. La Conférence de plénipotentiaires fixe la limite supérieure de l'unité contributive qui servira de base dans le calcul des revenus de l'Union pour les budgets biennaux des quatre années à venir. Les Etats Membres et les Membres de Secteur choisissent librement la classe de contribution selon laquelle ils entendent participer aux dépenses de l'Union conformément aux dispositions pertinentes de la Constitution de l'UIT et s'acquittent, au titre de l'année de leur adhésion ou admission, une contribution calculée, pour les Membres, à partir du premier jour du mois de l'adhésion ou de l'admission. Ces revenus servent à mettre en application les activités de l'Union définies par cette même Conférence de plénipotentiaires.

Les autres produits de recouvrement comprennent les produits et les services pour lesquels l'UIT applique le principe de recouvrement des coûts, à savoir :

- L'enregistrement des numéros universels de libre appel international (UIFN),
- Le mémorandum d'accord sur les communications personnelles mondiales par satellite (GMPCS-MoUs),

- Le traitement des fiches de notification des réseaux à satellites,
- La vente de publications,
- Les recettes au titre de l'appui aux projets.

L'UIT perçoit par avance des contributions pour fournir des prestations pour l'enregistrement des numéros universels de libre appel international (UIFN) et l'enregistrement des numéros de kiosque internationaux universels (UIPRN) et numéros internationaux universels à coût partagé (UISCN).

Les demandeurs de ces prestations doivent déposer par avance sur les livres de l'Union un montant de CHF 200 par numéro. Au fur et à mesure de l'utilisation de ces numéros, l'UIT facture ses prestations. C'est lors de l'utilisation de ces numéros que l'Union reconnaît un produit dans ses livres. Les factures ainsi établies, sont régularisées à travers le compte de dépôts de ces clients.

Les contributions volontaires sont comptabilisées lorsqu'il existe un accord signé par les donateurs. Les contributions mises en recouvrement concernant des exercices futurs sont comptabilisées dans les produits différés. Le solde des contributions volontaires non utilisées à la date de clôture est comptabilisé dans les fonds de tiers. Les autres revenus rattachés à des exercices futurs sont comptabilisés dans les produits différés.

Les revenus des ventes de publications sont comptabilisés au moment de leur expédition et ceux des ventes de services d'accès aux statistiques de l'UIT et aux données sur support électronique, sont comptabilisés au moment où ces données deviennent accessibles.

Présentation de l'information sectorielle

L'information sectorielle est basée sur les principales activités et sources de financement de l'UIT et est reportée d'une manière cohérente avec la structure de l'information financière fournie au Directeur financier. Ces secteurs sont conformes au programme de travail de l'UIT pour les années 2010-2011 :

- Secrétariat général,
- Secteur des radiocommunications (UIT – R) : gestion des ressources internationales que constituent le spectre des fréquences radioélectriques et les orbites de satellites,
- Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT – T) : adaptation de méthodes de travail harmonisées et mise en place de modalités de collaboration souples pour répondre aux besoins de marchés,
- Secteur du développement des télécommunications (UIT – D) : donner, à des conditions abordables, un accès équitable et durable aux technologies de l'information et de la communication,
- Les projets: il s'agit des fonds PNUD, FAS, FDTIC et contributions volontaires,
- TELECOM.

En raison de la nature des activités de l'UIT, ses immobilisations corporelles et incorporelles sont utilisées conjointement par l'ensemble des secteurs et ne sont pas gérées par les différents secteurs. En effet, les actifs et passifs de l'Union autres que ceux représentant l'actif net sont la propriété ou relèvent de la responsabilité de l'organisation dans son ensemble et ne représentent pas des actifs et passifs relatifs à des segments. Les fonds extrabudgétaires ne possèdent pas d'immobilisations. Les actifs et les passifs représentent de nombreuses activités qui sont communes aux segments de l'Union. L'affectation des actifs et passifs aux différents secteurs ne pourrait être qu'arbitraire et sans cohérence. Ce qui serait contraire aux principes d'IPSAS 18. C'est pourquoi les passifs et actifs individuels ne seront pas détaillés au niveau des segments.

Comparaison budgétaire

Le projet de budget de l'Union pour 2010-2011 est fondé sur la Décision 5 (Rév. Antalya, 2006) « Recettes et dépenses de l'Union pour la période 2008-2011 » et du Plan stratégique de l'Union pour 2008–2011 figurant dans la Résolution 71 de la Conférence de plénipotentiaires. En outre, le budget du programme est coordonné avec les plans opérationnels des Secteurs et du Secrétariat général.

En vertu des normes IPSAS, il convient d'établir des Etats financiers annuels. Le projet de budget de l'Union pour 2010-2011 se compose de deux budgets annuels. Une estimation du budget a été faite pour chacun des exercices.

Le budget définitif pour l'exercice 2010, qui tient compte des transferts budgétaires ultérieurs tels qu'illustrés dans l'Etat IV, Comparaison des montants budgétés et des montants effectifs et dans la Note 36 a été approuvé par le Conseil lors de sa session de 2009 à travers la Résolution 1308. L'Etat IV contient une comparaison du budget final et des montants effectifs. Le budget et les Etats financiers n'étant pas préparés sur la même base, l'Etat IV contient un rapprochement des montants figurant dans le budget et des montants figurant dans l'Etat II, Etat de la performance financière. La différence de périmètre représente l'intégration dans les Etats financiers de l'union des fonds extrabudgétaires.

Note 4. Gestion de l'actif net et risques financiers

L'actif net de l'Union se compose des fonds propres affectés à l'organisation ou réservés à des projets ainsi que des fonds propres non affectés réservés à des projets.

Le tableau ci-dessous illustre la variation de la réserve.

MOUVEMENTS DU FONDS DE RÉSERVE DANS L'EXERCICE FINANCIER 2010	Prélèvements 2010	Versements 2010
<u>Fonds de Réserve de l'UIT (Fonds 1000)</u>		
Etat au 1er janvier 2010		37 504 393,17
Prélèvement du Fonds selon autorisation du Conseil	3 729 997,71	
Total des mouvements en 2010	3 729 997,71	0,00
Solde des mouvements en 2010		-3 729 997,71
Etat au 31 décembre 2010		33 774 395,46

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre les fonds propres affectés à l'organisation selon l'Etat de variation de l'actif net et le fonds de réserve de l'UIT au 31.12.2010.

Fonds de réserve (fonds 1000)		33 774
Fonds d'investissement		6 815
Fonds du bien-être		533
Fonds du centenaire		354
Fonds projet IPSAS		235
Perte sur ASHI		-39 706
Fonds des compléments de la Caisse d'assurance		6 195
Fonds de pensions de la Caisse d'assurance		1 503
Fonds d'intervention de la Caisse d'assurance		195
Fonds propres affectés à l'organisation selon l'Etat de variation de l'actif net		9 898

Dans le cadre de ses activités, l'UIT est exposée à un certain nombre de risques financiers, à savoir le risque de marché (taux de change), le risque de crédit et le risque de liquidité. Cette Note présente les principes adoptés par l'UIT pour gérer les risques financiers et maintenir son capital. La gestion des risques financiers est organisée centralement sous la responsabilité du Secrétaire général.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. L'UIT est exposé au risque de crédit afférant aux instruments financiers tels que la trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements et les créances à court et moyen/long terme.

L'UIT fait face aux risques de crédit sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements en les répartissant sur plusieurs institutions bancaires. L'UIT étudie actuellement la possibilité de répartir encore d'avantage les avoirs placés auprès d'établissements bancaires qui pourraient disposer d'une garantie d'Etat.

Des mesures, telles que l'envoi trimestriel d'un relevé de compte, la suspension à la participation aux travaux de l'UIT et la perte du droit de vote, ont été instaurées pour s'assurer que les Etats Membres, Membres des Secteurs et Associés règlent leurs arriérés. Il est inhabituel qu'un Etat fasse faillite.

b) Risque de marché (taux de change)

Le risque de change auquel l'UIT est exposée est lié à des transactions et à des opérations de conversion. L'objectif de l'UIT est de gérer le risque de change en allouant directement les devises nécessaires sur les comptes bancaires appropriés. L'UIT n'a pas recouru à des contrats de change à terme, futures, swaps ou à des options sur devises.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsqu'une entité rencontre des difficultés à remplir ses obligations associées à des dettes et autres engagements de paiement. Le risque de liquidité est à considérer comme minime étant donné que l'UIT, en cas d'insuffisance de trésorerie, peut recourir à un emprunt auprès de la Confédération suisse, conformément à l'Article 17 du Règlement financier.

Note 5. Jugement et estimations comptables

La préparation des Etats financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et/ou à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur l'expérience passée ainsi que sur divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des Etats financiers sont :

- Les avantages postérieurs à l'emploi,
- Les durées d'utilité des immobilisations,
- Les provisions sur les créances,
- Les probabilités de ventes des publications en stock,
- Produits différés des fiches de notifications des réseaux à satellite.

Note 6. Conversion aux normes IPSAS

Afin de produire un bilan d'ouverture conforme aux normes IPSAS au 1^{er} janvier 2010, les chiffres audités au 31.12.2009 ont été retraités en conséquence.

L'impact du passage aux IPSAS est présenté dans le tableau de l'Etat de variation de l'actif net. Les changements principaux sont les suivants :

- a) reconnaissance de l'obligation concernant le ASHI,
- b) valorisation des immobilisations corporelles,
- c) valorisation de l'obligation pour congés accumulés,
- d) ajustement des passifs transitoires,
- e) prise en compte des produits différés SNF.

Note 7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers de CHF	31.12.2010	31.12.2009 retraité
Caisses en CHF	13	8
Caisses en devises	73	37
Comptes postaux en CHF	140	171
Comptes-courants bancaires en CHF	14'388	37'176
Comptes-courants bancaires en devises	24'647	9'433
Comptes à vue en CHF	9'987*	7'876
Trésorerie et équivalent de trésorerie	49'248	54'701

* L'Administration fédérale des finances a versé un montant de KCHF 2'004 par erreur sur un compte à vue de la Caisse d'assurance du personnel de l'UIT. Ce montant a été remboursé à l'Administration fédérale des finances en janvier 2011.

Les fonds sur les comptes bancaires et postaux sont rémunérés aux taux du marché. La juste valeur de la rubrique trésorerie est équivalente à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2010, l'UIT ne dispose pas de ligne de crédit. L'utilisation de la trésorerie est soumise aux restrictions suivantes :

- Des comptes à vue en faveur des pensionnés des fondations de l'UIT qui fonctionnent en caisses fermées depuis l'affiliation à la CCPNU et à la Fondation du personnel pour l'assurance-maladie à hauteur de KCHF 7'982,
- Un montant de KCHF 20'260 représentent des liquidités disponibles pour exécuter les projets financés par des fonds étrangers.

Note 8. Placements

Les placements à terme sont rémunérés aux taux du marché.

En milliers de CHF	31.12.2010	31.12.2009
Placements à terme	123 459	129 357
Placements	123 459	129 357

Le détail des placements à terme par échéance (échéance restante), ainsi que par devise, est donné ci-après :

En milliers selon la devise	31.12.2010			31.12.2009		
	CHF	USD	EUR	CHF	USD	EUR
Echéance						
0 - 3 mois	94 090	14 200	5 109	63 100	30 900	1 500
4 - 6 mois		4 700		22 600	5 500	700
7 - 9 mois		4 600		-	3 900	-
au-delà de 9 mois				-	-	-
Placements	94 090	23 500	5 109	85 700	40 300	2 200

Les placements avec restrictions affectés à des projets se montent à KCHF 20'520.

Note 9. Créances

Les créances représentent les produits non encore encaissés que les Etats Membres, les Membres des Secteurs et les Associés se sont engagés à verser à l'UIT dans le cadre des contributions annuelles, de l'acquisition de publications et des notifications des réseaux à satellites ou de factures diverses. Les sommes dues sur les contributions portent intérêt à partir du début du quatrième mois de chaque année financière de l'UIT. Cet intérêt est fixé au taux de 3% par an pendant les trois mois qui suivent et au taux de 6% par an à partir du début du septième mois. Les intérêts sont crédités à la Provision pour comptes débiteurs conformément à l'Article 24 du Règlement financier.

Les créances non courantes sans contrepartie directe représentent des créances liées aux plan d'amortissement de la dette de certains membres qui se sont engagés à rembourser cette dette dans le cadre d'un accord couvrant plusieurs exercices.

Les autres créances représentent les produits non encaissés pour les services liés à Telecom et les contributions volontaires.

En milliers de CHF	31.12.2010	31.12.2009 retraité
Créances courantes avec contre-partie	6 345	5 306
Provision pour pertes sur créances courantes avec contre-partie	-1 010	-1 083
Créances courantes avec contre-partie - valeur nette	5 335	4 223
Créances courantes sans contre-partie	125 378	127 996
Provision pour pertes sur créances courantes sans contre-partie	-51 878	-49 543
Créances courantes sans contre-partie - valeur nette	73 500	78 453
Créances non-courantes avec contre-partie	548	1 160
Provision pour pertes sur créances non courantes avec contre-partie	-548	-864
	-	
Créances non courantes avec contre-partie- valeur nette	-	296
Créances non-courantes sans contre-partie	9 633	16 494
Provision pour pertes sur créances non courantes sans contre-partie	-9 633	-16 494
Créances non-courantes sans contre-partie - valeur nette	-	-

Note 10. Stocks

En milliers de CHF	31.12.2010	31.12.2009 retraité
Publications	375	424
Souvenirs	92	86
Fournitures	665	561
Stocks – valeur nette	1 132	1 071

Les publications incluent les publications destinées à la vente et les publications diffusées gratuitement. Les fournitures comprennent le papier destiné à l'impression des publications de l'UIT, l'économat ainsi que divers consommables. Une estimation du besoin de dépréciation de la valeur des stocks due à une perte de valeur a été faite à la clôture de l'exercice. Un tel besoin n'a pas été reconnu.

Note 11. Autres créances

En milliers de CHF	31.12.2010	31.12.2009 retraité
Avances au personnel	2 859	1 266
Compte courant PNUD	-	222
Yougoslavie	1 189	1 189
./. Provision sur créance Yougoslavie	-1 189	-1 189
Impôts à la source	1 202	1 070
Pensions	417	460
Intérêts courus	37	254
Actifs transitoires	5 893	1 013
	-	
Autres créances	10 408	4 285

Le compte Avances au personnel comprend principalement le versement de 75% des frais d'étude des enfants de fonctionnaires.

Les impôts à la source comprennent les impôts anticipés remboursables par l'Administration fédérale des contributions de la Confédération suisse ainsi que les impôts sur revenus à récupérer auprès du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Il convient de souligner que les Etats-Unis d'Amérique n'ont pas régularisé les montants dus depuis 2006. Le solde à récupérer auprès de cette administration a dépassé le million de francs (CHF 1'082'418.17) à la fin de l'exercice 2010

La dette de l'ex République fédérale de Yougoslavie a été provisionnée à 100%.

Les actifs transitoires comprennent principalement des charges constatées d'avance dans le cadre de la préparation de l'exposition de World TELECOM 2011.

Un ajustement a été opéré pour tenir compte du bouclage d'ITU TELECOM WORLD 2009 et garantir une délimitation périodique correcte.

Note 12. Immobilisations corporelles

Les bâtiments de l'UIT se composent de :

- Bâtiment Tour, rue de Varembé à Genève,
- Bâtiment Varembé, rue de Varembé à Genève,
- Extension C et Cafétéria, rue de Varembé à Genève,
- Bâtiment Montbrillant, rue de Varembé à Genève.

Les valeurs des bâtiments ont été comptabilisées à leur valeur intrinsèque sur la base de l'étude menée par un cabinet d'expertise externe. Ces valeurs étaient de CHF 117'974'000 au 01.01.2010.

Les variations de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles durant l'exercice sont expliquées ci-dessous.

Catégories d'actifs	Bâtiments	Mach. & équip.	Mobilier & agenc.	Matériel inform.	Véhicules	Donations	Under constr.	Total
Coût au 1er janvier	117 974	3 848	728	4 790	249	684	-	128 273
Adjonctions	645	46	-	209	40	-	1 066	2 006
Dons	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	-86	-25	-387	-	-54	-	-552
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluations	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût au 31 décembre	118 619	3 808	703	4 612	289	630	1 066	129 727
Amortissement au 1er janvier	-	3 596	656	4 527	136	684	-	9 599
Imputés au cours de l'année	3 528	76	18	212	39	-	-	3 873
Cessions	-	-86	-25	-387	-	-54	-	-552
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluations	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement au 31 décembre	3 528	3 586	649	4 352	175	630	-	12 920
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier	117 974	252	72	263	113	-	-	118 674
Valeur comptable nette au 31 décembre	115 091	222	54	260	114	-	1 066	116 807

Au 31.12.2010, aucune immobilisation corporelle n'a été donnée en garantie de dette.

Note 13. Immobilisations incorporelles

Catégories d'actifs	Logiciel	Total
Coût au 1er janvier	195	195
Adjonctions	337	337
Coût au 31 décembre	532	532
Amortissement au 1er janvier	-	-
Imputés au cours de l'année	118	118
Amortissement au 31 décembre	118	118
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier	195	195
Valeur comptable nette au 31 décembre	414	414

L'ensemble des immobilisations incorporelles correspond à l'achat des logiciels ou de mise à jour standards dans le cadre de l'activité courante de l'Union.

Note 14. Fournisseurs et autres créanciers

En milliers de CHF	31.12.2010	31.12.2009 retraité
Fournisseurs	1 957	5 586
Dépôts reçus	3 759	4 159
Acomptes reçus	780	4 537
Fournisseurs et autres créanciers	6 496	14 282

Les dépôts concernent les paiements reçus par avance en 2004 et 2007 dans le cadre des conférences régionales sur la radiocommunication. Ces sommes seront reversées aux bénéficiaires ou utilisées pour le paiement des contributions futures.

Le montant de CHF 780 des acomptes reçus, correspond au solde des frais pris en charge par :

- PP -10 – Mexique pour CHF 674,
- WTDC – Inde pour CHF 106,
- Ces sommes seront remboursées par l'Union à ces deux administrations au cours de l'exercice 2011.

Le montant des fournisseurs porte essentiellement sur les factures encore ouvertes non payées, sur les décomptes du personnel ainsi que sur les factures IOV en attente de régularisation avec le PNUD.

Note 15. Produits différés

En milliers de CHF	31.12.2010	31.12.2009 retraité
Contributions - Etats Membres	110 604	110 664
Contributions - Membres des Secteurs	15 618	16 551
Contributions - Associés	1 540	1 581
Publications & divers	712	530
SNF	3 629	3 386
Produits différés	132 104	132 711

Les contributions des Etats Membres, Membres de Secteurs et Associés représentent les revenus liés à la seconde année du biennium pour lequel le budget a été voté.

Note 16. Emprunts et autres dettes financières

En milliers de CHF	Echéance	31.12.2010	31.12.2009 retraité
<u>Montants initialement empruntés auprès de la FIPOI</u>			
CHF 2'634'780 – dès 1990	2020	1 021	1 122
CHF 19'627'590 – dès 1990	2039	12 841	13 284
CHF 45'427'250 – dès 2002	2051	37 251	38 159
CHF 2'000'000 – dès 2002	2051	1 640	1 680
Emprunts		52 753	54 246
Dont part à court terme		1 493	1 493
Dont part à long terme		51 260	52 753
Emprunts		52 753	54 246

La valeur actualisée des emprunts au 31.12.2010 est de CHF 30 416 166. Le différentiel avec la valeur brute représente la valeur actualisée du total des intérêts non versés jusqu'à la fin de la durée de l'emprunt.

Note 17. Avantages du personnel

Les avantages au personnel désignent toutes formes de contreparties données par l'UIT au titre des services rendus par ses employés. Ils sont comptabilisés à mesure qu'ils sont acquis par les membres du personnel.

17.1 Avantages au personnel à court terme

	Avantages du personnel – court terme		
En milliers de CHF	Heures supplémentaires	Congés accumulés	Total avantages du personnel – court terme
Solde 31.12.2009	69	14	83
Retraitements		1 005	1 005
Solde d'ouverture 1.1.2010	69	1 019	1 088
Solde de clôture	206	748	955

Les heures supplémentaires sont calculées selon les catégories de personnel suivantes. Les fonctionnaires de la catégorie des services généraux qui sont appelés à faire un nombre d'heures de travail supérieur à la durée normale de la semaine de travail ont droit à un congé de compensation ou peuvent recevoir une rémunération supplémentaire suivant les modalités établies dans le Règlement du personnel, sur la base des conditions et pratiques locales des organisations du régime commun au siège de l'Union.

Si les exigences du service le permettent et sous réserve de l'approbation préalable du Secrétaire général ou du Directeur du Bureau intéressé, le cas échéant, les fonctionnaires de la catégorie professionnelle qui ont été appelés à effectuer des heures supplémentaires nombreuses ou fréquentes peuvent bénéficier éventuellement d'un congé de compensation.

Pour les fonctionnaires de la catégorie des services généraux travaillant dans des bureaux extérieurs au siège, les dispositions relatives aux heures supplémentaires sont déterminées sur la base des conditions et pratiques locales des organisations locales du régime commun des Nations Unies.

Les congés accumulés concernent les congés accumulés de l'exercice.

17.2 Avantages au personnel à long terme

	Avantages du personnel - long terme				
En milliers de CHF	ASHI	Rente	Installations rapatriement	Congés accumulés	Total avantages du personnel - long terme
Solde 31.12.2009		-	10 727	103	10 830
Retraitements	172 364	90		8 650	181 104
Solde d'ouverture 1.1.2010	172 364	90	10 727	8 753	191 934
Solde de clôture	211 872	90	10 223	9 116	231 302

Les avantages à long terme concernent les prestations après la cessation de service qui correspondent au plan ASHI, les primes de rapatriement, les congés accumulés donnant droit à une correction des conditions de départ en retraite et les engagements concernant les anciens plans de pension et caisse d'assurance pour certains anciens employés de l'UIT.

17.2.1 Evaluation actuarielle des prestations dues après la cessation de service relatives au plan ASHI

Le montant des engagements est déterminé par une étude actuarielle biennale conduite par un cabinet indépendant recommandé par le BIT. La dernière évaluation a été effectuée en 2010 et a établi à 172.1 millions USD les engagements de l'UIT au titre des prestations maladies après la cessation de service dûs aux fonctionnaires remplissant les conditions requises.

17.2.2 Hypothèses et méthodes d'évaluation actuarielle

Dans le cadre de l'évaluation biennale des engagements liés au plan ASHI et de la contribution des périodes considérées, l'UIT valide les hypothèses et méthodes qui sont utilisées par les actuaires. Les hypothèses et méthodes utilisées pour l'évaluation couvrant les exercices 2009 et 2010 sont décrites ci-dessous. L'introduction des IPSAS a entraîné pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 la comptabilisation d'une dette de 172.1 millions de dollars des Etats-Unis.

Les hypothèses et méthodes utilisées pour déterminer le coût des prestations liées au plan ASHI au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

Taux d'actualisation	3,25% pour 2010 et 4% pour 2009
Hausse des coûts médicaux	3,80% pour 2010 avec une diminution les quatre années suivantes pour atteindre 3%
Rendement comptable escompté des actifs	5,50% pour 2010 et 2009
Augmentation des traitements	2,5% pour 2010 et 2009
Hausses du coût de la vie	2,00% pour 2010 et 2009
Hausse du taux de couverture	2,00% pour 2010 et 2009
Coût annuel moyen des demandes de remboursement des frais médicaux en 2009 et variation en fonction de l'âge des frais médicaux	Le coût moyen des demandes de remboursement à la fin de l'année 2010 a été estimé en moyenne par tranche d'âge de 50, 60, 70 et 80 ans à respectivement 4'988 USD, 6'248 USD, 8'583 USD et 12'401 USD pour les hommes et 5'560 USD, 6'072 USD, 6'340 USD et 9'629 USD pour les femmes.
Dépenses d'administration	Le coût administratif annuel a été estimé en moyenne à 214 USD par personne en 2010
Mortalité	la mortalité correspond à celle calculée lors de l'évaluation au 31 décembre 2010 du plan SHIF et est basée sur les données des Nations Unies projetées jusque 2021 pour les anciens employés retraités à la date de l'évaluation et sur les données du BIT pour les retraités futurs.
Valorisation des actifs	La valorisation des actifs est la somme de deux composantes: d'une part la prise en compte d'un taux de rendement de 5.5% incluant l'effet de l'inflation et s'autre part, le fait que les cotisations des employés actifs sont supérieurs aux remboursements entraînés par les versements aux inactifs et augmentent les actifs disponibles liés au plan ASHI.
Taux d'invalidité	Il varie selon l'âge et le sexe et augmente avec l'âge. Le taux est basé sur les données du BIT.
Taux de conversion des droits à prestation	Varié selon l'âge et les années de service, les demandes de conversion étant plus fréquentes la première année.
Rotation du personnel	Le taux de départ d'employés quittant les organisations considérées dans l'évaluation varie selon l'âge et le sexe.
Taux de retraite	Il varie selon l'âge avec une probabilité plus élevée pour les fonctionnaires de 60 ans et plus.
Participation	97.5% des futurs retraités choisiront de participer au plan SHIF.
Couverture des conjoints	75% et 25% des retraités de sexe masculin et féminin ont un conjoint qui a demandé l'affiliation au plan d'assurance SHIF. Les hommes sont supposés avoir cinq ans de plus que leur conjoint.
Méthode actuarielle	Méthode des unités de crédit projetées avec une période d'attribution commençant à 45 ans d'âge afin de refléter le fait que les employés doivent avoir un minimum de 55 ans et 10 ans de service afin d'être éligibles.
Approche de reconnaissance des pertes et gains à l'actif net	Les gains et pertes nettes résultant des variations dues à l'écart entre les hypothèses et les valeurs réelles ainsi qu'au changement d'hypothèses de calcul sont une composante de l'actif net conformément à l'option proposée par IPSAS 25.

Les fonctionnaires (et leurs conjoints, enfants à charge et survivants) quittant le service à l'âge de 55 ans ou plus ont droit à l'assurance maladie après cessation de service s'ils ont travaillé au moins dix ans à l'ONU ou dans une institution spécialisée et s'ils ont été assurés à la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (UIT et BIT) pendant les cinq années précédant immédiatement la fin de leur service. Les mêmes prestations s'appliquent aux fonctionnaires bénéficiant d'une pension d'invalidité de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Ce régime est financé par les cotisations conjointes de l'UIT à hauteur de 2/3 et des assurés 1/3.

Les tableaux ci-dessous fournissent les informations et analyses supplémentaires concernant les passifs découlant des indemnités dues aux employés calculés par les actuaires ainsi que la valorisation des actifs détenus par le fond. Une mise à jour a été conduite pour obtenir les montants au 31 décembre 2010.

Montant des engagements au titre du Plan ASHI au 31 décembre 2010 dans l'Etat de la situation financière	<i>En milliers de CHF</i>
Effet des changements de méthode comptable	172'364
Solde au 1er janvier 2010, après application des normes IPSAS	172'364
Total des charges reconnues dans l'Etat de la performance financière	13'499
Pertes actuarielles reconnues à l'actif net	39'706
Contributions de l'exercice	-4'420
Différence de change non réalisée	-9'277
Montant des engagements au titre du Plan ASHI au 31 décembre 2010	211'872

La différence de change résultant de la conversion en CHF des montants gérés en USD par le fond ASHI et les informations en USD livrées par le rapport actuariel est comptabilisée dans l'Etat de la performance financière en tant que gains de change non réalisés.

Bien que les actifs liés au plan ASHI soient également utilisés pour le remboursement des frais médicaux des employés actifs, ils représentent la totalité des actifs disponibles du fonds SHIF de l'UIT. En effet, la part des actifs liés aux remboursements des employés actifs ne peut être estimée de manière suffisamment fiable.

Valorisation des actifs	<i>En milliers de CHF</i>
Solde au 1er janvier 2010	6'999
Contributions de l'UIT	4'420
Remboursements effectués dans le cadre du plan ASHI	-7'227
Rendement attendu des actifs	325
Gains actuariels provenant de la différence entre contributions des employés actifs et remboursements effectués	2'226
Différence de taux de change	-212
Solde au 31 décembre 2010	6'531

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du montant net de l'obligation à la fin de l'exercice.

Montant net de l'obligation liée au plan ASHI reconnue dans l'Etat de la situation financière	<i>En milliers de CHF</i>	
	31 déc. 2010	01 jan. 2010
Valeur actualisée	218'403	179'363
Juste valeur des actifs liés au plan	-6'531	-6'999
Obligation reconnue au bilan à la fin de l'exercice	211'872	172'364

La perte actuarielle due à l'évolution des estimations actuarielles est comptabilisée à l'actif net selon la méthode OCI.

Analyse des pertes actuarielles reconnues à l'actif net	<i>En milliers de CHF</i>
Obligation due à des changement d'hypothèses	27'247
Obligation due aux évolutions de l'exercice	14'684
Gains liés aux actifs	-2'226
Montant total reconnu à l'actif net au 31 décembre 2010	39'706

Montants reconnus dans l'Etat de la performance financière	<i>En milliers de CHF</i>
Mise à jour des engagement et montant des contributions de l'exercice	
Coût des prestations au titre des services rendus	6'479
Charge financière	7'345
Rendement attendu des actifs liés au plan ASHI	<u>-325</u>
Total	13'499

Les coûts de prestations au titre des services rendus pour l'exercice sont composés des coûts normaux de 6'255 milliers de francs suisses et des intérêts sur ces coûts de 224 milliers de francs suisses.

17.2.3 Plan ASHI, analyse de sensibilité et estimations des coûts pour l'exercice 2011

Une augmentation de 1% du taux d'évolution des soins de santé entrainerait une hausse sur les coûts et intérêts de 4'026 milliers de francs suisses et un impact sur l'obligation au titre des prestations définies de 42'768 milliers de francs suisses. Une diminution de 1% entrainerait une diminution de 3'062 milliers de francs suisses des coûts et intérêts et de 34'057 milliers de francs suisses de l'obligation au titre des prestations définies.

17.2.4 Rapatriement

Ont droit, en principe, à une prime de rapatriement les fonctionnaires que l'Union est tenue de rapatrier. Les conditions et définitions concernant le droit à cette prime et les pièces requises pour attester le changement de résidence sont déterminées de façon détaillée par le Secrétaire général.

La durée du service accomplie, le traitement de base et les éventuelles indemnités linguistiques ont été prises en compte dans le calcul du montant global de l'obligation au 31 Décembre 2010. Les hypothèses économiques retenues sont un taux d'escompte de 2,5% et un taux d'augmentation de salaires de 2,5%.

17.2.5 Paiement de la prime de rapatriement

Le versement de la prime de rapatriement est régi par les conditions et définitions mentionnées dans le Règlement et statut du personnel.

Cette Provision est alimentée par un prélèvement de 3% sur la rémunération des fonctionnaires autres que ceux recrutés pour des conférences et autres périodes de courte durée.

Une évaluation actuarielle conforme à la norme IPSAS, est effectuée chaque année par un bureau de consultants indépendants.

17.2.6 Avantages au personnel concernant le plan de pension du personnel des Nations Unies

L'UIT est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (ci-après « CCPPNU ») qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1949 pour gérer les prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et autres prestations connexes au personnel de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations affiliées à la CCPPNU. La Caisse des pensions est une caisse à capitalisation finançant des prestations définies.

Une évaluation actuarielle de la CCPPNU est établie tous les deux ans. Cette évaluation présente et chiffre les engagements actuariels relatifs aux employés et pensionnés des organisations affiliées. La CCPPNU n'est actuellement pas en mesure de distinguer les actifs, capitaux de prévoyance et coûts de prévoyance de chaque organisation affiliée à la CCPPNU. Par conséquent, l'UIT, ainsi que les autres organisations affiliées, est dans l'incapacité de déterminer l'avoir et/ou l'engagement actuariel à faire figurer dans les comptes en conformité avec IPSAS 25. Le plan de prévoyance de la CCPPNU est considéré comme un plan en primauté des cotisations en l'état.

L'organisation est tenue sur le plan financier de verser à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sa cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies plus la part de tout paiement exigé au titre de la couverture des déficits conformément à l'Article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes destinées à la couverture des déficits ne doivent être payées que si l'Assemblée générale des Nations Unies décide d'invoquer la disposition de l'Article 26, une fois établi que le versement de telles sommes est nécessaire à partir de l'évaluation de la situation actuarielle de la Caisse à la date de l'évaluation. Il n'a pas été considéré comme nécessaire de procéder, à l'heure actuelle, au versement de telles sommes.

Conformément au Règlement administratif de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), l'Union soumet à l'administration centrale de la Caisse un état de fin d'exercice indiquant, pour chaque participant, le total des contributions de toute nature versé à la Caisse, la rémunération considérée aux fins de la pension et les modifications intervenues dans le montant de cette rémunération, avec les dates auxquelles elles ont pris effet. Les mouvements du personnel affilié à la Caisse de l'année considérée (y compris pour les fonctionnaires engagés pour des projets d'assistance technique) ainsi que les différentes prestations servies et les contributions versées sont données ci-après.

Les chiffres ci-dessous ressortent des dossiers et de la comptabilité de l'Union.

ETAT AU 31 DÉCEMBRE 2010
NOMBRE DE PARTICIPANTS AU 31 DECEMBRE 2010

Participants affiliés Au 31.12.2009	Nouveaux participants	Mutations		Cessation d'activité	Participants affiliés au 31.12.2010
		A l'UIT	A une autre organisation		
847	54	6	1	55	851

Nombre de prestations servies au cours de l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2010

Pensions de retraite	Pensions d'invalidité	Pensions survivants	Pensions d'enfant	Autres prestations		
					Rentes différées	TOTAL
751	19	186	47	0	135	1138

**Récapitulation des contributions versées à la Caisse pour la période
comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2010
- Dollars des Etats-Unis -**

Nature des contributions	Contributions normales	Contributions pour validation de service	Solde de l'exercice précédent	Total
Contributions des participants	8'282'949.24	143'289.73		8'426'238.97
Contributions de l'Union	16'565'898.48	123'379.41		16'689'277.89
Autres contributions	(3'338.50)	(6'677.00)	41'453.02	31'437.52
Total	24'845'509.22	259'992.14	41'453.02	25'146'954.38

Il convient de noter que le Comité des pensions ainsi que la Task Force sur l'introduction des normes IPSAS au sein des organisations des Nations Unies n'ont pas jugé utile de constituer à l'heure actuelle des provisions sur les pensions dans leur bilan. La réflexion se poursuit dans ce domaine.

Engagements concernant les autres avantages au personnel

Avant la constitution et l'affiliation de l'UIT à la CCPNU et à la Fondation du personnel pour l'assurance maladie, l'UIT avait créé des fondations pour fournir les prestations de retraite, de décès d'invalidité ou d'assurance maladie aux membres de son personnel. Les fondations constituées par l'UIT fonctionnent en caisse fermée depuis l'affiliation de l'UIT aux fondations susmentionnées. Les engagements sont indiqués dans les passifs à long terme. Des conventions ont été établies entre les fondations de l'UIT et l'UIT afin d'assurer le financement de ces dernières.

Les hypothèses et méthodes utilisées pour déterminer le coût des prestations liées à ce plan au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

Taux d'actualisation	2,5%
Taux d'indexation des rentes	2,0%
Taux d'indexation des capitaux	2,5%
Taux d'ajustement des rentes	2,0%. Variations de 3,2% à 5,2% depuis 1990, ajustements effectués tous les 2 à 3 ans. En moyenne, annuelle, ces ajustements sont légèrement inférieurs à 2%.
Frais de gestion de la caisse	2,0%
Mortalité	Pour les hypothèses démographiques, les bases actuellement usuelles en Suisse ont été retenues, soit les bases LPP 2005, avec un renforcement des résultats dû à l'augmentation de l'espérance de vie de 0,5% par an depuis le dernier relevé de 2004, soit un renforcement de 3% des provisions calculées.
Taux d'invalidité	Il varie selon l'âge et le sexe et augmente avec l'âge. Le taux est basé sur les données du BIT.

Le montant à comptabiliser au bilan pour les engagements résultant des rentes en cours des anciens fonctionnaires de la Caisse d'assurance du personnel se monte à KCHF 90, montant provisionné au 1.1.2010.

Note 18. Provisions

En milliers de CHF	Provision pour litiges	Provision SNF	Total
Solde 31.12.2009		700	700
Retraitements	552	-491	61
Solde d'ouverture 1.1.2010	552	209	761
Solde de clôture 31.12.2010	1'110	163	1'273

Les provisions pour risques et charges incluent la provision pour litiges qui représente l'évaluation à la date de clôture des obligations futures liées à un événement passé au titre de divers litiges auxquels l'UIT est partie prenante.

La Provision instituée revêt un caractère purement estimatif en raison des aléas propres aux procédures juridictionnelles et, en particulier, aux incertitudes liées aux fluctuations récentes de la jurisprudence du TAOIT (Tribunal Administratif de l'Organisation International du Travail).

La provision portant sur les fiches de notification des réseaux à satellites (SNF) constitue le montant que les opérateurs peuvent demander au titre de la gratuité de leur demande de publication au cours d'une année.

Note 19. Autres dettes

En milliers de CHF	31.12.2010	31.12.2009 retraité
Passifs transitoires	6 475	2 727
Divers personnel	44	29
Régularisation anciens fonds	-	228
Marchandise reçue en attente de facture	488	-
UNDP	63	110
Autres dettes	7 070	3 094

Les passifs transitoires comprennent les produits constatés d'avance pour l'évènement World Telecom 2011. Un ajustement a été opéré pour tenir compte du bouclage d'ITU TELECOM WORLD 2009 et garantir une délimitation périodique correcte.

Note 20. Fonds affectés et non affectés

Les fonds ont été classifiés dans les capitaux étrangers ou dans l'actif net selon les conditions spécifiques liées à chaque financement tel que définit dans la Note 3. Conformément à la norme IPSAS 23, le solde des fonds à la date de clôture représente les financements reçus et non dépensés. Des soldes sont présentés dans la ligne de bilan correspondante et les mouvements de ces fonds sont illustrés dans le tableau ci-dessous en précisant si ces financements sont affectés ou non à un projet.

	Fonds de tiers affectés	Fonds de tiers en attente d'affectation	Total fonds de tiers	Fonds propres affectés à des projets	Fonds propres affectés à l'organisation	Total des fonds propres affectés	Fonds propres non affectés réservés à des projets	Total Fond propres
Solde au 31.12.2009	-	-	-	-	-	-	-	-
Retraitement IPSAS	40 845	1 399	42 244	6 277	53 353	59 630	16 362	75 992
Solde au 1.1.2010	40 845	1 399	42 244	6 277	53 353	59 630	16 362	75 992
Augmentation	12 062	570	12 632	2 162	313	2 475	277	2 752
Diminution	-12 127	-100	-12 227	-1 698	-43 767	-45 465	-2 474	-47 939
Différence de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Soldes de clôture 31.12.2010	40 780	1 869	42 649	6 741	9 899	16 640	14 165	30 805

Note 21. Contributions mises en recouvrement

Le tableau présente les contributions effectivement mises en compte au cours de l'exercice 2010.

En milliers de CHF	2010
Contributions des Etats Membres	110 672
Contributions des Membres des Secteurs	16 340
Contributions des Associés	1 613
Autres produits de recouvrement	99
Contributions mises en recouvrement	128 724

A sa session de 2009, le Conseil a approuvé par sa Résolution 1308 le budget de l'Union pour la période 2010-2011.

Le Conseil a fixé le montant de l'unité contributive des Etats Membres à CHF 318 000 pour 2010 et 2011, sur la base de 348 unités. Dans la même Résolution, il a fixé à CHF 63 600 le montant de l'unité contributive des Membres des Secteurs pour 2010 et 2011, soit 1/5 de l'unité contributive des Etats Membres. La contribution financière des Associés a été fixée comme suit: CHF 10 600 pour les Associés participant aux travaux de l'UIT-R et de l'UIT-T, CHF 3 975 pour les Associés participant aux travaux de l'UIT-D, et CHF 1 987.50 pour les Associés participant aux travaux de l'UIT-D dans le cas des Associés de pays en développement.

Note 22. Contributions volontaires

En milliers de CHF	2010
Contributions volontaires	11 065
Contributions volontaires	11 065

Il s'agit de sources de financements provenant de tiers pour appuyer l'Union dans l'implémentation de projets de développement en faveur des pays du tiers monde.

Note 23. Autres produits d'exploitation

En milliers de CHF	2010
Vente des publications	9 725
Notification de réseaux à satellites	11 797
Appui aux projets	692
UIFN/UIPRN-UISC	264
GMPCS-MoUs	4
Recouv.Publications	3
Autres produits	1 497
Autres produits d'exploitation	23 982

Les produits et les services pour lesquels l'UIT applique le principe de recouvrement des coûts concernent principalement les éléments suivants :

- L'enregistrement des numéros universels de libre appel international (UIFN),
- Le mémorandum d'accord sur les communications personnelles mondiales par satellite (GMPCS-MoUs),
- Le traitement des fiches de notification des réseaux à satellites,
- L'enregistrement des numéros de kiosque internationaux universels (UIPRN) et numéros internationaux universels à coût partagé (UISCN),
- La vente de publications,
- Les recettes au titre de l'appui aux projets,
- Autres recouvrements des coûts.

Note 24. Autres produits

En milliers de CHF	2010
Revenus divers	1 172
Autres produits	38
Autres produits	1 210

Note 25. Produits financiers

En milliers de CHF	2010
Intérêts sur les placements	678
Intérêts sur comptes à vue	47
Gain de change réalisé / non-réalisé	11 474
Produits financiers	12 199

Les gains de changes se composent principalement de gains de change non réalisés liés à la conversion en francs suisses de l'obligation découlant du plan ASHI, qui est tenu en USD.

Note 26. Charges de personnel

En milliers de CHF	2010
Salaires & allocations	101 506
Autres charges de personnel	41 824
Installations & rapatriements	983
Frais d'études	2 772
Congés dans foyers	1 246
Congés accumulés	1 386
Assurance maladie & accident	8 723
Contributions CCPPNU	17 007
Autres charges	628
Ajustement ASHI	9 079
Charges de personnel	143 330

Les charges de personnel couvrent toutes les rémunérations versées aux titulaires de postes permanents et à tout le personnel de conférences ou bénéficiant de contrats de courte durée telles que traitements de base, indemnités de poste, primes pour connaissances linguistiques, indemnités de non-résident, allocations familiales et heures supplémentaires ainsi que les autres charges de personnel. Au cours de l'exercice 2010, l'ajustement de la provision pour rapatriement est venu diminuer les charges de personnel pour un montant de 2,19 millions de francs suisses.

Note 27. Frais de missions

Les frais de mission regroupent les déplacements des experts et des fonctionnaires envoyés en mission ou participant à des conférences ou des réunions.

En milliers de CHF	2010
Indemnités journalières	3 689
Transports	4 690
Autres charges	148
Frais de missions	8 527

Note 28. Services contractuels

Entrent dans cette catégorie tous les émoluments, honoraires et frais payés à des sociétés fournissant des consultants dans le cadre d'accords et de dispositions contractuels. Entrent également dans cette catégorie les contrats d'engagement spéciaux, les dépenses afférentes aux cours de langues dans le cadre de la formation professionnelle, tout comme les coûts des services sous-traités.

En milliers de CHF	2010
Publicité	22
Contrats de service	11 014
Assurances	175
Formation & séminaires	671
Impressions	457
Frais administratifs	335
Services contractuels	12 674

Note 29. Location et entretien des locaux et équipements

Relèvent de cette catégorie la location de salles de conférence et de salles de réunion, de lieux de stockage et de places de parking, d'équipements informatiques et d'autres machines de bureau. Sont également compris l'entretien des bâtiments, des espaces verts, des véhicules, des équipements techniques et informatiques et les assurances contre les incendies, les inondations et dommages divers.

En milliers de CHF	2010
Locations et entretien des locaux et des équipements	4 994
Location et entretien des locaux et des équipements	4 994

Note 30. Matériels et fournitures

Les matériels et fournitures comprennent les fournitures de bureau, les fournitures pour imprimantes, les formulaires, cartes, revues, livres et reliures, les fournitures informatiques et les logiciels informatiques qui ne sont pas activables.

En milliers de CHF	2010
Matériels et fournitures	4 563
Matériels et fournitures	4 563

Note 31. Frais d'expédition et de télécommunications et services

En milliers de CHF	2010
Affranchissements	999
Télécommunications	577
Eau, électricité et chauffage	1 170
Frais d'expédition et de télécommunications	2 746

Note 32. Vérification des comptes, contributions inter-organisations

Ces charges ont trait à la vérification extérieure annuelle statutaire des livres et comptes de l'UIT effectuée par le Contrôle fédéral des finances de la Confédération helvétique ainsi qu'à la participation de l'Union aux Comités et Services inter-organisations de l'Organisation des Nations Unies tels que le Corps commun d'inspection, le Comité de haut niveau des Nations Unies sur la gestion et le Bureau inter-organisations pour les systèmes informatiques.

En milliers de CHF	2010
Frais de vérification externe	92
Participation aux frais de l'Organisation des Nations Unies	551
Vérification des comptes et contributions interorganisations	643

Note 33. Autres charges

En milliers de CHF	2010
Coûts juridiques	693
Ajustement provisions et autres	-3 373
Autres charges	-2 680

Ces autres charges sont diminuées des paiements reçus des créances douteuses qui avaient été provisionnées au cours de l'exercice précédent. En effet, au cours de l'exercice 2010, l'UIT a enregistré le paiement de plus de 6,4 millions de francs de suisses des créances déjà provisionnées.

Note 34. Charges financières

En milliers de CHF	2010
Frais bancaires	303
Perte de change réalisée / non réalisée	3 516
Charges financières	3 819

Les pertes de change réalisées et non réalisées proviennent pour l'essentiel de la réévaluation des postes ouverts en devises au moment de la clôture annuelle.

Note 35. Informations sectorielles – Etat de la performance financière

En milliers de CHF	Secrét. général	Secteur des radioc.	Secteur de la norm. des téléc.	Secteur du dév. des téléc.	Non attribuable à un segment	Total fonds 1000+1010	Caisse assurance	Contrib. Volontaires	FIT	ICTDF	PNUD	Telecom	Total
PRODUITS													-
Contributions mises en recouvrement		6 911	9 291	1 750	110 772	128 724							128 724
Contributions volontaires								1 687	8 575		803		11 065
Autres produits	1 503	21 984	576	1 584	12 219	37 866	138	28	364				38 396
Total des produits	1 503	28 895	9 867	3 334	122 991	166 590	138	1 715	8 939	-	803	-	178 185
CHARGES													
Charges de personnel	73 513	27 334	11 299	21 159	6 896	140 201	37	668	1 464	249	711		143 330
Frais de missions	1 074	1 146	785	3 029		6 034		352	2 109		24	8	8 527
Services contractuels	3 029	616	411	2 861		6 917		490	5 266				12 673
Location et entretien des locaux et équipements	4 520	102	104	117		4 843		94	57				4 994
Matériels et fournitures	1 258	1 918	74	675	9	3 934		9	619				4 562
Amortissements					3 990	3 990							3 990
Frais d'expédition et de télécommunications	1 816	455	175	253		2 699		2	46				2 747
Vérification des comptes et contributions interorganisations	601	-	-	42		643							643
Autres charges	132	19	31	26	-3 883	-3 675		87	732	22	68	86	-2 680
Charges financières	250	8	10	52	4 414	4 734		13	78				4 825
Total des charges	86 193	31 598	12 889	28 214	11 426	170 320	37	1 715	10 371	271	803	94	183 611
Excédent / (déficit) de la période						-3 730	101		-1 432	-271		-94	-5 426

Note 36. Rapprochement entre les montants budgétisés et les montants effectifs

Les Etats financiers sont des états consolidés qui incluent :

- UIT,
- Exposition Telecom,
- Contributions volontaires,
- Caisses d'assurance,
- Projets PNUD, FAS et FDTIC.

Le budget et les Etats financiers de l'Union sont établis sur des bases différentes. Le budget 2010 – 2011 est établi sur une base mixte avec quelques éléments spécifiques qui ne sont pas traités selon une comptabilité d'engagement. De plus, le budget de l'Union traite uniquement de l'activité de l'Union excluant les activités financées par les contributions volontaires, les projets et les fonds.

Les Etats financiers de l'Union sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice en utilisant une classification fondée sur la nature des charges figurant dans l'Etat de la performance financière (voir Tableau II).

La différence entre le budget de l'Union approuvé et les autres fonds se trouve dans les différences de périmètres. Pour rapprocher le résultat définitif selon le contrôle budgétaire du résultat net de l'exercice après ajustements IPSAS, il est nécessaire de tenir compte des différences entre la présentation budgétaire et la comptabilité d'exercice (voir tableau IV). Dans le budget, les dépenses en équipements non fongibles sont comptabilisées comme charges d'investissement. En comptabilité d'exercice, les équipements non fongibles (poste de plus de CHF 5'000) sont inscrits sur les comptes d'immobilisation et amortis sur leur durée probable d'utilisation à l'exception des fonds extrabudgétaires. La charge d'amortissement liée aux immobilisations est comptabilisée dans l'Etat de la performance financière et non prise en compte dans le budget.

Dans le budget, les charges correspondant aux avantages du personnel sont prises en compte au fur et à mesure de leur versement, tandis qu'en comptabilité d'exercice, une partie des charges est estimée par un actuaire selon une méthodologie définie dans les normes comptables. Les engagements au titre de la couverture de santé postérieure à l'emploi sont comptabilisés dans l'Etat de la situation financière, comme indiqué dans la Note 17. Les différences de change réalisées et non réalisées ne sont pas prises en compte dans le budget mais reflétées dans l'Etat de la performance financière. Il en est de même pour la provision pour les créances douteuses et la reconnaissance des stocks. Le remboursement du prêt FIPOI n'a pas été considéré comme une charge dans l'Etat de la performance financière même s'il avait été budgétisé.

Enfin, les intérêts liés aux prêts sans intérêts accordés par la FIPOI ont été calculés aux conditions normales du marché et n'ont pas été versés mais ont été reconnus en contribution et charge en nature dans l'Etat de la performance financière. Les revenus 2010 provenant des contributions estimées des Etats Membres ont été budgétisés à CHF 110'664'000. Le total des contributions effectivement inscrites en compte et comptabilisés en revenus s'est élevé à CHF 110'672'281.

Les revenus 2010 provenant des contributions mises en recouvrement ont été budgétisés à 129,9 millions de francs suisses. Le total des contributions effectivement mises en compte s'est élevé à 128,7 millions de francs suisses soit une baisse de 1,2 millions. Cette baisse est due à la dénonciation de certains Membres de Secteurs.

Le recouvrement des coûts a été budgétisé à 27,6 millions de francs suisses alors que seulement 22,7 millions de francs suisses ont été mis en compte au cours de l'exercice 2010 soit une baisse de 4,8 millions de francs suisses (-16.65%). Cette baisse est principalement due aux produits tirés des publications.

Les autres produits inscrits au budget pour un montant de 3,5 millions de francs suisses concernent principalement les intérêts créditeurs (budgétisés à 2,5 millions). Les revenus mis en compte au cours de l'exercice 2010 se chiffrent à 1,5 millions soit une baisse de l'ordre de 2 millions (-56.67%). Cette baisse est liée à une diminution des taux d'intérêts du marché.

Concernant les charges, un transfert budgétaire de CHF 110 000 a été effectué du Bureau des radiocommunications vers le Secrétariat général.

Au niveau du Secrétariat général, les principales économies réalisées portent sur les produits intersectoriels tels que la Conférence de plénipotentiaires et les publications mais également sur la maintenance informatiques et la reprographie.

Au niveau du Département des conférences, les économies sont réalisées principalement sur les dépenses du personnel.

Les économies réalisées au sein du Secteur des radiocommunications portent sur les produits tels que les réunions des commissions d'étude et Activité et programme mais également sur le Bureau. Les économies sont réalisées sur les dépenses du personnel mais également sur les services contractuels.

On constate un léger dépassement au niveau du Bureau de normalisation des télécommunications. Cependant ce dépassement est compensé par les économies réalisées sur les produits tels que le TSAG, UIFN et les publications.

Les principales économies constatées au sein du secteur de développement des télécommunications concernent les produits comme la CMDT ainsi que les préparations régionales. Des économies ont également été réalisées sur les réunions des commissions d'étude et les activités et programmes.

	2010			
	Opérationnels	Investissement	Financement	Total
	en milliers de CHF			
Résultats sur une base comparable	-5 595			-5 595
Variation et utilisation de la provision pour créances	4 643			4 643
Reconnaissance des stocks	-78			-78
Capitalisation des immobilisations		2 343		2 343
Dépréciations	-3 990			-3 990
Gains et pertes de change	7 999			7 999
Correction dotations excédentaires à la provision pour rapatriement non considérées comme charges	2 192			2 192
Ashi	-9 079			-9 079
Remboursement prêt FIPOI non considéré comme charge			1 493	1 493
Produits en nature	1 004			1 004
Charges en nature	-1 004			-1 004
Autres	72			72
				-
Total des différences IPSAS	1 759	2 343	1 493	5 595
Pertes fonds 1000/1010 couvertes par le prélevement du fonds de réserve	-3 730			-3 730
Total des pertes couvertes par des réserves	-3 730	-	-	-3 730
Différences de périmètre	-1 696			-1 696
Déficit tel que montré dans l'Etat de la performance financière	-9 262	2 343	1 493	-5 426

Note 37. Informations relatives aux parties liées

Les entités suivantes sont à considérer comme parties liées :

- La Caisse d'assurance et de prestation de la santé du personnel (CAPS) avec le BIT,
- La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU).

Le Conseil d'Administration de l'Union se compose de 48 Etats Membres, sans désignation de personnes spécifiques.

L'Union est gérée par le Secrétaire général, qui en assure la direction, aidé en cela par le Vice Secrétaire général et par trois Directeurs des secteurs suivants (cadres de haut niveau siégeant au Conseil exécutif): Secteur des radiocommunications (BR), Secteur de la normalisation des télécommunications (TSB) et le Secteur de développement des télécommunications (BDT). Les 5 élus sont assistés par 5 hauts responsables de grade D2 (3 adjoints aux Directeurs élus et 2 Chefs départements SPM et Administration et Finances) et 14 autres responsables de niveau D1. Il s'agit de chefs de départements et ou d'unités.

La rémunération globale payée au personnel clé de direction comprend le traitement net, l'indemnité de poste, des indemnités comme l'indemnité des frais de représentation, l'indemnité d'affectation, l'indemnité de rapatriement, les congés accumulés, l'allocation logement, et l'expédition des effets personnels.

Le personnel clé de direction a également droit aux mêmes prestations que le personnel de la catégorie des professionnels, à savoir :

- Les congés dans les foyers,
- Les frais d'études,

– Des prestations après la cessation de service.

Ces prestations ne peuvent pas être quantifiées séparément de façon fiable.

Les membres du personnel clé de direction sont participants ordinaires à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

En 2010, l'Union n'a octroyé aucun prêt et versé aucune autre rémunération aux principaux dirigeants ou à des membres de leurs familles.

En milliers de CHF	2010	
	Nombre de personnes	Rémunérations globales
5 Elus	5	2 247
Principaux dirigeants	5	2 247
Directeurs D2	5	1 414
Directeurs D1	14	3 423
Total des directeurs de Départements	19	4 837
Total des Principaux dirigeants – UIT	24	7 084

Note 38. Engagements

L'UIT a conclu un contrat avec un prestataire tiers pour la location, l'installation et l'entretien de systèmes d'impression numérique noir/blanc et couleur. Ce contrat est entré en vigueur le 20 mars 2010. Il arrivera à échéance en mars 2014. L'UIT n'a aucun contrat de location-financement. Les loyers payables dans le cadre de contrats de location opérationnelle sont comptabilisés en charges dans l'Etat de la performance financière. L'UIT s'acquittera de coûts supplémentaires, le cas échéant, s'il y a dépassement du nombre de photocopies tel que mentionné dans ce contrat.

Les paiements futurs minimums à effectuer au titre de ce contrat sont les suivants :

En milliers de CHF	31.12.2010
Moins d'une année	540
Plus 1 année moins de 5 années	1'170
Plus de 5 années	
Engagements de leasing	1'710

L'Union a des engagements contractuels avec différents prestataires de services. Ces contrats qui sont résiliables à court terme ne représentent pas un engagement financier défini à l'avance.

Note 39. Evènements postérieurs à la date du bilan

Aucun évènement postérieur à la date de clôture avec un impact significatif sur les Etats financiers de l'exercice 2010 n'est à relever après la signature des Etats financiers et leur soumission au Conseil pour approbation par le Secrétaire général en date du 19 septembre 2011.

I Budget régulier (Annexe A1)

30 Pendant l'exercice 2010, les revenus budgétisés se montaient à CHF 169,2 millions alors que les revenus effectivement mis en comptes s'élevaient à CHF 157 millions. Autrement dit, il y a eu une baisse de cinq pour cent des revenus réels par rapport aux revenus budgétisés.

31 L'Etat II indique les résultats financiers de l'exercice 2010 et l'Etat V contient une comparaison du budget de l'Union et des montants effectifs correspondants de l'exercice 2010 (Note 38).

32 Le budget régulier des charges pour l'exercice 2010, présenté dans le cadre de l'exercice biennal 2010-2011 se montait à CHF 169,2 millions alors que les charges effectives se sont élevées CHF 162,5 millions.

33 Conformément à l'Article 11 du Règlement financier de l'Union, les transferts budgétaires suivants ont été effectués en 2010 :

- a) transfert de postes, selon la Décision 14041 du Secrétaire général du 3 septembre 2009, de la Division des commissions d'études et des services de télécommunications, d'exploitation et de numérotation du Bureau de la normalisation des télécommunications (ancienne structure) au Département des commissions d'études (nouvelle structure selon l'Ordre de service 09/05). Le montant de ce transfert s'élève à CHF 3 527 501 pour l'année 2010,
- b) transfert de poste, selon la Décision 13999 du Secrétaire général du 6 juillet 2009, du Bureau du Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications (ancienne structure) au Département des commissions d'études (nouvelle structure selon l'Ordre de service 09/05). Le montant de ce transfert s'élève à CHF 254 106 pour l'année 2010,
- c) transfert de postes, selon la Décision 14030 du Secrétaire général du 11 août 2009, de la Division de l'administration et de la Division des ateliers et de la promotion du Bureau de la normalisation des télécommunications (ancienne structure) à la Division de la politique et de la veille technologique (nouvelle structure selon l'Ordre de service 09/05). Le montant de ce transfert s'élève à CHF 291 321 pour l'année 2010,
- d) transfert de poste, selon la Décision 14024 du Secrétaire général du 6 août 2009, de la Division des ateliers et de la promotion du Bureau de la normalisation des télécommunications (ancienne structure) à la Division des programmes de l'AMNT (nouvelle structure selon l'Ordre de service 09/05). Le montant de ce transfert s'élève à CHF 127 018 pour l'année 2010,
- e) transfert de poste, selon la Décision 14230 du Secrétaire général du 15 mars 2010, de la Division des commissions d'études du Bureau de la normalisation des télécommunications (ancienne structure) à la Division de l'édition et de la publication (nouvelle structure selon l'Ordre de service 09/05) du 1^{er} janvier 2010 au 14 mars 2010 et du Département des commissions d'études du Bureau de la normalisation des télécommunications (ancienne structure) au Département des commissions d'études (nouvelle structure) dès le 15 mars 2010. Le montant de ce transfert s'élève à CHF 139 524 pour l'année 2010,
- f) transfert de poste, selon la Décision 14206 du 11 février 2010 du Chef du Département de l'administration et des finances et du mémorandum du Directeur du Bureau des

radiocommunications du 5 novembre 2009, du Département des commissions d'études du Bureau des radiocommunications à l'Unité d'audit interne du Bureau du Secrétaire général dès le 1^{er} février 2010. Le montant de ce transfert s'élève à CHF 110 646 pour l'année 2010,

- g) transfert de crédits budgétaires selon mémorandum du 7 juillet 2010 du Chef de la Division du budget et de l'analyse financière et approbation du 16 août 2010 du Secrétaire général, du Bureau du Secrétaire général de la catégorie frais vérification, inter organisations au projet d'investissement de moindre valeur du Bureau du Secrétaire général, catégorie acquisition locaux, mobilier et matériel. Le montant de ce transfert s'élève à CHF 30 000 pour l'année 2010,
- h) transfert de crédits budgétaires selon mémorandum du 26 août 2010 du Chef de la Division du budget et de l'analyse financière et approbation du 27 août 2010 du Secrétaire général, du projet d'investissement de moindre valeur du Département des services informatiques, catégorie acquisition locaux, mobilier et matériel au projet d'investissement, catégorie acquisition locaux, mobilier et matériel. Le montant de ce transfert s'élève à CHF 200 000 pour l'année 2010,
- i) transfert de crédits budgétaires selon mémorandum du 26 août 2010 du Chef de la Division du budget et de l'analyse financière et approbation du 27 août 2010 du Secrétaire général, du Bureau du Secrétaire général de la catégorie frais vérification, inter organisations au projet d'investissement de moindre valeur du Bureau du Secrétaire général, catégorie acquisition locaux, mobilier et matériel. Le montant de ce transfert s'élève à CHF 20 000 pour l'année 2010,
- j) transfert de crédits budgétaires selon mémorandum du 26 août 2010 du Chef de la Division du budget et de l'analyse financière et approbation du 27 août 2010 du Secrétaire général, des réunions des commissions d'études du Secteur des radiocommunications de la catégorie des dépenses de personnel au projet d'investissement de moindre valeur des réunions des commissions d'études du Secteur des radiocommunications, catégorie acquisition locaux, mobilier et matériel. Le montant de ce transfert s'élève à CHF 50 000 pour l'année 2010,
- k) transfert de crédits budgétaires selon mémorandum du 7 juillet 2010 du Chef de la Division du budget et de l'analyse financière et approbation du 16 août 2010 du Secrétaire général, de la Division bâtiments et logistique, catégorie entretien et matériel, au projet d'investissement de moindre valeur de la Division bâtiments et logistique, catégorie acquisition locaux, mobilier et matériel. Le montant de ce transfert s'élève à CHF 150 000 pour l'année 2010.

Recettes au titre de l'appui aux projets

34 Les revenus au titre d'appui aux projets inscrites au budget se chiffraient à CHF 1,3 millions pour 2010. Les revenus effectifs se sont élevés à CHF 0,69 million soit une baisse de 49% par rapport au budget.

Ventes de publications

35 Les revenus pour les ventes de publications étaient estimés à CHF 15 millions. Les revenus effectifs se sont élevés à CHF 9,5 millions soit une baisse de 36% par rapport au budget. Cette baisse des revenus est liée à la mise en place de l'accès gratuit pour les publications online.

Produits et services au titre du recouvrement des coûts

36 Les revenus au titre du recouvrement des coûts inscrites au budget régulier étaient de CHF 27,6 millions. Les revenus effectifs se sont élevés à CHF 23,03 millions. Cette baisse des revenus de recouvrement est due en partie aux ventes des publications, aux recouvrements des coûts de Telecom (-83% par rapport au budget) et aux revenus tirés de l'implémentation des projets du BDT (-49% par rapport au budget). Il convient cependant, de souligner que les revenus tirés des fiches de notification des réseaux à satellites ont augmenté de près de 51% par rapport au budget. En effet, les revenus des fiches de notifications des réseaux à satellites inscrites au budget étaient de CHF 8 millions. Les revenus mis en compte se sont chiffrés à CHF 11,79 millions.

Intérêts créditeurs

37 Les revenus au titre d'intérêts créditeurs inscrits au budget se chiffraient à CHF 2.5 millions. Les revenus effectifs se sont élevés à CHF 344 253.43. Les fonds de l'Union sont investis de manière à minimiser les risques tout en assurant les liquidités nécessaires pour subvenir aux besoins de trésorerie de l'Union. Cette gestion est effectuée selon les règles et principes du système commun des Nations Unies.

38 Cette baisse des intérêts créditeurs par rapport au budget est liée à une diminution des taux d'intérêts sur les placements en francs suisses ainsi qu'en dollar des Etats Unis suite à la crise financière internationale observée depuis le mois de septembre 2008.

Charges

- au niveau du Secrétariat général, les principales économies réalisées portent sur les produits intersectoriels tels que la Conférence de plénipotentiaires et les publications,
- au niveau du Département des conférences, les économies sont réalisées principalement sur les dépenses du personnel et ainsi que sur les consommables comme la reprographie,
- le Département des Services informatiques a pu réaliser des économies grâce à la maintenance informatique et au recours à des consultants,
- l'ensemble des économies réalisées au niveau du Secrétariat général ont permis de compenser les dépassements constatés au niveau des Départements SPM et administration et finances. Ces dépassements sont dus au renforcement des fonctions liées à la sécurité mais également à la nouvelle politique stratégique de l'Union,
- les économies réalisées au sein du Secteur des radiocommunications portent sur les produits tels que les réunions des commissions d'étude et activité et programme mais également sur le bureau. Les économies sont réalisées sur les dépenses du personnel mais également sur les services contractuels,

- on constate un léger dépassement au niveau du bureau de normalisation des télécommunications. Cependant ce dépassement est compensé par les économies réalisées sur les produits tels que le TSAG, UIFN et les publications,
- les principales économies constatées au sein du Secteur du développement des télécommunications concernent les produits comme la CMDT ainsi que les préparations régionales. Des économies ont également été réalisées sur les réunions des commissions d'étude et les activités et programmes.

Charges non prévues au budget

39 Un montant de CHF 9 079 000 a été reconnu en charge pour ajuster la provision pour les prestations maladie après cessation de service des fonctionnaires (ASHI). Les fonctionnaires (et leurs conjoints, enfants à charge et survivants) quittant le service à l'âge de 55 ans ou plus ont droit à l'assurance maladie après cessation de service s'ils ont travaillé au moins dix ans à l'ONU ou dans une institution spécialisée et s'ils ont été assurés de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (UIT et BIT) pendant les cinq années précédant immédiatement la fin de leur service. Les mêmes prestations s'appliquent aux fonctionnaires bénéficiant d'une pension d'invalidité de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

40 Pour la première fois une contribution en nature a été reconnue à la fois en charge et en produit. Cette reconnaissance de la contribution en nature fait suite à la décision du Parlement suisse, qui a pris effet le 1er janvier 1996, de renoncer à prélever des intérêts sur les prêts accordés par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI). Cette contribution représente pour l'Union une économie d'environ CHF 1,004 millions par année sur la base du taux d'intérêts à long terme de 3.25%.

41 Un montant de CHF 3,9 millions a été reconnu en charge. Il s'agit des dépréciations constatées au cours de l'exercice 2010.

Provision Débiteurs

42 En conformité avec les décisions du Conseil, des prélèvements d'un montant de CHF 2 903 670.35 ont été effectués sur la Provision pour comptes débiteurs pour passer par pertes et profits des créances irrécupérables.

Boursiers

Tableau en milliers CHF

	Budget 2010 CHF	Dépenses 2010 CHF	Disponible	Taux d'utilisation
Budget régulier	1'825	1'530	295.00	84%
Fonds extrabudgétaire	1'798	1'798	0.00	100%
TOTAL	3'623	3'328.00	295.00	92%

43 Le budget régulier alloué aux boursiers pour l'exercice 2010 se chiffre à CHF 1 824 500. Les dépenses effectives sont de CHF 1'529'867.76 en 2010 soit un taux d'utilisation de 84%.

44 Les dépenses des boursiers issues des fonds extrabudgétaires se montent à CHF 1'798'307.78.

45 On constate une utilisation totale de 92% du budget alloué aux boursiers.

Fonds de réserve

46 Le Fonds de réserve est, conformément au numéro 485 de la Convention et à l'Article 27 du Règlement financier de l'Union, alimenté essentiellement par des crédits budgétaires inutilisés. Il est donc constitué des fonds propres de l'UIT.

47 Le Fonds de réserve comprend également les fonds concernant les activités pour lesquelles l'UIT applique le principe de recouvrement des coûts en vertu de la Résolution 1113 du Conseil (C97/133). A ce jour, les produits et les services pour lesquels l'UIT applique le principe de recouvrement des coûts concernent :

- L'enregistrement des numéros universels de libre appel international (UIFN),
- Le mémorandum d'accord sur les communications personnelles mondiales par satellite (GMPCS-MoUs),
- Le traitement des fiches de notification des réseaux à satellites,
- L'enregistrement des numéros de kiosque internationaux universels (UIPRN) et numéros internationaux universels à coût partagé (UISCN),
- TELECOM,
- La vente de publications,
- Les recettes au titre de l'appui aux projets.

48 Au 31 décembre 2010, l'avoir du Fonds de réserve se chiffrait à CHF 33 774 395.46 (contre CHF 37 504 393.17 en 2009). L'avoir de ce fonds représente 19,95% du budget 2010, ce qui est très largement au-dessus du seuil des 6% fixé par la Conférence de plénipotentiaires de Guadalajara à travers la Décision 5.

II Caisse d'assurance (Annexe A2)

49 La Caisse d'assurance du personnel de l'UIT recouvre l'ensemble des fonds garantissant les pensions du personnel qui était en fonction avant le 1 janvier 1960, date à laquelle l'UIT a été affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. A l'origine, elle se composait de plusieurs fonds et comptes individuels. Aujourd'hui, ne subsistent plus que le Fonds de pension, couvrant une rente de veuve de retraité soumise au régime en vigueur avant le 1^{er} janvier 1949, le Fonds de réserve et des compléments ayant à sa charge 44 pensions de retraites et 31 pensions de survivants et le Fonds d'intervention destiné à assister des fonctionnaires et des pensionnés dans des situations financières difficiles. Le dernier calcul des engagements à provisionner pour les assurés de la Caisse d'assurance du personnel de l'UIT a été effectué à la date du 31 décembre 2010.

50 Conformément à la Résolution 7 de la Conférence de plénipotentiaires (Genève, 1959), le personnel de l'UIT est affilié à partir du 1 janvier 1960, à la Caisse commune des pensions des Nations Unies. Aux termes de l'Article 86, de ses Statuts, la Caisse d'assurance du personnel de l'UIT est administrée par l'Union. La fortune de la Caisse d'assurance est à placer en valeurs pupillaires. Les comptes de cette Caisse sont vérifiés par le Vérificateur extérieur dans le cadre des contrôles périodiques des comptes de l'Union. Par sa Résolution 1211 lors de sa session additionnelle d'octobre 2003, le Conseil a décidé qu'avec effet rétroactif au 1 janvier 2003, la notion de taux technique de la Caisse d'assurance est supprimée de l'Article 86 des statuts de la Caisse. On constate une baisse des intérêts en 2010 par rapport à 2009. Cependant, ces intérêts couvrent largement les dépenses à l'exception du Fonds d'intervention. Un compte courant est ouvert pour chacune des trois Caisses auprès de la Division finance et comptabilité de la Confédération helvétique conformément aux statuts.

III Caisse commune des pensions du personnel des nations unies

51 Conformément au Règlement administratif de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), l'Union soumet à l'administration centrale de la Caisse un état de fin d'exercice indiquant, pour chaque participant, le total des contributions de toute nature versé à la Caisse, la rémunération considérée aux fins de la pension et les modifications intervenues dans le montant de cette rémunération, avec les dates auxquelles elles ont pris effet. Les mouvements du personnel affilié à la Caisse de l'année considérée (y compris pour les fonctionnaires engagés pour des projets d'assistance technique) ainsi que les différentes prestations servies et les contributions versées sont donnés ci-après.

52 Les chiffres ci-dessous ressortent des dossiers de la comptabilité de l'Union.

ETAT AU 31 DECEMBRE 2010 NOMBRE DE PARTICIPANTS AU 31 DECEMBRE 2010

Participants affiliés Au 31.12.2009	Nouveaux participants	Mutations		Cessation d'activité	Participants affiliés au 31.12.2010
		A l'UIT	A une autre organisation		
847	54	6	1	55	851

Prestations servies au cours de l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2010

Pensions de retraite	Pensions d'invalidité	Pensions Survivants	Pensions d'enfant	Autres prestations		
					Rentes différées	TOTAL
751	19	186	47	0	135	1138

**Récapitulation des contributions versées à la Caisse pour la période
comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2010**

Dollars des Etats-Unis

Nature des contributions	Contributions normales	Contributions pour validation de service	Solde de l'exercice précédent	Total
Contributions des participants	8'282'949.24	143'289.73		8'426'238.97
Contributions de l'Union	16'565'898.48	123'379.41		16'689'277.89
Autres contributions	(3'338.50)	(6'677.00)	41'453.02	31'437.52
Total	24'845'509.22	259'992.14	41'453.02	25'146'954.38

IV Programme des nations unies pour le développement (Annexe A3)

53 Parmi les diverses catégories de projets PNUD, l'UIT peut être exécuter exclusif ou coexécuter avec le PNUD.

54 En général il existe trois catégories de projets PNUD: ceux exécutés par l'UIT; ceux exécutés par les gouvernements et ceux exécutés par le SPPD (Support Services for Policy and Programme Development) dont l'activité a cessé d'exister depuis le 31 décembre 2003.

55 Pour les projets exécutés, soit partiellement ou soit en totalité par l'UIT, le PNUD fournit à l'UIT une allocation budgétaire. A la fin de chaque année sur la base du «Project Delivery Report » (PDR), le PNUD rembourse à l'UIT la totalité des dépenses encourues, fixées par cette allocation. Au titre de son appui aux projets l'UIT perçoit une allocation basée sur le prorata des dépenses enregistrées dans les PDRs.

56 En 2010, le compte du Fonds opérationnel (Operating Fund) avec le PNUD présente un solde de CHF 781 389.10 en faveur de l'UIT. Cette augmentation de CHF 221 837.94 par rapport à 2009 est due au fait que le "Project Clearing Account" (PCA) est reçu du PNUD de New York juste avant le bouclage des comptes. Les dépenses de projets selon notre "Project Delivery Report" (PDR) ont bien été reconnues et enregistrées dans la comptabilité PNUD de New York.

57 La dette nette du fonds du PNUD envers les autres fonds s'élève à CHF 110 317.04. En effet, les autres fonds doivent verser mensuellement des avances afin d'assurer l'exécution des instructions de paiement sur le terrain.

58 En 2010, les dépenses pour les projets PNUD s'élèvent à CHF 802 736.96 (dont CHF 68 005.27 pour les dépenses d'appui).

V Fonds d'affectation spéciale (Annexe A4)

59 Le Fonds d'affectation spéciale (FAS) sert à exécuter des projets qui sont financés soit par les contributions volontaires, soit par le Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication (FDTIC), soit par les gouvernements. Pour toutes ces catégories, les fonds doivent être crédités aux projets avant que les dépenses ne soient engagées.

60 Pour rappel, le Fonds spécial de coopération technique (FSCT) a été créé en vue de donner satisfaction aux besoins des pays en voie de développement qui sollicitent de l'Union une assistance d'urgence. Ce Fonds est alimenté par des contributions volontaires soit sous forme de dons en espèces dans n'importe quelle monnaie, soit sous toute autre forme de contribution.

61 Il n'y a pas eu de contribution en provenance du Fonds de roulement des expositions. Les intérêts perçus en 2010 s'élèvent à CHF 68 295.48 contre CHF 91 851.34 en 2009. Sur l'exercice 2010, un montant de CHF 2 031 064.56 a été affecté au financement de projets pour le développement des technologies de l'information et de la communication.

62 Dans les comptes des projets financés sur des Fonds d'affectation spéciale, il est à noter qu'il n'y a pas eu de changement important au niveau des montants dus à l'Union par divers organismes, essentiellement des Etats Membres. Ces montants dus s'élèvent en 2010 à CHF 11 392.18 contre CHF 4 669.93 en 2009. La provision pour projets débiteurs en 2010 est de CHF 269 926.20 contre CHF 259 831.96 en 2009. Le montant versé en 2010 dans cette provision s'élève à CHF 18 814.36. Il s'agit du remboursement du solde déficitaire du projet 9PER94011 par Osiptel Peru. Ce déficit avait été absorbé par la provision pour projets débiteurs en 2002.

63 Les crédits non utilisés pour tous les types de projets se chiffrent à CHF 46 360 491.03 en 2010 contre CHF 37 124 533.24 en 2009. En 2010, le montant total de la "Provision pour les projets inactifs et opérationnellement terminés" de CHF 7 515 249.34 a été réactivé et différents WBS éléments ont été attribués afin de pouvoir suivre ces montants individuellement en comptabilité en attendant d'être remboursés aux donateurs ou d'être utilisés pour de nouveaux projets en cas d'accord du bailleur de fonds.

64 En 2010, les fonds liquides s'élèvent à CHF 19 061 736.94. Le montant des placements se chiffre à CHF 27 006 046.79. Ces placements ont généré des intérêts de l'ordre de CHF 200 322.69 en 2010.

65 En 2010, le compte « zero clearing balance » FAS/UIT a augmenté. Il se chiffre à CHF 3 204 125.67 contre CHF 843 200.74 en 2009. Les frais d'appui s'élèvent à CHF 615 582.17 en 2010 contre CHF 918 352.44 en 2009.

66 Toutes les contributions externes enregistrées d'après les contrats signés avec les bailleurs de fonds pour les projets FAS se chiffrent à CHF 11 442 608.26 dont CHF 3 174 244.67 sont en attente de règlement.

Dépenses des projets et dépenses d'appui 2010

67 En 2010, les dépenses pour tous les types de projets du Fonds d'affectation spéciale s'élèvent à CHF 10 372 056.41 (dont CHF 615 582.17 pour les dépenses d'appui) contre CHF 6 418 744.97 en 2009.

Projets du Fonds pour le Développement des Technologies de l'Information et de la Communication (FDTIC)

68 En 2010, les dépenses de projets du FDTIC s'élèvent à CHF 1 283 963.32 contre CHF 2 443 490.96 en 2009.

Projets débiteurs

69 En 2010, le montant des projets débiteurs s'élève à CHF 11 392.18.

Projets d'experts associés (crédits non utilisés)

70 Il y a eu une augmentation d'activité en 2010 pour les projets d'experts associés, ce qui s'est traduit par une augmentation des dépenses qui se chiffre à CHF 700 978.79 contre CHF 495 469.29 en 2009.

Projets financé par des fonds provenant partiellement du budget régulier

71 En 2010, le montant total des dépenses pour ce type d'activité de projet s'élève à CHF 148 390.62.

VI Contributions volontaires (Annexe A5)

72 Les contributions volontaires sont reçues de donateurs pour les activités spécifiques telles que séminaires, groupe de travail, groupe d'études, etc. Dans certains cas, les contributions volontaires sont utilisées pour des activités à long terme. Les contributions volontaires ne génèrent pas de frais de support.

73 Depuis le 1 janvier 2005, l'Union retient en compte que les contributions volontaires en francs suisses.

74 Le montant des contributions volontaires enregistrées d'après les contrats signées avec les bailleurs des fonds en 2010 s'est chiffré à CHF 3 592 125.15 dont CHF 77 456.16 sont en attente de règlement.

75 En 2010, on constate une augmentation des recettes des contributions volontaires par rapport à 2009. Il en est de même pour les dépenses au cours de cet exercice 2010. En effet, les dépenses effectives mises en compte en 2010 se chiffrent à CHF 1 715 393.98 contre CHF 1 523 720.15 en 2009.

VII Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication (FDTIC) (Annexe A6)

76 En 2010, le capital du FDTIC s'élève à CHF 4 302 302.93. Sur l'exercice 2010, un montant de CHF 2 031 064.56 a été affecté au financement de projets pour le développement des technologies de l'information et de la communication. Il n'y a pas eu de contributions en provenance du Fonds de roulement des expositions. Les intérêts perçus en 2010 sur le Fonds du capital du FDTIC s'élèvent à CHF 33 460.41.

77 En 2010, les intérêts des projets financés par le FDTIC ont été calculés sur la totalité des crédits. Ces intérêts se sont élevés à CHF 34 835.07 et ils ont été transférés sur le Fonds du FDTIC.

78 Le fonds du FDTIC présentait dans les comptes « zero clearing balance » une dette de CHF 106 623.58 vis à vis du Fonds FAS et un avoir de CHF 188 636.12 vis à vis du budget régulier.

VIII Vérification extérieure des comptes de l'Union

79 Selon l'Article 28 du Règlement financier, le Vérificateur extérieur des comptes de l'Union est nommé par le Gouvernement de la Confédération suisse conformément à l'entente intervenue avec ce Gouvernement. Les vérifications ont été effectuées selon les Normes internationales généralement acceptées en la matière et selon les Normes d'audit suisses publiées par la Chambre fiduciaire (NAS-Edition 2004)¹, ainsi qu'en respect du Mandat additionnel faisant partie intégrante du Règlement en question.

80 Selon les Normes comptables pour le système des Nations Unies, les informations soumises à vérification sont présentées dans des états ou des tableaux.

81 Les comptes audités sont soumis au Conseil pour approbation. Ils sont accompagnés des rapports du Vérificateur extérieur des comptes qui sera invité à présenter ses rapports à la séance du Conseil prévue à cet effet.

82 A l'issue de ses travaux, le Vérificateur extérieur des comptes a émis son opinion sur les comptes de l'Union ci-après.

¹ Ces NAS comportent une mise en application de tous les International Standards on Auditing (ISA) publiés le 30 juin 2003 par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board).

OPINION D'AUDIT DU VERIFICATEUR EXTERIEUR

J'ai effectué l'audit des états financiers au 31 décembre 2010 de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), comprenant le bilan (état financier I), les produits et les charges (état financier II), l'état des variations de l'actif net (état financier III), la comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs (états financiers IV) et l'état des flux de trésorerie (état financier V) pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Secrétariat général de l'UIT pour les états financiers

Le Secrétariat général est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux dispositions fixées dans les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et dans le Règlement financier et les Règles financières de l'UIT. En outre, le Secrétariat général est responsable de l'établissement d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états financiers de l'UIT sur la base de mon audit. J'ai effectué ma vérification selon les Normes internationales d'audit, édition 2010 publiées par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board). Ces normes requièrent de ma part de me conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Secrétariat général, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. J'estime que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Opinion

A mon avis, les états financiers donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière de l'UIT au 31 décembre 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et au Règlement financier et les Règles financières de l'UIT.

Conformément au Mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes, annexé au Règlement financier de l'UIT, j'ai également établi un rapport détaillé sur ma vérification des états financiers, document daté du 20 septembre 2011.

Berne, le 20 septembre 2011

K. Grüter
Directeur du
Contrôle fédéral des finances
de la Confédération suisse¹
(Vérificateur extérieur)

¹ Adresse postale : Monbijoustrasse 45, CH-3003 Berne.

ANNEXE A1
COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2010 – COMPTES AU 31 DECEMBRE 2010

BUDGET DE L'UNION	Budget initial 2010 CHF	Budget actualisé 2010 CHF	Recettes 2'010 CHF
Recettes par source			
Contributions mises en recouvrement			
Contributions des États Membres	110'664'000	110'664'000	110'672'281
Contributions des Membres des Secteurs			
- Secteur des radiocommunications	7'091'000	7'091'000	6'648'850
- Secteur de la normalisation des télécommunications	8'809'000	8'809'000	7'960'600
- Secteur du développement des télécommunications	<u>1'681'000</u>	1'681'000	<u>1'730'781</u>
Total des contributions des Membres des Secteurs	17'581'000	17'581'000	16'340'231
Contributions des Associés			
- Secteur des radiocommunications	286'000	286'000	262'348
- Secteur de la normalisation des télécommunications	1'357'000	1'357'000	1'330'239
- Secteur du développement des télécommunications	<u>36'000</u>	36'000	<u>19'709</u>
Total des contributions des Associés	1'679'000	1'679'000	1'612'296
Contributions États Membres aux Conférences régionales	0	0	0
Contributions à la PP 2010	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>99'142</u>
Total des contributions mises en recouvrement	129'924'000	129'924'000	128'723'950
Recouvrement des coûts			
Recettes au titre de l'appui aux projets			
- Secteur du développement des télécommunications	<u>1'350'000</u>	<u>1'350'000</u>	<u>691'967</u>
Total des recettes au titre de l'appui aux projets	1'350'000	1'350'000	691'967
Ventes de publications			
- Secrétariat général		0	51'647
- Secteur des radiocommunications		0	8'990'338
- Secteur de la normalisation des télécommunications		0	251'023
- Secteur du développement des télécommunications		0	239'597
- Autres recettes	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>192'685</u>
Total des ventes de publications	15'000'000	0	9'725'290
Produits et services au titre du recouvrement des coûts			
- UIFN	300'000	300'000	262'400
- UIPRN et UISCN	0	0	1'200
- AESA			
- GMPCS-MOUS	48'000	48'000	4'418
- TELECOM	2'931'000	2'931'000	500'000
- Notification de réseaux à satellites	8'000'000	8'000'000	11'796'988
- Autres recettes	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>47'928</u>
Total produits et services au titre recouvrement des coûts	11'279'000	11'279'000	12'612'934
Total du recouvrement des coûts	27'629'000	27'629'000	23'030'191
Intérêts créditeurs	2'500'000	2'500'000	
Solde non utilisé du compte des engagements non réglés	0	0	
Autres recettes	1'000'000	1'000'000	27'284'378
Sous-total	161'053'000	161'053'000	179'038'519
Excédent/Prélèvement du Fonds de réserve de l'UIT	8'218'000	8'218'000	3'729'997
Prélèvement de la Provision pour comptes débiteurs pour annulation créances irrécupérables			
Recettes affectées aux Fonds et aux Comptes de provision			5'730'583
TOTAL	169'271'000	169'271'000	188'499'099

BUDGET ORDINAIRE	Budget	Transferts budgétaires	Budget actualisé	Dépenses
Dépenses par secteur	2010 CHF	2010 CHF	2010 CHF	2010 CHF
Secrétaire général	93'255'201	110'000	93'365'201	88'925'756
Secteur des radiocommunications	33'094'000	-110'000	32'984'000	32'042'152
Secteur de la normalisation des télécommunications	12'872'000	0	12'872'000	12'940'444
Secteur du développement des télécommunications	30'050'000	0	30'050'000	28'845'176
Sous-total	169'271'201	0	169'271'201	162'753'528
Annulation créances irrécupérables selon Décisions du Conseil (no529/537/544/551/553/555)				2'903'670
Amortissements Immobilisations				3'990'071
Divers*				4'178'663
ASHI				9'079'000
Interêts FIPOI				1'004'417
Dotations aux Fonds et aux comptes de provisions				4'589'600
	169'271'201	0	169'271'201	25'745'421
TOTAL	169'271'201	0	169'271'201	188'498'949

188'499'100.00

*** Divers**

Pertes sur cours	3'407'150
Frais bancaires	1'681
Exécution des jugements du BIT	629'785
Divers et imprévus	140'047
	4'178'663

ANNEXE A2

CAISSE D'ASSURANCE

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2010						
	Fonds de réserve et des compléments de rentes		Fonds de pensions		Fonds d'intervention	
	CHF		CHF		CHF	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
DÉPENSES						
Rentes	23'491.45	45'190.35	7'798.20	7'798.20	0.00	0.00
Dons					5'166.50	-
Total des dépenses	23'491.45	45'190.35	7'798.20	7'798.20	5'166.50	-
Excédent des recettes	84'274.10	92'988.05	18'765.35	26'220.10		4'291.15
TOTAL	107'765.55	138'178.40	26'563.55	34'018.30	5'166.50	4'291.15
RECETTES						
Intérêts sur placement	107'765.55	138'178.40	26'563.55	34'018.30	3'346.45	4'291.15
Total des recettes	107'765.55	138'178.40	26'563.55	34'018.30	3'346.45	4'291.15
Excédent des dépenses					1'820.05	
TOTAL	107'765.55	138'178.40	26'563.55	34'018.30	5'166.50	4'291.15
ÉTAT DE L'ACTIF ET PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2010						
	Fonds de réserve et des compléments de rentes		Fonds de pensions		Fonds d'intervention	
	CHF		CHF		CHF	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
ACTIF						
Fonds liquides	6'249'343.35	6'165'069.25	1'538'728.74	1'519'963.39	194'571.08	191'224.63
Fonds liquides à rembourser					2'003'972.20	0.00
Débiteurs divers					0.00	5'166.50
TOTAL	6'249'343.35	6'165'069.25	1'538'728.74	1'519'963.39	2'198'543.28	196'391.13
PASSIF						
Avantages du personnel	54'000.00	54'000.00	36'000.00	36'000.00		
Fonds propres affectés	6'195'343.35	6'111'069.25	1'502'728.74	1'483'963.39	194'571.08	196'391.13
Créditeurs divers					2'003'972.20	
TOTAL	6'249'343.35	6'165'069.25	1'538'728.74	1'519'963.39	2'198'543.28	196'391.13

ANNEXE A3

PROJETS PNUD

Projets	Solde 31.12.2009	Recettes	Dépenses		Solde
		Fonds reçus en 2010	Dépenses de projets	Dépenses d' appui	au 31.12.2010
P.40198.1.01	0.00	799'495.91	731'783.09	67'712.82	0.00
P.40295.1.01	0.00	0.00	2'948.60	292.45	-3'241.05
Total	0.00	799'495.91	734'731.69	68'005.27	-3'241.05

ANNEXE A4

FONDS D'AFFECTATION SPECIALE

Projets Fonds d'affectation spéciale UIT	WBS	Solde au 01.01.2010	Fonds reçus	Intérêt	Clôture des projets	Total des recettes	Transferts	Frais bancaire	Dépenses des projets	Taux d'appui	Dépenses 2010			Total des dépenses	Différence de change	Solde au 31.12.2010
											Dépenses d'appui	Correct. AOS				
ICTDF																
7GLO03043	Global	P.40002.2.02	509'543.78	0.00	0.00	0.00	1'030'004.02	0.00	446'145.09	N/A	0.00	0.00	0.00	446'145.09	49'373.76	1'044'028.95
7GLO07058	Global	P.40003.2.02	144'892.79	0.00	143.09	0.00	143.09	0.00	32'163.92	7.50	2'412.00	0.00	0.00	34'575.92	4'325.31	106'134.65
7GLO07060	Global	P.40004.2.02	257'265.01	0.00	0.00	0.00	-283'164.54	0.00	-19'831.64	7.50	-1'487.00	-1'487.40	0.00	-22'806.04	-25'199.82	22'106.33
7GLO07061	Global	P.40005.2.02	49'533.80	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	34'288.78	7.50	2'572.00	0.00	0.00	36'860.78	1'630.86	11'042.16
7GLO07062	Global	P.40006.2.02	10'294.92	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	339.41	9'955.51	
7GLO07063	Global	P.40007.2.02	92'046.95	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	70'517.14	7.50	5'289.00	0.00	0.00	75'806.14	2'067.91	14'172.90
7GLO08061	Global	P.40008.2.02	0.00	0.00	0.00	0.00	541'999.54	0.00	0.00	6.76	0.00	0.00	0.00	58'000.55	483'998.99	
7MOR07005	Maroc	P.40009.2.02	155'544.23	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	5'128.15	150'416.08	
7RAB07016	Région Arabe	P.40010.2.02	197'781.20	0.00	560.40	0.00	560.40	0.00	81'723.41	7.50	6'129.00	0.00	0.00	87'852.41	1'486.67	109'002.52
7RAF08071	Région Afrique	P.40012.2.02	200'200.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	6'600.40	193'599.60	
7RAF08072	Région Afrique	P.40013.2.02	443'910.97	0.00	597.54	0.00	597.54	0.00	142'113.86	7.50	10'659.00	0.00	0.00	8'656.09	283'079.56	
7RAF08073	Région Afrique	P.40014.2.02	1'909'105.41	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	19'808.38	0.00	0.00	0.00	0.00	19'808.38	61'447.66	1'827'849.37
7RAF09078	Région Afrique	P.40015.2.02	339'008.67	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	11'176.79	327'831.88	
7RAS07024	Région Asie	P.40016.2.02	223'067.52	0.00	18.73	0.00	18.73	0.00	32'175.11	7.50	2'413.00	0.00	0.00	34'588.11	5'741.47	182'756.67
7RER07018	Région Europe	P.40018.2.02	81'929.31	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	57'373.32	7.50	4'303.00	0.00	0.00	61'676.32	-2'531.59	22'784.58
7RER07019	Région Europe	P.40019.2.02	89'392.40	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	69'647.59	7.50	5'224.00	0.00	0.00	74'871.59	-2'646.08	17'166.89
7RER07820	Région Europe	P.40020.2.02	294'118.19	0.00	0.01	0.00	0.01	0.00	48'887.00	7.50	3'667.00	0.00	0.00	52'554.00	6'194.17	235'370.03
7RLA07004	Région Amérique	P.40021.2.02	139'068.10	0.00	51.67	0.00	51.67	0.00	98'296.72	7.50	7'372.00	0.00	0.00	105'668.72	-243.90	33'694.95
7RLA07005	Région Amérique	P.40224.2.02	6'523.45	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	215.07	6'308.38	
7RAS09034	Région Asie	P.40239.2.02	300'300.00	0.00	0.42	0.00	0.42	0.00	42'557.58	7.50	3'192.00	0.00	0.00	45'749.58	8'510.26	246'040.58
7UGA03004	Uganda	P.40278.2.02	41'363.59	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	38'496.23	7.50	2'887.00	0.00	0.00	41'383.23	-2'692.51	2'672.87
7GLO07065	Global	P.40279.2.02	0.00	0.00	0.00	0.00	107'207.60	0.00	15'925.46	7.50	1'194.00	0.00	0.00	17'119.46	14'977.17	75'110.97
7ETH08002	Ethiopie	P.40281.2.02	17'074.37	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	15'129.02	7.50	1'135.00	0.00	0.00	16'264.02	-569.09	1'379.44
7GLO07064	Global	P.40291.2.02	0.00	0.00	0.00	0.00	99'680.30	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	16'355.11	83'325.19	
7COS02010	Costa Rica	P.40321.2.02	15'810.33	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	521.25	15'289.08	
7GLO04053	Global	P.40322.2.02	9'353.00	0.00	0.00	298.95	298.95	-9'922.95	0.00	5.00	0.00	0.00	0.00	-271.00	0.00	
7RAS02016	Région Asie	P.40323.2.02	8'334.41	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	6.00	0.00	0.00	0.00	274.79	8'059.62	
7GLO07066	Global	P.40465.2.02	0.00	0.00	0.00	0.00	73'115.97	200.45	2'672.30	7.50	200.00	0.00	0.00	3'072.75	2'446.03	67'597.19
7BKF10007	Burkina Faso	P.40466.2.02	0.00	0.00	0.00	0.00	459'061.00	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	15'357.43	443'703.57	
Total WBS Ext: 2.02			5'535'462.40	0.00	1'371.86	298.95	1'670.81	2'017'980.94	200.45	1'228'089.27		57'161.00	-1'487.40	1'283'963.32	246'672.32	6'024'478.51

Projets Fonds d'affectation spéciale UIT	WBS	Solde au 01.01.2010	Fonds reçus	Intérêt	Clôture des projets	Total des recettes	Transferts	Frais bancaire	Dépenses des projets	Taux d'appui	Dépenses 2010		Correct. AOS	Total des dépenses	Différence de change	Solde au 31.12.2010
											Dépenses d'appui	Dépenses d'appui				
2RAS08027	Région Asie	P.40001.3.01	39'132.84	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'290.17	37'842.67
7GLO03043	Global	P.40002.3.01	0.00	0.00	0.00	0.00	31'040.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-	31'040.00
2RAB09019	Région Arabe	P.40240.3.01	145'249.25	0.00	132.25	0.00	132.25	0.00	42.44	36'209.37	0.00	0.00	0.00	36'251.81	3'161.14	105'968.55
2CVI01001	Cap Vert	P.40258.3.01	2'787.61	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2'979.80	0.00	0.00	0.00	0.00	2'979.80	-377.87	185.68
2NIC09002	Région Amérique	P.40285.3.01	120'406.21	0.00	1'560.59	0.00	1'560.59	0.00	101'719.41	0.00	0.00	0.00	0.00	101'719.41	1'643.01	18'604.38
2RER09022	Région Europe	P.40293.3.01	80'137.14	0.00	72.63	0.00	72.63	0.00	0.00	7'439.60	0.00	0.00	0.00	7'439.60	2'649.82	70'120.35
9GLO00034	Global	P.40342.3.01	180'506.78	0.00	163.68	0.00	163.68	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	5'968.65	174'701.81
3GLO03044	Global	P.40345.3.01	3'142.13	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	103.59	3'038.54
2RAB09020	Région Arabe	P.40367.3.01	50'086.09	0.00	45.53	0.00	45.53	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'656.17	48'475.45
9GLO98027	Global	P.40379.3.01	3'489.37	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	115.05	3'374.32
9RLA99002	Région Asie	P.40405.3.01	112'995.92	0.00	102.98	0.00	102.98	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3'736.38	109'362.52
9GLO02040	Global	P.40434.3.01	3'256.65	0.00	0.00	-3'351.02	-3'351.02	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-94.37	0.00
7GLO07066	Global	P.40465.3.01	0.00	0.00	0.00	0.00	31'000.00	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	0.00	-	31'000.00
2RAB10021	Région Arabe	P.40471.3.01	0.00	0.00	0.00	0.00	83'053.00	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	0.00	-	83'053.00
Total WBS Ext: 3.01			741'189.99	0.00	2'077.66	-3'351.02	-1'273.36	145'093.00	42.44	148'348.18		0.00	0.00	148'390.62	19'851.74	716'767.27

Projets Fonds d'affectation spéciale UIT	WBS	Solde au 01.01.2010	Fonds reçus	Intérêt	Clôture des projets	Total des recettes	Transferts	Frais bancaire	Dépenses des projets	Taux d'appui	Dépenses 2010			Solde au 31.12.2010		
											Dépenses d'appui	Correct. AOS	Total des dépenses		Différence de change	
2RAS08027	Région Asie	P.40001.1.01	164'931.95	0.00	743.25	0.00	743.25	0.00	60'397.45	10.00	6'040.00	0.00	0.00	66'437.45	4'226.04	95'011.71
7GLO03043	Global	P.40002.1.01	129'630.53	138'314.32	9'722.51	0.00	148'036.83	21'290.51	89'356.26	0.00	0.00	0.00	0.00	89'356.26	13'904.17	195'697.44
7GLO07060	Global	P.40004.1.01	3'071.69	0.00	2.17	0.00	2.17	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	0.00	101.51	2'972.35
7GLO07062	Global	P.40006.1.01	3'863.28	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	0.00	127.37	3'735.91
7GLO08061	Global	P.40008.1.01	218'823.05	329'219.86	16'835.03	0.00	346'054.89	364'351.82	338'065.71	6.76	22'853.00	0.00	0.00	360'918.71	37'174.90	531'136.15
7MOR07005	Maroc	P.40009.1.01	216'538.29	0.00	1'183.36	0.00	1'183.36	0.00	6'821.98	7.50	512.00	0.00	0.00	7'333.98	7'190.84	203'196.83
7RAB07016	Région Arabe	P.40010.1.01	87'429.57	19'987.08	546.99	0.00	20'534.07	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	0.00	4'104.72	103'858.92
7RAF08070	Région Afrique	P.40011.1.01	424'944.40	1'421'694.53	4'306.36	0.00	1'426'000.89	-780'753.90	468'255.86	6.76	31'654.00	0.00	0.00	499'909.86	52'984.31	517'297.22
7RAF08071	Région Afrique	P.40012.1.01	334'338.71	0.00	1'614.19	0.00	1'614.19	0.00	93'030.95	7.50	6'977.00	0.00	0.00	100'007.95	9'508.82	226'436.13
7RAF08073	Région Afrique	P.40014.1.01	4'049'921.62	0.00	21'809.01	0.00	21'809.01	0.00	287'128.34	0.00	0.00	0.00	0.00	287'128.34	120'680.34	3'663'921.95
7RAS07024	Région Asie	P.40016.1.01	4'145.87	8'828.41	38.85	0.00	8'867.26	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	0.00	835.98	12'177.15
7RAS08025	Région Asie	P.40017.1.01	257'536.67	1'061'999.84	4'567.01	0.00	1'066'566.85	0.00	596'254.67	6.76	40'307.00	0.00	0.00	636'561.67	66'573.10	620'968.75
7RER07019	Région Europe	P.40019.1.01	21'329.99	20'171.10	1'107.87	0.00	21'278.97	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	0.00	3'115.24	39'493.72
7RLA08006	Région Amérique	P.40022.1.01	137'863.93	796'499.65	4'171.75	0.00	800'671.40	416'402.08	714'986.86	6.76	48'333.00	0.00	0.00	763'319.86	52'139.69	539'477.86
9AFG02002	Afghanistan	P.40023.1.01	561'809.86	0.00	1'958.87	0.00	1'958.87	0.00	297'419.67	0.00	0.00	0.00	0.00	297'419.67	-4'660.17	271'009.23
9ARG98008	Argentine	P.40024.1.01	114'108.41	0.00	629.57	0.00	629.57	0.00	0.00	6.50	0.00	0.00	0.00	0.00	3'789.52	110'948.46
9BRA02007	Brésil	P.40025.1.01	1'536'700.07	0.00	8'460.54	0.00	8'460.54	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	0.00	51'031.60	1'494'129.01
9BRA98006	Brésil	P.40026.1.01	16'455'787.14	0.00	82'745.00	0.00	82'745.00	0.00	2'136'797.68	7.50	160'260.00	0.00	0.00	2'297'057.68	238'328.20	14'003'146.26
9COL09034	Colombie	P.40027.1.01	119'935.39	0.00	336.82	0.00	336.82	0.00	65'467.06	10.00	6'547.00	0.00	0.00	72'014.06	-1'834.65	50'092.80
9COL99028	Colombie	P.40028.1.01	79'347.65	0.00	0.00	-317.49	-317.49	-81'329.26	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	-2'299.10	0.00
9GLO05055	Global	P.40029.1.01	229'216.60	0.00	849.22	0.00	849.22	-40'000.00	72'999.28	0.00	0.00	0.00	0.00	72'999.28	-1'242.42	118'308.96
9RAF08074	Région Afrique	P.40030.1.01	60'680.35	0.00	41.28	-2'795.09	-2'753.81	-59'879.91	-181.15	7.50	-14.00	0.00	0.00	-195.15	-1'758.22	0.00
9RAF08075	Région Afrique	P.40031.1.01	441'511.16	397'615.16	5'512.36	0.00	403'127.52	0.00	243'757.77	0.00	0.00	0.00	0.00	243'757.77	13'128.34	587'752.57
9RAF08076	Région Afrique	P.40032.1.01	46'613.10	0.00	154.21	0.00	154.21	0.00	33'518.11	0.00	0.00	0.00	0.00	33'518.11	-1'179.33	14'428.53
9RAS09031	Région Asie	P.40196.1.01	593'910.26	0.00	3'164.56	0.00	3'164.56	0.00	500'545.18	7.50	37'541.00	0.00	0.00	538'086.18	-8'524.30	67'512.94
9RAB09018	Région Arabe	P.40197.1.01	96'268.39	0.00	402.20	0.00	402.20	0.00	46'798.12	10.00	4'680.00	0.00	0.00	51'478.12	1'859.29	43'333.18
9RAS08026	Région Asie	P.40203.1.01	241'708.34	0.00	667.80	0.00	667.80	0.00	144'938.28	7.50	10'870.00	0.00	0.00	155'808.28	-6'750.86	93'318.72
9RAF10080	Région Afrique	P.40204.1.01	0.00	142'734.15	708.33	0.00	143'442.48	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	0.00	10'151.09	133'291.39
9RAS09029	Région Asie	P.40205.1.01	351'764.54	0.00	1'695.85	0.00	1'695.85	3'951.16	135'077.07	7.50	10'131.00	0.00	0.00	145'208.07	5'275.93	206'927.55
		Total page 1	26'983'730.81	4'337'064.10	173'974.96	-3'112.58	4'507'926.48	-155'967.50	0.00	6'331'435.15		386'691.00	0.00	6'718'126.15	667'981.95	23'949'581.69

Projets Fonds d'affectation spéciale UIT	WBS	Solde au 01.01.2010	Fonds reçus	Intérêt	Clôture des projets	Total des recettes	Transferts	Frais bancaire	Dépenses des projets	Taux d'appui	Dépenses 2010			Solde au 31.12.2010		
											Dépenses d'appui	Correct. AOS	Total des dépenses		Différence de change	
	Report	26'983'730.81	4'337'064.10	173'974.96	-3'112.58	4'507'926.48	-155'967.50	0.00	6'331'435.15		386'691.00	0.00	6'718'126.15	667'981.95	23'949'581.69	
9THA09009	Thaïlande	P.40206.1.01	3'854.89	0.00	0.00	-15.43	-15.43	-3'951.16	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	-111.70	0.00	
9RAF04063	Région Afrique	P.40207.1.01	189'690.09	198'490.76	14'891.02	0.00	213'381.78	0.00	0.00	262'606.81	7.00	18'382.00	0.00	280'988.81	112'926.56	
9RAS09030	Région Asie	P.40208.1.01	161'537.38	0.00	781.26	0.00	781.26	0.00	0.00	48'701.10	0.00	14'520.00	0.00	63'221.10	96'125.86	
9THA09008	Thaïlande	P.40210.1.01	20'367.52	0.00	10.84	-495.53	-484.69	-9'728.41	0.00	9'767.57	10.00	977.00	0.00	10'744.57	0.00	
9RAS09032	Région Asie	P.40211.1.01	39'271.27	0.00	35.77	-35.77	0.00	-40'409.16	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-1'137.89	0.00	
9ECU04008	Equateur	P.40213.1.01	72'653.62	0.00	136.45	0.00	136.45	0.00	0.00	66'326.96	7.50	4'975.00	0.00	71'301.96	4'834.78	
9THA10010	Thaïlande	P.40215.1.01	41'637.12	69'093.69	376.31	0.00	69'470.00	-26'314.31	0.00	42'003.23	10.00	4'200.00	0.00	46'203.23	37'980.26	
9COS09015	Costa Rica	P.40217.1.01	23'534.51	0.00	37.67	0.00	37.67	0.00	0.00	24'249.84	10.00	2'425.00	0.00	26'674.84	-1'025.76	
7RLA07005	Région Amérique	P.40224.1.01	340'890.27	74'977.07	1'949.35	0.00	76'926.42	0.00	0.00	88'562.75	7.50	6'642.00	0.00	95'204.75	310'205.66	
9RER09021	Région Europe	P.40225.1.01	5'801.74	42'406.32	370.10	0.00	42'776.42	0.00	0.00	42'950.98	10.00	4'295.00	0.00	47'245.98	342.89	
9KYR08001	Kyrgyzstan	P.40226.1.01	9'930.63	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	327.40	9'603.23	
9MOL08001	Moldavie	P.40227.1.01	15'289.27	0.00	85.09	0.00	85.09	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	507.85	14'866.51	
9COL10035	Colombie	P.40229.1.01	0.00	251'610.67	660.95	0.00	252'271.62	0.00	0.00	166'290.12	10.00	16'629.00	0.00	182'919.12	66'277.39	
3GLO07059	Global	P.40230.1.01	38'608.42	49'622.69	3'879.76	0.00	53'502.45	0.00	0.00	25'732.24	10.00	2'573.00	0.00	28'305.24	56'890.69	
3GLO06057	Global	P.40235.1.01	77'281.27	0.00	351.68	0.00	351.68	0.00	0.00	21'027.46	7.50	1'577.00	0.00	22'604.46	53'075.42	
9RAF06066	Région Afrique	P.40236.1.01	351'335.93	153'899.82	1'820.59	0.00	155'720.41	0.00	0.00	46'614.04	0.00	0.00	0.00	15'235.55	445'206.75	
9COL04033	Colombie	P.40238.1.01	1'732'760.23	0.00	9'539.33	0.00	9'539.33	0.00	0.00	209.60	7.50	16.00	0.00	225.60	1'684'548.08	
7RAS09034	Région Asie	P.40239.1.01	350'503.84	0.00	1'929.90	0.00	1'929.90	24.64	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	11'642.34	340'816.04	
9RAB09017	Région Arabe	P.40241.1.01	51'572.39	0.00	229.01	0.00	229.01	0.00	0.00	13'731.00	10.00	1'373.00	0.00	15'104.00	37'101.31	
9NAM04002	Namibie	P.40243.1.01	103'360.26	0.00	439.11	0.00	439.11	0.00	0.00	60'252.62	7.50	4'519.00	0.00	64'771.62	36'659.49	
9RAF08077	Région Afrique	P.40248.1.01	66'010.94	0.00	94.92	0.00	94.92	0.00	0.00	59'422.96	0.00	5'009.00	0.00	64'431.96	-508.44	
9HON96009	Honduras	P.40252.1.01	5'589.31	0.00	214.74	0.00	214.74	43'541.98	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	4'044.95	45'301.08	
9CHI10012	Chile	P.40259.1.01	0.00	134'130.54	561.10	0.00	134'691.64	0.00	0.00	7'857.48	5.00	393.00	0.00	8'250.48	114'657.09	
9RAF10081	Région Afrique	P.40261.1.01	0.00	0.00	81.00	0.00	81.00	28'496.08	0.00	28'074.28	7.50	2'106.00	0.00	30'180.28	-2'240.38	
9HA110001	Haïti	P.40262.1.01	0.00	25'252.52	16.85	0.00	25'269.37	0.00	0.00	26'502.20	0.00	0.00	0.00	26'502.20	-150.90	
9ELS02007	El Salvador	P.40274.1.01	34'219.69	189'350.91	523.00	0.00	189'873.91	0.00	0.00	139'718.26	7.50	10'479.00	0.00	150'197.26	58'853.07	
9FIJ10004	Fiji	P.40275.1.01	0.00	28'103.69	29.41	0.00	28'133.10	0.00	0.00	18'695.00	10.00	1'870.00	0.00	20'565.00	6'320.32	
9CVI09003	Cap Vert	P.40280.1.01	432'039.56	0.00	2'363.39	0.00	2'363.39	0.00	0.00	4'025.00	10.00	403.00	0.00	4'428.00	416'220.48	
2NIC09002	Région Amérique	P.40285.1.01	0.00	0.00	45.50	0.00	45.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-1'239.15	1'284.65	
9RAS05020	Région Asie	P.40288.1.01	26'925.99	0.00	153.80	-29'121.40	-28'967.60	0.00	0.00	-1'173.43	7.50	-88.00	0.00	-1'261.43	-780.18	
9IRA10008	Iran	P.40292.1.01	0.00	20'568.88	24.49	0.00	20'593.37	0.00	0.00	20'725.99	10.00	2'073.00	0.00	22'798.99	-3'101.61	
9RAS10035	Région Asie	P.40299.1.01	0.00	591'000.00	3'347.73	0.00	594'347.73	216'482.22	0.00	67'980.97	7.50	5'099.00	0.00	73'079.97	83'914.13	
2URT03002	Tanzanie	P.40300.1.01	21'600.32	0.00	119.45	0.00	119.45	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	717.37	21'002.40	
9RAS06021	Région Asie	P.40301.1.01	41'557.35	0.00	0.00	5'313.74	5'313.74	-48'075.21	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	-1'204.12	0.00	
9ANG06005	Angola	P.40302.1.01	54'476.41	0.00	49.86	-52'821.70	-52'771.84	-3'283.03	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	-1'578.46	0.00	
9ARG10011	Argentine	P.40304.1.01	0.00	3'600'497.68	1'670.59	0.00	3'602'168.27	0.00	0.00	0.00	6.00	0.00	0.00	243'780.57	3'358'387.70	
3GLO03052	Global	P.40308.1.01	288'157.65	0.00	1'585.83	0.00	1'585.83	0.00	0.00	0.00	7.00	0.00	0.00	9'569.26	280'174.22	
9CLO03032	Colombie	P.40309.1.01	85'133.04	0.00	468.52	0.00	468.52	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	2'827.09	82'774.47	
9COS05013	Costa Rica	P.40310.1.01	99'932.89	0.00	550.66	0.00	550.66	0.00	0.00	0.00	6.00	0.00	0.00	3'318.76	97'164.79	
	Total page 2		31'769'254.61	9'766'069.34	223'354.49	-80'243.17	9'909'180.66	816.14	0.00	7'622'290.18		497'138.00	0.00	8'119'428.18	1'173'831.59	32'385'991.64

Projets Fonds d'affectation spéciale UIT	WBS	Solde au 01.01.2010	Fonds reçus	Intérêt	Clôture des projets	Total des recettes	Transferts	Frais bancaire	Dépenses des projets	Taux d'appui	Dépenses 2010			Total des dépenses	Différence de change	Solde au 31.12.2010
											Dépenses d'appui	Correct. AOS				
	Raport	31'769'254.61	9'766'069.34	223'354.49	-80'243.17	9'909'180.66	816.14	0.00	7'622'290.18		497'138.00	0.00	8'119'428.18	1'173'831.59	32'385'991.64	
9ECU94004	Equateur	P.40311.1.01	2'792'647.60	0.00	0.00	-2'873'564.68	-2'873'564.68	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	-80'917.08	0.00	
9HON98015	Honduras	P.40312.1.01	216'182.10	0.00	1'001.35	0.00	1'001.35	-43'541.98	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	3'319.19	170'322.28	
9RAF06067	Région Afrique	P.40313.1.01	1'071.29	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	35.32	1'035.97	
9RAF06868	Région Afrique	P.40314.1.01	39'469.48	0.00	217.66	0.00	217.66	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	1'310.81	38'376.33	
9VEN00006	Vénézuela	P.40315.1.01	12'918.05	0.00	70.82	0.00	70.82	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	428.96	12'559.91	
9YEM06014	Yemen	P.40316.1.01	7'789.31	0.00	0.00	-420.24	-420.24	-7'594.77	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	-225.70	0.00	
2DRK02004	D. Rep. Korea	P.40318.1.01	15'886.23	0.00	87.03	0.00	87.03	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	527.54	15'445.72	
2NER03004	Niger	P.40319.1.01	24'094.27	0.00	132.57	0.00	132.57	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	800.13	23'426.71	
3GLO02039	Global	P.40320.1.01	12'473.46	0.00	67.74	0.00	67.74	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	414.12	12'127.08	
7COS02010	Costa Rica	P.40321.1.01	18'322.90	0.00	101.24	0.00	101.24	0.00	0.00	6.00	0.00	0.00	0.00	608.52	17'815.62	
7GLO04053	Global	P.40322.1.01	26'859.31	0.00	0.00	0.00	0.00	-27'637.56	0.00	5.00	0.00	0.00	0.00	-778.25	0.00	
7RAS02016	Région Asie	P.40323.1.01	18'335.66	0.00	101.24	0.00	101.24	0.00	0.00	6.00	0.00	0.00	0.00	608.95	17'827.95	
9ALB06003	Albanie	P.40324.1.01	1'940.74	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	63.99	1'876.75	
9ANG04002	Angola	P.40325.1.01	1'219.94	0.00	0.00	-1'255.29	-1'255.29	0.00	0.00	2.75	0.00	0.00	0.00	-35.35	0.00	
9ANG04004	Angola	P.40326.1.01	12'255.84	0.00	10.84	-12'621.80	-12'610.96	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	-355.12	0.00	
9ARG01010	Argentine	P.40327.1.01	25.65	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	6.50	0.00	0.00	0.00	0.85	24.80	
9ARG97006	Argentine	P.40328.1.01	20'960.69	0.00	115.32	0.00	115.32	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	696.02	20'379.99	
9ARG99005	Argentine	P.40329.1.01	12'410.40	0.00	67.74	0.00	67.74	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	412.05	12'066.09	
9BDI03010	Burundi	P.40330.1.01	3'955.08	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	130.39	3'824.69	
9BEN92001	Bénin	P.40331.1.01	18'670.80	0.00	103.23	0.00	103.23	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	620.05	18'153.98	
9BOL99004	Bolivie	P.40332.1.01	21'095.44	0.00	19.51	-21'726.20	-21'706.69	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	-611.25	0.00	
9CMR03011	Cameroun	P.40333.1.01	12'216.62	0.00	10.84	-12'581.44	-12'570.60	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	-353.98	0.00	
9COL93005	Colombie	P.40334.1.01	50'215.16	0.00	0.00	-51'670.15	-51'670.15	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	-1'454.99	0.00	
9COL96027	Colombie	P.40335.1.01	486.76	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	16.05	470.71	
9COL97019	Colombie	P.40336.1.01	177'479.30	0.00	977.61	0.00	977.61	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	5'893.84	172'563.07	
9COL99026	Colombie	P.40337.1.01	8'231.42	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	271.38	7'960.04	
9COS02011	Costa Rica	P.40338.1.01	8'865.30	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	292.28	8'573.02	
9EQG02001	Guinée Equatoriale	P.40339.1.01	1'626.21	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	53.61	1'572.60	
9EQG04002	Guinée Equatoriale	P.40340.1.01	205'579.01	0.00	1'132.45	0.00	1'132.45	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	6'827.00	199'884.46	
9FJI98002	Fiji	P.40341.1.01	29'923.07	0.00	164.98	0.00	164.98	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	993.73	29'094.32	
9GLO01036	Global	P.40343.1.01	98'412.01	0.00	541.46	0.00	541.46	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3'268.13	95'685.34	
9GLO01037	Global	P.40344.1.01	3'275.76	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	108.00	3'167.76	
	Total page 3		35'644'149.47	9'766'069.34	228'278.12	-3'054'082.97	6'940'264.49	-77'958.17	0.00	7'622'290.18		497'138.00	0.00	8'119'428.18	1'116'800.78	33'270'226.83

Projets Fonds d'affectation spéciale UIT	WBS	Solde au 01.01.2010	Fonds reçus	Intérêt	Clôture des projets	Total des recettes	Transferts	Frais bancaire	Dépenses des projets	Taux d'appui	Dépenses 2010			Total des dépenses	Différence de change	Solde au 31.12.2010
											Dépenses d'appui	Correct. AOS				
	Report	35'644'149.47	9'766'069.34	228'278.12	-3'054'082.97	6'940'264.49	-77'958.17	0.00	7'622'290.18		497'138.00	0.00	8'119'428.18	1'116'800.78	33'270'226.83	
3GLO03044	Global	P.40345.1.01	6'547.63	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	215.87	6'331.76
9HON97013	Honduras	P.40346.1.01	133'859.51	0.00	736.68	0.00	736.68	0.00	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	4'445.20	130'150.99
9HON98014	Honduras	P.40347.1.01	67'565.25	0.00	372.55	0.00	372.55	0.00	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	2'243.89	65'693.91
9HON98017	Honduras	P.40348.1.01	5'383.84	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	177.50	5'206.34
9HON98018	Honduras	P.40349.1.01	42'876.79	0.00	235.80	0.00	235.80	0.00	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	1'423.86	41'688.73
9LIB03001	Libye	P.40350.1.01	4'558.16	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	150.27	4'407.89
9LIB04009	Libye	P.40351.1.01	3'168.43	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	104.46	3'063.97
9LIB05010	Libye	P.40352.1.01	731.09	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	24.10	706.99
9MLI05003	Mali	P.40353.1.01	1'629.91	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	53.74	1'576.17
9MOR02003	Maroc	P.40354.1.01	11'953.65	0.00	10.84	-12'310.85	-12'300.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-346.36	0.00
9NIC92001	Nicaragua	P.40355.1.01	2'988.65	0.00	0.00	-3'075.24	-3'075.24	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	-86.59	0.00
9PER95014	Pérou	P.40356.1.01	18'753.73	0.00	103.23	0.00	103.23	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	622.78	18'234.18
9PER97019	Pérou	P.40357.1.01	68'848.83	0.00	379.49	0.00	379.49	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	2'286.37	66'941.95
9PLS05002	Palestine	P.40358.1.01	6'415.14	0.00	0.00	-294.83	-294.83	-6'306.19	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	-185.88	0.00
9RAF05064	Région Afrique	P.40360.1.01	3'978.75	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7.00	0.00	0.00	0.00	131.17	3'847.58
9RAF86018	Région Afrique	P.40361.1.01	36'505.47	0.00	201.38	0.00	201.38	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	1'212.30	35'494.55
9RAF92036	Région Afrique	P.40362.1.01	19'891.87	0.00	110.37	0.00	110.37	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	660.67	19'341.57
9RAF97045	Région Afrique	P.40363.1.01	23'366.52	0.00	129.61	0.00	129.61	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	776.08	22'720.05
9RER00012	Région Europe	P.40364.1.01	24'450.18	0.00	133.54	0.00	133.54	0.00	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	811.87	23'771.85
9ANG04003	Angola	P.40365.1.01	565'739.88	0.00	3'116.11	0.00	3'116.11	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	18'787.54	550'068.45
9RAS05019	Région Asie	P.40366.1.01	91'902.35	0.00	83.47	9'590.63	9'674.10	-104'239.33	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	-2'662.88	0.00
9RAS08028	Région Asie	P.40368.1.01	43'166.47	0.00	236.77	0.00	236.77	0.00	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	1'433.41	41'969.83
9RAS09033	Région Asie	P.40369.1.01	106'583.93	0.00	586.99	0.00	586.99	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3'539.52	103'631.40
9ARG97007	Argentine	P.40371.1.01	1'225.13	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	40.39	1'184.74
9CMB00001	Cambodge	P.40374.1.01	544.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	17.93	526.08
9COS01008	Costa Rica	P.40375.1.01	1'072.22	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	6.00	0.00	0.00	0.00	35.35	1'036.87
9CUB97003	Cuba	P.40376.1.01	4'668.66	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	153.92	4'514.74
9GLO93012	Global	P.40377.1.01	5'882.83	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	193.95	5'688.88
9GLO98024	Global	P.40378.1.01	217.06	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7.16	209.90
9GLO98027	Global	P.40379.1.01	1'489.56	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	49.11	1'440.45
9GUI00003	Guinée	P.40380.1.01	6'049.48	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	199.44	5'850.04
9GUY98004	Guyane	P.40381.1.01	2'381.38	0.00	0.00	-2'450.38	-2'450.38	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	-69.00	0.00
9HON91004	Honduras	P.40382.1.01	6'856.85	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	226.06	6'630.79
9HON97011	Honduras	P.40383.1.01	5'736.32	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	189.12	5'547.20
9INS94007	Indonésie	P.40384.1.01	472.47	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	15.57	456.90
	Total page 4		36'971'611.47	9'766'069.34	234'714.95	-3'062'623.64	6'938'160.65	-188'503.69	0.00	7'622'290.18		497'138.00	0.00	8'119'428.18	1'153'678.67	34'448'161.58

Projets Fonds d'affectation spéciale UIT	WBS	Solde au 01.01.2010	Fonds reçus	Intérêt	Clôture des projets	Total des recettes	Transferts	Frais bancaire	Dépenses des projets	Taux d'appui	Dépenses 2010			Total des dépenses	Différence de change	Solde au 31.12.2010
											Dépenses d'appui	Correct. AOS				
	Raport	36'971'611.47	9'766'069.34	234'714.95	-3'062'623.64	6'938'160.65	-188'503.69	0.00	7'622'290.18		497'138.00	0.00	8'119'428.18	1'153'678.67	34'448'161.58	
9LIT92001	Lituanie	P.40385.1.01	803.80	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	26.50	777.30	
9MAT94006	Malte	P.40386.1.01	3'788.78	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	124.91	3'663.87	
9NEP96001	Népal	P.40387.1.01	3'763.76	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	124.09	3'639.67	
9PAL98001	Palau	P.40388.1.01	4'217.21	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	139.03	4'078.18	
9PER88003	Pérou	P.40389.1.01	2'424.42	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	79.93	2'344.49	
9PER95013	Pérou	P.40390.1.01	3'412.41	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	112.50	3'299.91	
9PER95016	Pérou	P.40391.1.01	117.12	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	3.86	113.26	
9PNG95002	Papouasie Nlle. Guin	P.40392.1.01	9'333.15	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	307.70	9'025.45	
9RAS96013	Région Arabe	P.40393.1.01	5'459.45	0.00	0.00	-5'617.64	-5'617.64	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	-158.19	0.00	
9RAF00053	Région Afrique	P.40394.1.01	22'036.48	0.00	120.42	0.00	120.42	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	731.75	21'425.15	
9RAF92034	Région Afrique	P.40395.1.01	504.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	16.63	487.87	
9RAF95040	Région Afrique	P.40396.1.01	6'656.37	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	219.45	6'436.92	
9RAS02017	Région Asie	P.40397.1.01	3'765.09	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	124.13	3'640.96	
9RAS03018	Région Asie	P.40398.1.01	72'733.03	0.00	399.75	0.00	399.75	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2'415.33	70'717.45	
9RAS92009	Région Asie	P.40399.1.01	20'142.12	0.00	111.34	0.00	111.34	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	668.92	19'584.54	
9RER02014	Région Europe	P.40400.1.01	1'874.07	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	61.78	1'812.29	
9RER04017	Région Europe	P.40401.1.01	1'459.46	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	48.12	1'411.34	
9RER93006	Région Europe	P.40402.1.01	2'982.98	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	12.00	0.00	0.00	0.00	98.35	2'884.63	
9RER94008	Région Europe	P.40403.1.01	25'700.67	0.00	141.76	0.00	141.76	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	853.56	24'988.87	
9RER96011	Région Europe	P.40404.1.01	72'780.71	0.00	399.75	0.00	399.75	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	2'416.90	70'763.56	
9SAF96002	Afrique du Sud	P.40406.1.01	375.37	0.00	64.64	0.00	64.64	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	16.03	423.98	
9SAF99003	Afrique du Sud	P.40407.1.01	18'587.57	0.00	102.20	0.00	102.20	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	617.25	18'072.52	
9SRL91009	Sri Lanka	P.40408.1.01	29'920.89	0.00	164.98	0.00	164.98	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	993.66	29'092.21	
9SRL95010	Sri Lanka	P.40409.1.01	7'811.80	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	257.54	7'554.26	
9SUR01016	Suriname	P.40410.1.01	45'641.67	0.00	252.01	0.00	252.01	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	1'515.74	44'377.94	
9SUR99015	Suriname	P.40411.1.01	33'972.23	0.00	186.22	0.00	186.22	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	1'128.14	33'030.31	
9THA97004	Thaïlande	P.40412.1.01	16'848.83	0.00	92.04	0.00	92.04	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	559.44	16'381.43	
9TOG98001	Togo	P.40413.1.01	1'573.19	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	51.87	1'521.32	
9TON96001	Tonga	P.40414.1.01	22'562.54	0.00	124.46	0.00	124.46	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	749.26	21'937.74	
9TUN98003	Tunisie	P.40416.1.01	4'275.67	0.00	0.00	-4'399.56	-4'399.56	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	-123.89	0.00	
9UGA7005	Uganda	P.40417.1.01	2'781.20	0.00	0.00	-127.81	-127.81	-2'733.97	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	-80.58	0.00	
9URU96012	Uruguay	P.40418.1.01	19'737.79	0.00	109.35	0.00	109.35	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	655.54	19'191.60	
9UZB95002	Ouzbékistan	P.40419.1.01	1'124.12	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	37.06	1'087.06	
	Total page 5		37'440'779.92	9'766'069.34	236'983.87	-3'072'768.65	6'930'284.56	-191'237.66	0.00	7'622'290.18		497'138.00	0.00	8'119'428.18	1'168'470.98	34'891'927.66

Projets Fonds d'affectation spéciale UIT	WBS	Solde au 01.01.2010	Fonds reçus	Intérêt	Clôture des projets	Total des recettes	Transferts	Frais bancaire	Dépenses des projets	Taux d'appui	Dépenses 2010			Total des dépenses	Différence de change	Solde au 31.12.2010
											Dépenses d'appui	Correct. AOS				
	Raport	37'440'779.92	9'766'069.34	236'983.87	-3'072'768.65	6'930'284.56	-191'237.66	0.00	7'622'290.18		497'138.00	0.00	8'119'428.18	1'168'470.98	34'891'927.66	
9YEM03013	Yemen	P.40420.1.01	164.93	0.00	0.00	-169.71	-169.71	0.00	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	-4.78	0.00
9ZIM01006	Zimbabwe	P.40421.1.01	21'074.39	0.00	115.32	0.00	115.32	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	699.77	20'489.94
9THA08007	Thaïlande	P.40422.1.01	10'821.43	0.00	0.00	-11'134.98	-11'134.98	0.00	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	-313.55	0.00
9KEN08004	Kénya	P.40423.1.01	-2'483.48	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	-81.85	-2'401.63
9ARG96005	Argentine	P.40424.1.01	20'083.06	0.00	0.00	-20'664.97	-20'664.97	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	-581.91	0.00
9CVI06002	Cap Vert	P.40425.1.01	-2'186.44	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	-72.08	-2'114.36
9CHD01006	Tchad	P.40426.1.01	1'428.03	0.00	0.00	-1'469.41	-1'469.41	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-41.38	0.00
9CHD85006	Tchad	P.40427.1.01	6'369.36	0.00	0.00	-6'553.92	-6'553.92	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	-184.56	0.00
9CHD92004	Tchad	P.40428.1.01	6'443.44	0.00	0.00	-6'630.14	-6'630.14	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	-186.70	0.00
9COL03030	Colombie	P.40429.1.01	8'031.67	7'723.32	0.00	-8'681.63	-958.31	0.00	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	-649.96	7'723.32
9LES94006	Lesotho	P.40430.1.01	684.68	0.00	0.00	-704.52	-704.52	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	-19.84	0.00
9MOR03004	Maroc	P.40431.1.01	3'216.27	0.00	0.00	-3'309.46	-3'309.46	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-93.19	0.00
9RAF07069	Région Afrique	P.40432.1.01	22.75	0.00	0.00	-23.41	-23.41	0.00	0.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	-0.66	0.00
9COL00029	Colombie	P.40433.1.01	57'657.75	0.00	0.00	-59'328.35	-59'328.35	0.00	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	-1'670.60	0.00
9GLO02040	Global	P.40434.1.01	16'573.80	0.00	14.39	3'569.35	3'583.74	-20'623.35	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-478.39	12.58
9CEH04004	République Tchèque	P.40435.1.01	2'118.05	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7.00	0.00	0.00	0.00	69.85	2'048.20
9ZAM09004	Zambie	P.40436.1.01	1'237.82	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	8.00	0.00	0.00	0.00	40.83	1'196.99
9URT10003	Tanzanie	P.40438.1.01	0.00	30'406.17	82.65	0.00	30'488.82	0.00	0.00	17'454.38	10.00	1'745.00	0.00	19'199.38	3'177.30	8'112.14
9THA10011	Thaïlande	P.40439.1.01	0.00	27'626.66	68.99	0.00	27'695.65	0.00	0.00	24'402.84	10.00	2'440.00	0.00	26'842.84	221.99	630.82
9RAF10083	Région Afrique	P.40442.1.01	0.00	0.00	625.43	0.00	625.43	59'879.91	0.00	40'241.88	7.50	3'018.00	0.00	43'259.88	973.78	16'271.68
9RAS10037	Région Asie	P.40460.1.01	0.00	13'486.71	239.88	0.00	13'726.59	0.00	0.00	7'647.35	10.00	765.00	0.00	8'412.35	458.53	4'855.71
7GLO07066	Global	P.40465.1.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3'160.67	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	105.74	3'054.93
9THA10012	Thaïlande	P.40468.1.01	0.00	310'032.05	327.18	0.00	310'359.23	0.00	0.00	0.00	7.50	0.00	0.00	0.00	10'371.81	299'987.42
9RAS10036	Région Asie	P.40469.1.01	0.00	359'000.00	367.84	0.00	359'367.84	0.00	21'581.05	0.00	7.50	0.00	0.00	21'581.05	0.00	337'786.79
			37'592'037.43	10'514'344.25	238'825.55	-3'187'869.80	7'565'300.00	-148'820.43	21'581.05	7'712'036.63		505'106.00	0.00	8'238'723.68	1'180'211.13	35'589'582.19
Experts associés																
9KOR07004	Corée	P.40200.1.01	220'766.90	136'572.50	810.68	0.00	137'383.18	0.00	0.00	292'623.79	10.00	18'777.17	9'666.50	321'067.46	3'287.29	33'795.33
9JPN09001	Japon	P.40201.1.01	72'971.03	261'968.96	614.74	0.00	262'583.70	0.00	0.00	199'747.36	10.00	19'975.00	0.00	219'722.36	6'427.51	109'404.86
9JPN09002	Japon	P.40202.1.01	101'386.07	161'169.16	7'956.54	0.00	169'125.70	0.00	0.00	128'271.48	10.00	12'827.00	0.00	141'098.48	21'445.09	107'968.20
9AES94999	Général	P.40268.1.01	119'226.27	0.00	656.78	0.00	656.78	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3'959.33	115'923.72
9JPN02002	Japon	P.40269.1.01	53'576.28	0.00	295.56	0.00	295.56	0.00	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	1'779.26	52'092.58
9KOR02002	Corée	P.40270.1.01	43'552.19	0.00	239.86	0.00	239.86	0.00	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	1'446.32	42'345.73
9KOR02003	Corée	P.40271.1.01	39'664.05	0.00	218.63	0.00	218.63	0.00	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	1'317.22	38'565.46
9KOR06003	Corée	P.40272.1.01	78'942.79	0.00	435.13	0.00	435.13	0.00	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	2'621.56	76'756.36
9RAS93620	Région Asie	P.40273.1.01	26'098.07	0.00	144.72	0.00	144.72	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	866.72	25'376.07
N/A	Allemagne	P.40459.1.01	0.00	150'978.16	530.91	0.00	151'509.07	0.00	0.00	17'238.34	10.00	1'724.00	0.00	18'962.34	8'537.35	124'009.38
N/A	Corée	P.40470.1.01	0.00	313'717.58	331.06	0.00	314'048.64	0.00	0.00	116.15	10.00	12.00	0.00	128.15	10'495.12	303'425.37
	Total E.A.		756'183.65	1'024'406.36	12'234.61	0.00	1'036'640.97	0.00	0.00	637'997.12		53'315.17	9'666.50	700'978.79	62'182.77	1'029'663.06
Total WBS Ext. 1.01			38'348'221.08	11'538'750.61	251'060.16	-3'187'869.80	8'601'940.97	-148'820.43	21'581.05	8'350'033.75		558'421.17	9'666.50	8'939'702.47	1'242'393.90	36'619'245.25
Grand Total			44'624'873.47	11'538'750.61	254'509.68	-3'190'921.87	8'602'338.42	2'014'253.51	21'823.94	9'726'471.20		615'582.17	8'179.10	10'372'056.41	1'508'917.96	43'360'491.03

ANNEXE A5

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

WBS Elements	Project Defination	Centre de coûts	Solde au 01.01.2010	Fonds reçus 2010	Intérêt/Gains 2010	Transfert/Reimbt 2010	Dépenses 2010	Solde au 31.12.2010
P.10001.1.01	Contributions Council HLS Social Events	25C10201	568.58	0.00	0.00	0.00	200.00	368.58
P.10002.1.01	WSIS Follow-up and Implementation	25C10250	344'608.00	26'696.20	5.58	2'302.61	370'262.11	3'350.28
P.10003.1.01	MP& T Strategic Plan 1999-2007	25C1034	108'842.61	0.00	0.00	-1'100.00	80'559.25	27'183.36
P.10005.1.01	Journée Mond. Télécom Société Imformation	25C1091	14'009.95	10'839.99	0.00	0.00	1'950.98	22'898.96
P.10006.1.01	Strategic Plan 2007 - Italy	25C1096	4'959.66	0.00	0.00	6'368.22	0.00	11'327.88
P.10007.1.01	ITU-IDCG	25C1099	13'022.99	0.00	0.00	0.00	0.00	13'022.99
P.10010.1.01	ICT Exploratorium	25C12300	400'000.00	2'126'059.42	0.00	0.00	209'327.70	2'316'731.72
P.10009.1.01	MIC Symposium sur COP	25C12401	53'528.79	0.00	0.00	0.00	228.50	53'300.29
P.10013.1.01	UNDPI - Contribution Suisse	25C1906	6'368.22	0.00	0.00	-6'368.22	0.00	0.00
P.10015.1.01	Broadband Commission for Digital Development	N/A	0.00	310'900.45	0.00	0.00	208'650.49	102'249.96
		Total SG	945'908.80	2'474'496.06	5.58	1'202.61	871'179.03	2'550'434.02
P.20001.1.01	100 Years od ITU Radio Regulations	25C2003	955.45	0.00	0.00	-955.45	0.00	0.00
P.20002.1.01	WRC-03 - EPFD validation software tools	25C2004	190'896.25	0.00	0.00	0.00	0.00	190'896.25
P.20003.1.01	World Radiocommunication Seminar	25C20800	30.50	0.00	0.00	-30.50	0.00	0.00
P.20004.1.01	ITU-R Sector - Deutsche Telekom	25C2091	4'671.70	0.00	0.00	0.00	0.00	4'671.70
P.20005.1.01	MIC Japan contribution	25C2200	227'310.28	286'975.28	2'352.25	-23'524.13	213'074.10	280'039.58
P.20006.1.01	ITU-R Sector Canada	25C2001	10'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10'000.00
P.20007.1.01	ITU-R SG/WP 2010 Italy	N/A	0.00	0.00	0.00	7'050.18	0.00	7'050.18
		Total BR	433'864.18	286'975.28	2'352.25	-17'459.90	213'074.10	492'657.71
P.30001.1.01	Production of CD-Roms WTSA	25C3031	12'500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	12'500.00
P.30002.1.01	NGN Standards Conferences - CISCO	25C306111	84'805.67	2'500.00	0.00	0.00	15'349.05	71'956.62
P.30003.1.01	Commission d'études à Dakar	25C30612	17'192.80	0.00	0.00	0.00	0.00	17'192.80
P.30004.1.01	Voluntary contributions SG12	25C306121	2'260.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2'260.00
P.30005.1.01	FS-VDSL Committee	25C30616	5'908.15	0.00	0.00	0.00	0.00	5'908.15
P.30006.1.01	Study Group 17	25C30617	1'375.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'375.00
P.30007.1.01	ITU-T Study Group 2	25C3062	9'040.00	0.00	0.00	0.00	0.00	9'040.00
		Total TSB Page 1	133'081.62	2'500.00	0.00	0.00	15'349.05	120'232.57

		Centre de coûts	Solde au 31.12.2009	Fonds reçus 2010	Intérêt/Gains 2010	Transfert/Reimb 2010	Dépenses 2010	Solde au 31.12.2010
	Total TSB Page 1		133'081.62	2'500.00	0.00	0.00	15'349.05	120'232.57
P.30008.1.01	Study Group 3 ITU-T	25C3063	11'013.05	0.00	0.00	0.00	0.00	11'013.05
P.30009.1.01	ITU-T Study Groups - D. Telekom	25C3064	1'963.91	0.00	0.00	-1'963.91	0.00	0.00
P.30010.1.01	ITU-T Sector Units - BT	25C3065	51'583.42	0.00	0.00	1'963.91	53'544.03	3.30
P.30011.1.01	Canadian cont. 2003 - Study Groups	25C3066	4'852.56	0.00	0.00	0.00	0.00	4'852.56
P.30012.1.01	Canadian contribution	25C30661	9'524.72	0.00	0.00	0.00	0.00	9'524.72
P.30013.1.01	Study Group ITU-T - 42761889	25C30662	40'000.00	0.00	0.00	0.00	7'127.17	32'872.83
P.30014.1.01	Mitsubishi	25C306902	5'251.85	6'000.00	0.00	0.00	6'000.00	5'251.85
P.30015.1.01	50 anniversaire du CCITT	25C306903	6'231.60	0.00	0.00	0.00	0.00	6'231.60
P.30016.1.01	Motor Show - Contribution Ygomi	25C306905	2'137.45	30'000.00	0.00	0.00	24'046.00	8'091.45
P.30017.1.01	ETRI - technology watch	25C306908	101'932.50	0.00	0.00	0.00	0.00	101'932.50
P.30018.1.01	Bridging the Standardization gap	25C306909	130'476.08	0.00	0.00	0.00	41'252.27	89'223.81
P.30019.1.01	MIC ICT & Changement Climatique	25C306910	20'370.03	0.00	0.00	0.00	19'687.00	683.03
P.30020.1.01	Kaleidoscope - Universitiés	25C306911	7'605.26	20'000.00	0.00	0.00	5'373.81	22'231.45
P.30021.1.01	Microsoft	25C306912	2'006.60	0.00	0.00	0.00	0.00	2'006.60
P.30022.1.01	NGN - GSI	25C306913	1'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'000.00
P.30023.1.01	ITU - T Video	25C306914	3'051.20	0.00	0.00	-44.45	3'006.75	0.00
P.30024.1.01	KCC/TT Video	25C306915	29'407.33	25'000.00	0.00	0.00	28'751.88	25'655.45
P.30025.1.01	GSC 14	25C306916	4'169.91	0.00	0.00	0.00	0.00	4'169.91
P.30026.1.01	All Star Network Access	25C30692	16.55	0.00	0.00	-16.55	0.00	0.00
P.30027.1.01	ITU-T 4k-bits Selection Phase	25C331	14'996.11	0.00	0.00	-14'996.11	0.00	0.00
P.30028.1.01	Interop events	N/A	0.00	50'400.00	0.00	0.00	22'707.69	27'692.31
P.30029.1.01	SG 16	N/A	0.00	52'650.00	0.00	0.00	19'931.85	32'718.15
P.30030.1.01	Tutorials	N/A	0.00	11'843.95	0.00	0.00	7'153.58	4'690.37
	Total TSB		580'671.75	198'393.95	0.00	-15'057.11	253'931.08	510'077.51
	Development of PATU Website	25C407013	22'600.00	0.00	0.00	-22'600.00	0.00	0.00
	Gender Issues Seminar - Korea	25C4070231	33'480.17	0.00	0.00	-33'480.17	0.00	0.00
	Workshop, Martinique Sept. 1999	25C4070232	2'260.00	0.00	0.00	-2'260.00	0.00	0.00
	Broadcasting Seminar in the Caribbean	25C4070236	20'165.65	0.00	0.00	-20'165.65	0.00	0.00
	Maritime Radiocommunications Workshop, Bahrain	25C4070237	16'928.53	0.00	0.00	-16'928.53	0.00	0.00
	Multipurpose Community Telecentre	25C407092	11'300.00	0.00	0.00	-11'300.00	0.00	0.00
	ITU/Most Consortium Seminar	25C407101	18'532.00	0.00	0.00	-18'532.00	0.00	0.00
	KADO/MIC Contribution	25C4075	10'370.57	0.00	0.00	-10'370.57	0.00	0.00
	World bank (Infordev grant)	25C40912	61'318.32	0.00	0.00	-61'318.32	0.00	0.00
	Total BDT page 1		196'955.24	0.00	0.00	-196'955.24	0.00	0.00

		Centre de coûts	Solde au 31.12.2009	Fonds reçus 2010	Intérêt/Gains 2010	Transfert/Reimb 2010	Dépenses 2010	Solde au 31.12.2010
	Total BDT page 1		196'955.24	0.00	0.00	-196'955.24	0.00	0.00
P.40111.1.01	Workshop on IMT advanced		0.00	64'292.87	704.13	0.00	44'465.96	20'531.04
P.40116.1.01	Industry Canada/ Ctrb. Support IGF activities	25C42300	31'195.60	198'490.76	14'251.62	0.00	134'299.22	109'638.76
P.40136.1.01	Contribution Comtelca / Action 9289	25C42400	7'107.65	0.00	0.00	0.00	0.00	7'107.65
P.40177.1.01	11367-PPM Supprt to Connect SU Ext 1	N/A	3'515.90	0.00	0.00	0.00	0.00	3'515.90
P.40180.1.01	Global Industry Leaders Forum (GILF 2010)	25C42900	37'230.36	0.00	0.00	0.00	20'861.30	16'369.06
P.40180.1.02	GILF 2010	N/A	0.00	76'949.91	0.00	0.00	76'949.00	0.91
P.40199.1.01	Impact - ITU Collaboration on Cybersecurity	25C42301	-3'095.01	31'800.00	0.00	0.00	58'677.20	-29'972.21
P.40216.1.01	RPM EUR 2009 - ANDORRA	N/A	0.00	93'000.00	0.00	0.00	0.00	93'000.00
P.40232.1.01	Assistance BDT/PR/TND from Japan	25C43006	16'342.96	0.00	0.00	0.00	6'500.00	9'842.96
P.40249.1.01	Global Alliance Youth Forum	25C43602	40'147.18	0.00	0.00	0.00	0.00	40'147.18
P.40251.1.01	GSR 2009	25C42102	-882.69	89'306.02	0.00	0.00	-1'254.20	89'677.53
P.40250.1.01	Assistance to Gambia Licens. & Univer. Access	25C42103	39'651.04	43'359.96	0.00	0.00	32'057.92	50'953.08
P.40254.1.01	ICT Portail pour population native AMS	25C43802	823.61	0.00	0.00	0.00	0.00	823.61
P.40257.1.01	Connect Asia - Pacific	25C43009	15'585.43	0.00	0.00	0.00	0.00	15'585.43
P.40265.1.01	Connect CIS	25C430010	50'116.71	26'420.87	0.00	0.00	0.00	76'537.58
P.40296.1.01	Tariff Experts for Eritrea	N/A	0.00	8'639.47	0.00	0.00	4'653.37	3'986.10
	Total BDT		434'693.98	632'259.86	14'955.75	-196'955.24	377'209.77	507'744.58
P.10014.1.01	Activités post SMSI - Contribution canadienne	25CS3001	1'202.61	0.00	0.00	-1'202.61	0.00	0.00
	Total Post SMSI		1'202.61	0.00	0.00	-1'202.61	0.00	0.00
P.10011.1.01	GOS Contribution Volontaire - Canada 1	25C1GOS101	65'270.89	0.00	0.00	0.00	0.00	65'270.89
P.10012.1.01	GOS Contribution Volontaire - Canada 2	25C1GOS201	34'777.40	0.00	0.00	0.00	0.00	34'777.40
	Total		100'048.29	0.00	0.00	0.00	0.00	100'048.29
	Totals		2'496'389.61	3'592'125.15	17'313.58	-229'472.25	1'715'393.98	4'160'962.11

ANNEXE A6

Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication – (FDTIC)

Charges	2010	Revenus	2010
Financement divers projets	2'031'064.56	Contributions	0.00
		Intérêts	33'460.41
Dépenses de Personnel	271'439.90	Intérêts transférés depuis FAS	34'835.07
		Rapatriement des soldes des projets ST clôturés	10'213.46
Intérêts transférés depuis FAS	14'062.64		
Excédent des recettes	0.00	Excédent des dépenses	2'238'058.16
	<u>2'316'567.10</u>		<u>2'316'567.10</u>

ANNEXE B
SITUATION DES ARRIERES AU 31.12.2010

A. Etats Membres de l'Union	Année	Contributions	Publications	Total
Algérie (Rép. démocratique et populaire)	2009	8'970.20	0.00	8'970.20
Antigua-et-Barbuda	1987-2009	1'057'834.65	24'356.05	1'082'190.70
Bénin (Rép. du)	2008-2009	89'523.90	0.00	89'523.90
Chili	2008-2009	13'011.35	0.00	13'011.35
Dominique (Commonwealth de la)	2001-2009	169'851.00	0.00	169'851.00
Fédération de Saint-Kitts-et-Nevis	2007-2009	69'585.55	0.00	69'585.55
Guatemala (Rép. du)	2009	5'403.45	0.00	5'403.45
Guinée (Rép. de)	2007-2009	9'376.35	0.00	9'376.35
Guinée-Bissau (Rép. de)	1979-2009	3'813'898.60	90'412.25	3'904'310.85
Guinée Equatoriale (Rép. de)	2006-2009	44'851.55	0.00	44'851.55
Haïti (Rép. d')	2005-2009	24'905.05	0.00	24'905.05
Honduras (Rép. du)	2009	66'594.00	0.00	66'594.00
Iran (Rép. islamique d')	2008-2009	34'768.00	0.00	34'768.00
Kazakhstan (Rép. du)	2005-2009	111'308.70	0.00	111'308.70
Libéria (Rép. du)	1994-2009	1'347'426.97	0.00	1'347'426.97
Maroc (Royaume du)	2008-2009	424.00	4'981.95	5'405.95
Marshall (Rép. des Iles)	1998-2009	1'023'964.50	0.00	1'023'964.50
Nauru (Rép. de)	1991-2009	854'170.20	0.00	854'170.20
Nicaragua	2007-2009	278'342.60	0.00	278'342.60
Nigéria (Rép. fédérale du)	2008-2009	40'704.00	0.00	40'704.00
Oman (Sultanat d')	2008	179'992.30	0.00	179'992.30
Pakistan (Rép. islamique du)	2009	28'777.15	0.00	28'777.15
Salomon (Iles)	1990-2009	736'535.70	3'498.90	740'034.60
Sainte-Lucie	2005-2009	22'906.95	0.00	22'906.95
Sénégal (Rép. du)	2009	11'925.00	0.00	11'925.00
Somalie (Rép. dém.)	2006-2009	141'001.66	0.00	141'001.66
Sudafricaine (Rép.)	2009	10'176.00	0.00	10'176.00
Tadjikistan (Rép. du)	1995-2005	745'617.40	0.00	745'617.40
Turkménistan	1993-2009	1'698'666.65	390.90	1'699'057.55
Tuvalu	1998-2009	135'295.54	0.00	135'295.54
Ukraine	2009	5'962.50	0.00	5'962.50
		12'781'771.47	123'640.05	12'905'411.52
B. Membres Secteurs et autres entités	Année	Contributions	Publications	Total
Algérie (Rép. démocratique et populaire)				
– Algérie Telecom, Alger	2007-2009	2'712.25	0.00	2'712.25
– Consortium algérien des télécomm., Mohammadia	2006-2007	4'455.35	0.00	4'455.35
– Wataniya Telecom Algérie Spa, Alger	2005-2007	5'038.35	0.00	5'038.35
Afghanistan				
– Telecom Development Company, Kabul	2007-2008	4'662.60	0.00	4'662.60

B. Membres Secteurs et autres entités (suite)	Année	Contributions	Publications	Total
Allemagne (Rép. féd.d')				
– LightPointe Europe GmbH, Dresden	2006	3'665.70	0.00	3'665.70
Arabie saoudite (Royaume d')				
– Bayanat Aloula for Network Services, Riyadh	2005-2008	4'886.90	0.00	4'886.90
– Saudi Logistic and Electronics Co. Ltd., Jeddah	1999-2007	802'905.55	0.00	802'905.55
– Tuwaiq Communications Company, Riyadh	2008-2009	46'670.70	0.00	46'670.70
– Zajoul for Advance Comm. Tech., Riyadh	2005-2007	15'585.25	0.00	15'585.25
Argentine (Rép.)				
– Cooperativa Telefónica, Buenos Aires	2003-2006	22'599.95	0.00	22'599.95
– CICOMPRA, Buenos Aires	2002-2003	8'031.05	0.00	8'031.05
– IMPSAT Corp. S.A., Buenos Aires	1999-2006	36'163.80	0.00	36'163.80
Azerbaïdjanaise (Rép.)				
– Caspian American Telecomm. LLC, Baku	2005-2007	21'115.05	0.00	21'115.05
Bélarus				
– Belarsat LLC, Minsk	2009	7'546.55	0.00	7'546.55
Belgique				
– Cable Europe Labs, Bruxelles	2009	11'657.35	0.00	11'657.35
– Cullen International S.A., Namur	2007-2008	11'124.70	0.00	11'124.70
– SNCB Holding, Bruxelles	2007-2009	22'551.90	0.00	22'551.90
– Sparnex N.V., Antwerpen	2003-2007	194'515.00	0.00	194'515.00
Belize				
– Belize Telecommunicat. Limi, Belize City	2008-2009	4'148.25	0.00	4'148.25
Bésil (Rép. féd. du)				
– Intelig Telecom. Ltda, Rio de Janeiro	2000-2002	105'426.85	0.00	105'426.85
– Oi (Tele Norte Leste Particip.), Rio de Janeiro	2005-2007	250'939.30	0.00	250'939.30
Canada				
– Ciena Corporation, Kanata	2005	36'445.75	0.00	36'445.75
– EMS Tech. Canada Ltd., Ste. Anne de Belevue	2006-2007	26'982.30	0.00	26'982.30
– In Motion Technology, New Westminster	2008-2009	15'271.05	0.00	15'271.05
– Mitel Networks Corporation, Kanata, Ontario	2003	44'986.70	0.00	44'986.70
– Nortel Networks, Ontario	2009	4'423.75	0.00	4'423.75
Chine (Rép. pop. de)				
– Hong Kong Applied Science & Tech., Hong Kong	2005-2006	7'369.05	0.00	7'369.05
– PCCW Limited, Hong Kong	2002-2006	636'190.45	0.00	636'190.45
Corée (Rép. de)				
– LG DACOM, Seoul	2000-2006	233'941.40	0.00	233'941.40
– Onse Telecom, Gyeonggi-Do	2001-2004	102'621.45	2'023.30	104'644.75
Costa Rica				
– Cámara Costarricense de Telecom., San José	1995-2002	59'381.30	0.00	59'381.30
Côte d'Ivoire (Rép. de)				
– Associat. des Consommat. de Télécomm., Abidjan	2007-2008	5'150.60	0.00	5'150.60
– Côte d'Ivoire Telecom, Abidjan	2002-2006	489'081.20	0.00	489'081.20

B. Membres Secteurs et autres entités (suite)	Année	Contributions	Publications	Total
Dominicaine (Rép.)				
– Tricom Telecommunications, Santo Domingo	1998-2002	142'430.45	0.00	142'430.45
Egypte (Rép. arabe d')				
– Barkotel Communications, Cairo	2002-2006	27'860.10	0.00	27'860.10
– Egyptian Company for Networks, Cairo	2000-2007	17'037.50	0.00	17'037.50
– Egyptian High Tech. Ass. (EHITA), Cairo	1999-2002	15'886.35	0.00	15'886.35
– LINKdoNET, Cairo	2008-2009	4'493.40	0.00	4'493.40
– Sakhr Software Co., Cairo	2006-2007	6'580.00	0.00	6'580.00
– Systel, Cairo	2001-2006	35'807.35	0.00	35'807.35
– Telecom Consultants, Cairo	2002-2006	29'097.40	0.00	29'097.40
– The Egyptian Company for Mobile, Cairo	2001-2007	6'205.40	0.00	6'205.40
– Trade Fairs International, Cairo	2000-2006	38'305.90	0.00	38'305.90
Espagne				
– Ondas Media S.A., Madrid	2009	34'972.05	0.00	34'972.05
Etats-Unis d'Amérique				
– Actiontec Electronics, Inc., Sunnyvale	2008	12'356.80	0.00	12'356.80
– Aktino Inc., Irvine	2009	11'657.35	0.00	11'657.35
– Allan T.Fisher Inc., New York	1998-2002	264'255.50	0.00	264'255.50
– AOL Time Warner, Washington	2002-2003	126'320.30	0.00	126'320.30
– ArrayComm Inc., San José	2002-2003	9'134.40	0.00	9'134.40
– Asia Telemedia LLC, Honolulu	2005-2006	54'148.05	0.00	54'148.05
– Avanex Corporation, Melbourne	2008	12'356.80	0.00	12'356.80
– Calient Networks Inc., San José	2003-2006	180'798.75	0.00	180'798.75
– Cantata Technology, Needham	2006-2007	80'946.75	0.00	80'946.75
– Cirrus Logic Inc., Austin	1999-2003	257'086.25	0.00	257'086.25
– Conexant Systems Inc. (Ex. Paxonet), NJ	2002-2004	112'639.95	0.00	112'639.95
– Continuous Computing Corp., San Diego	2003-2004	90'771.35	0.00	90'771.35
– Conversay, Redmon	2007-2008	49'797.90	0.00	49'797.90
– Copper Mountain Networks Inc., Sand Diego	2000-2006	181'079.60	0.00	181'079.60
– Corvis Corporation, Columbia	2003-2006	180'798.75	0.00	180'798.75
– Covad Communications Company, San José	2001-2002	79'109.10	0.00	79'109.10
– CTR Group Ltd., Newport News	2000-2001	27'015.00	0.00	27'015.00
– Cypress Semiconductor Corp., San José	2004-2005	23'708.45	0.00	23'708.45
– Delta Information Systems Inc., Horsham	2001-2003	119'304.10	0.00	119'304.10
– DirectNet Telecommunications, Newport Beach	2000-2001	26'626.30	0.00	26'626.30
– Ditech Networks, Montain View	2008-2009	35'067.45	0.00	35'067.45
– Ellipso Inc., Washington	2007-2008	14'832.40	0.00	14'832.40
– E-MAC Corporation, Arlington	2005-2007	30'114.50	0.00	30'114.50
– Entrisphere Inc., Santa Clara	2007	13'098.20	0.00	13'098.20
– ESS Technology Inc., Fremont	2004	46'335.25	0.00	46'335.25
– Ezenia Inc., Burlington	2000-2006	233'217.10	0.00	233'217.10
– Final Analysis Communications, Lanham	2004-2006	110'596.70	0.00	110'596.70
– Forgent Networks Inc., Austin	1998-2006	286'712.85	0.00	286'712.85

B. Membres Secteurs et autres entités (suite)	Année	Contributions	Publications	Total
- GTECH Holdings Corporation, West Greenwich	2008	37'070.35	0.00	37'070.35
- Golden Bridge Tech. Inc., Long Branch	1998-2000	120'455.75	0.00	120'455.75
- Graphnet Inc., New York	1987-2002	917'465.85	0.00	917'465.85
- Hatteras Networks Inc., Triangle Park, NC	2008-2009	12'054.85	0.00	12'054.85
- Hewlett-Packard, Corvallis	2004-2007	32'086.80	0.00	32'086.80
- Hewlett-Packard Company, Palo Alto	2000-2002	17'354.55	0.00	17'354.55
- Integral Access Inc., Chelmsford	2003-2006	59'108.85	0.00	59'108.85
- Integrated Device Technology, Santa Jose	2001-2004	159'972.60	0.00	159'972.60
- ITXC Corporation, Princeton	2004-2007	42'754.30	0.00	42'754.30
- IWTA – International Wireless, Arlington	2001-2005	46'099.00	0.00	46'099.00
- Kasstech. Inc., New Milford	1999-2006	91'632.75	0.00	91'632.75
- Legerity Inc., Austin	2002-2003	80'607.65	0.00	80'607.65
- Lightsand Communications Inc., Milpitas	2001-2002	12'343.65	0.00	12'343.65
- Lightwaves Inc., Austin	2009	11'657.35	0.00	11'657.35
- Mintera Corporation, Lowell	2004-2005	25'023.45	0.00	25'023.45
- Mitsubishi Electric Research, Cambridge	2009	11'657.35	0.00	11'657.35
- Motorola Inc. (Ex. Terayon), Libertyville	2003-2005	28'637.50	0.00	28'637.50
- Nayna Networks Inc., San José	2002-2005	169'111.65	0.00	169'111.65
- NetNumber.com Inc., Lowell	2003-2005	19'170.15	0.00	19'170.15
- NetRidium Communications Inc., Tustin	2001	9'175.90	0.00	9'175.90
- Nextwave Wireless Inc., San Diego	2009	19'663.00	0.00	19'663.00
- Nokia Inc., Washington	2009	2'683.15	0.00	2'683.15
- Nortel Networks USA, Richardson	2009	29'812.50	0.00	29'812.50
- Orbital International Inc., Germantown	1998-1999	111'780.60	0.00	111'780.60
- Overture Networks (Ex. Ceterus), Richardson	2009	11'657.35	0.00	11'657.35
- Photonic Bridges Inc., Basking Ridge	2005-2007	41'560.65	0.00	41'560.65
- Polycom Inc., Pleasanton	2002-2003	80'607.65	0.00	80'607.65
- Puerto Rico Telephone Company, San Juan	1995-2002	515'929.90	0.00	515'929.90
- Pulver.com Inc., Melville	2004-2007	37'381.20	0.00	37'381.20
- Raychem Corp., Menlo Park	1999-2005	305'297.35	0.00	305'297.35
- SkyOnline Inc., Washington	2000-2004	34'224.25	0.00	34'224.25
- Sun Microsystems Inc., Mountain View	1999-2006	410'915.65	0.00	410'915.65
- Syniverse Technologies Inc., Tampa	2009	33'907.50	0.00	33'907.50
- Telular Corp., Lithia Springs	1996-1999	32'958.95	0.00	32'958.95
- Teraburst Networks Inc., Sunnyvale	2003-2007	72'272.55	0.00	72'272.55
- Teraware Communications Inc., Hayward	2000-2002	43'840.20	0.00	43'840.20
- Texas Instruments, Dallas	2000-2008	113'505.20	0.00	113'505.20
- The Village Group Inc., Waltham	2007-2008	9'304.65	0.00	9'304.65
- TriMedia Technologies Inc., San José	2001-2002	97'588.15	0.00	97'588.15
- TXP Corporation, Fort Worth	2008	10'997.50	0.00	10'997.50
- UTStarcom, Inc., Alameda	2004-2009	23'424.95	0.00	23'424.95
- Victor A. Vilaplana, San Diego	2008-2009	11'529.45	0.00	11'529.45

B. Membres Secteurs et autres entités (suite)	Année	Contributions	Publications	Total
– Vocal Technologies Ltd., Amherst	1998-2002	293'002.40	0.00	293'002.40
– Voxware Inc., Lawrenceville	1999-2003	258'744.75	0.00	258'744.75
– Warsun International Commun. Corp., Reston	2002-2006	54'667.95	0.00	54'667.95
– Wave7 Optics, Alpharetta	2008	12'356.80	0.00	12'356.80
– Worldspace Inc., El Segundo	2008	3'251.55	0.00	3'251.55
– Xerox, Washington	2004-2007	50'401.25	0.00	50'401.25
– Xilinx Corporation, San José	2009	34'972.05	0.00	34'972.05
– Zaiq Technologies Inc., Woburn	2003	10'905.85	0.00	10'905.85
– Zhone Technologies, Oakland	2002-2006	215'447.70	0.00	215'447.70
Fédération de Russie				
– Comincom Ltd., Moscow	1997-2002	351'049.75	0.00	351'049.75
France				
– Duons, Paris	2009	5'828.70	0.00	5'828.70
– Guadeloupe Téléphone Mobile, Saint Martin	2008-2009	20'209.30	0.00	20'209.30
– Guyane Téléphone Mobile, Saint Martin	2008-2009	21'545.00	0.00	21'545.00
– Martinique Téléphone Mobile, Saint Martin	2008-2009	21'545.00	0.00	21'545.00
– Nortel Networks France, Paris	2009	13'250.00	0.00	13'250.00
Grèce				
– EUNICE Telecommunications Ltd., Athens	2002-2006	214'463.50	0.00	214'463.50
Haïti				
– Communication Cellulaire d'Haïti, Port-au-Prince	2006-2007	80'946.75	0.00	80'946.75
– Haiti Télécommunications Int. S.A., Petion-Ville	2008	37'070.35	0.00	37'070.35
Inde (Rép. de l')				
– Data Access Ltd., New Delhi	2005-2007	124'681.70	0.00	124'681.70
– Reliance Infocom Ltd., Navi Mumbai	2009	74'315.60	0.00	74'315.60
– Telecommunications Consultants, New Delhi	2006-2007	80'946.75	0.00	80'946.75
Indonésie (Rép. d')				
– Bakrie Communications Corp., Jakarta	1997-2002	40'459.45	0.00	40'459.45
Israël (Etat d')				
– 012 Golden Lines Int.Comm. Serv., Petah Tikva	2001-2003	118'817.55	0.00	118'817.55
– B-Deltacom Ltd., Herzelia	2009	6'603.20	0.00	6'603.20
– Barak ITC, Rosh Ha'Ayin	2002-2005	106'500.15	0.00	106'500.15
– BATM, Yokneam Ilit	2007-2008	13'756.75	0.00	13'756.75
– Bezeq, Tel-Aviv	2008	24'713.60	0.00	24'713.60
– ECI Telecom Ltd., Petah Tikva	2000-2004	64'224.60	0.00	64'224.60
– Gilat Satellite Networks Ltd., Petah Tikva	1997-2002	67'257.20	0.00	67'257.20
– Iamba Networks, Kfar Saba	2008-2009	8'892.60	0.00	8'892.60
– Metalink Ltd., Israel	2004-2007	20'442.35	0.00	20'442.35
– National Semiconductor, Herzlia	1995-2001	430'167.75	0.00	430'167.75
– RAD Data Communications Ltd., Tel Aviv	2000-2004	6'544.30	0.00	6'544.30
– Spediant Systems, Tel Aviv	2004-2006	97'012.25	0.00	97'012.25
– Surf Communication Solutions Ltd., Yokneam	2002-2003	43'229.80	0.00	43'229.80
– Telrad Networks Ltd., Rosh Ha'Ayin	1998-2006	59'007.35	0.00	59'007.35

B. Membres Secteurs et autres entités (suite)	Année	Contributions	Publications	Total
Italie				
– Aethra S.p.A., Palombina	2007-2008	35'276.45	0.00	35'276.45
– Blu S.p.A., Roma	2001-2003	101'791.15	0.00	101'791.15
– ELSAG SpA, Genova Sestri	1998-2002	59'808.25	0.00	59'808.25
– Eutelia S.p.A., Roma	2004-2005	156'190.65	0.00	156'190.65
– Polo Tecn. di Stato C. Cattaneo, Castelnuovo	2001-2004	142'491.30	0.00	142'491.30
– Selex Communications S.p.A., Genova	2001-2007	343'267.85	0.00	343'267.85
– Sirti S.p.A., Milano	2009	20'400.40	0.00	20'400.40
– Vodafone Omitel N.V., Torino	2006-2007	229'094.85	0.00	229'094.85
Jamaïque				
– Cable & Wireless Jamaica Ltd., Kingston	2002-2006	232'778.55	0.00	232'778.55
Japon				
– 1021 Technologies Inc., Yokohama	2006-2007	72'042.40	0.00	72'042.40
– Basic Human Needs Association, Tokyo	2001-2003	36'983.10	0.00	36'983.10
– Okinawa Photonics Inc., Okinawa	2002-2006	74'293.35	0.00	74'293.35
Jordanie (Royaume hachémite de)				
– Arab Advisors Group, Amman	2008	4'124.85	0.00	4'124.85
– Middle East Communications (MEC), Amman	2008-2009	4'402.60	0.00	4'402.60
– Middle East Telecom & Electronics Co., Amman	2000-2003	24'654.25	0.00	24'654.25
– MobileCom, Amman	2004-2007	4'012.00	0.00	4'012.00
– Talal Abu-Ghazaleh & Co., Amman	2006-2007	10'118.40	0.00	10'118.40
– Xpress, Amman	2007-2009	4'496.05	0.00	4'496.05
– Zain Headquarters, Amman	2004-2008	5'174.75	0.00	5'174.75
Kazakhstan				
– Kazakh Academy of Transp. & Comm., Almaty	2008-2009	4'767.40	0.00	4'767.40
Kenya (Rép. du)				
– Telcom Kenya Limited, Nairobi	2005-2007	212'611.30	0.00	212'611.30
Koweït (Etat du)				
– Kuwait National Telecom Co., Hawalli	2008-2009	13'328.25	0.00	13'328.25
– The Arabian Business Franchise, Hawalli	2006-2007	10'118.40	0.00	10'118.40
Liban				
– Arabcom Hitek, Beirut	2001-2006	35'979.30	0.00	35'979.30
– MNT/Investcom LLC, Beirut	2008	4'633.80	0.00	4'633.80
– Prepaid International Systems, Zahlé	2008	3'374.85	0.00	3'374.85
Liberia (Rép. de)				
– West Africa Telecomm. Inc., Monrovia	2007	4'911.85	0.00	4'911.85
Malaisie				
– Allied Digital Infonet Berhad, Selangor	2009	3'949.30	0.00	3'949.30
– Embedded Wireless Labs, Selangor	2006-2007	10'118.40	0.00	10'118.40
– Time dotCom Berhad, Jalan Tun Razak	2002-2005	45'263.30	0.00	45'263.30

B. Membres Secteurs et autres entités (suite)	Année	Contributions	Publications	Total
Malte				
– Go p.l.c., Marsa	2008	33'981.20	0.00	33'981.20
Maroc (Royaume du)				
– CKM Holding, Casablanca	2000-2006	36'041.25	0.00	36'041.25
Mauritanie				
– Mauritel S.A., Nouakchott	2008	41'704.15	0.00	41'704.15
Mexique				
– MVS Comunicaciones, Mexico	2001-2004	21'927.30	0.00	21'927.30
– Televisa SA de C.V., Mexico	1999	48'577.25	0.00	48'577.25
Mozambique (Rép. du)				
– Southern Africa Telecomm. Associat., Maputo	2002-2006	197'390.80	0.00	197'390.80
Nigéria (Rép. fédérale du)				
– Celtel Nigeria Limited (Zain), Ikoyi	2009	39'343.55	0.00	39'343.55
– NARSDA, Abuja	2004-2007	138'145.07	0.00	138'145.07
– NITDA, Abuja	2004-2007	17'433.75	0.00	17'433.75
– NITEL, Abuja	2004-2007	205'822.95	0.00	205'822.95
Nouvelle-Zélande				
– Q-Tel (NZ) Limited, Auckland	2003-2006	60'266.30	0.00	60'266.30
Oman (Sultanat d')				
– Nawras, Oman	2005-2007	12'313.80	0.00	12'313.80
– OHI Telecommunications Co. LLC, Muscat	2005-2007	4'943.70	0.00	4'943.70
– Oman Telecommunicat. Company, Ruwi	2009	2'139.85	0.00	2'139.85
Pakistan (Rép. islamique du)				
– Callmate Telips Telecom Ltd., Karachi	2006-2007	61'594.30	0.00	61'594.30
– Paktel Limited, Islamabad	2007	4'911.85	0.00	4'911.85
– Sysnet Pakistan (Pvt) Ltd., Karachi	2003-2006	19'402.60	0.00	19'402.60
Pays-Bas (Royaume des)				
– Smitcoms N.V., St. Maarten	2004-2007	342'034.10	0.00	342'034.10
Philippines (Rép. des)				
– Philippine Communications, Makati City	2001-2002	48'075.85	0.00	48'075.85
– Philippine Global, Makati City	2007-2009	4'495.40	0.00	4'495.40
République arabe Syrienne				
– Arab Regional Ips Association, Manama	2009	4'371.50	0.00	4'371.50
– Syrian Korean Co. for Manuf., Damascus	2007	4'093.25	0.00	4'093.25
Roumanie				
– Telemobil S.A., Balotesti	2003-2007	16'762.05	0.00	16'762.05
– Topex Public Switching S.A., Bucharest	2004-2007	21'377.20	0.00	21'377.20
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord				
– Agilent Technologies UK Ltd., South Queensferry	2006	34'710.25	0.00	34'710.25
– Artimi Ltd., Cambridge	2008	12'356.80	0.00	12'356.80

B. Membres Secteurs et autres entités (suite)	Année	Contributions	Publications	Total
– Celtel International, London	2004-2007	10'211.15	0.00	10'211.15
– Conexant Systems, Reading	2003	40'897.10	0.00	40'897.10
– Global VSAT Forum, St. Albans	2003	9'106.85	0.00	9'106.85
– Hutchinson 3G UK Ltd., London	2009	69'944.10	0.00	69'944.10
– International Telemedia Ass., London	1998-2002	52'131.80	0.00	52'131.80
– Nexus Business Media Ltd., Cranleigh	2001-2002	13'037.65	0.00	13'037.65
– Optelian, London	2009	8'743.05	0.00	8'743.05
– Optical Technology Training Ltd., Skipton	2009	6'799.85	0.00	6'799.85
– Satphone International Ltd., Hamilton/Bermudes	1997-1999	286'116.50	0.00	286'116.50
– Times Publications Ltd., London	1998-2002	53'252.10	0.00	53'252.10
Serbie (Rép. de)				
– Community of Yugoslav PTT, Belgrade	2005-2007	280'534.05	0.00	280'534.05
Somalie (Rép. démocratique)				
– Telcom Somalia, Mogadishu	2005-2007	10'532.60	0.00	10'532.60
Soudan (Rép. du)				
Sudanese Mobile Teleph. Co. Mobitel, Khartoum	2005-2008	4'870.00	0.00	4'870.00
Sri Lanka				
– Sri Lanka Telecom Ltd., Colombo	2002-2009	5'987.20	0.00	5'987.20
Sudafricaine (Rép.)				
– Cell C (Pty) Ltd., Benmore	2004-2007	326'970.30	0.00	326'970.30
– Transtel, Johannesburg	2002-2006	523'751.90	0.00	523'751.90
Suède				
– UpZide Labs AB, Lulea	2009	11'657.35	0.00	11'657.35
Suisse (Confédération)				
Fondation Internationale pour les enfants, Genève	2007-2009	11'470.40	0.00	11'470.40
Tchad (Rép. du)				
– Tchad Mobile S.A., N'Djamena	2003-2007	21'538.60	0.00	21'538.60
Togolaise (Rép.)				
– Centre Rég. de Mainten. des Télécom., Lomé	2003-2007	148'435.35	0.00	148'435.35
Tunisie				
– CYNAPSYS, Ariana	2008-2009	5'726.65	0.00	5'726.65
Turquie				
– Telsim Mobile Telecom.Services SA, Istanbul	2001-2006	287'833.70	0.00	287'833.70
Viet Nam (Rép. socialiste du)				
– Viettel Technologies, Hanoi	2008-2009	81'601.45	0.00	81'601.45
Zimbabwe (Rép. du)				
– Africom Private Limited, Harare	2004-2007	16'308.10	0.00	16'308.10
– Broadcasting Authority of Zimbabwe, Harare	2002-2006	208'187.85	0.00	208'187.85
– NetOne Cellular Limited, Harare	2003-2006	304'611.50	0.00	304'611.50
– TeleAccess Private Ltd., Harare	2003-2006	179'132.85	0.00	179'132.85
– University of Zimbabwe, Harare	2008-2009	14'077.10	0.00	14'077.10
Resolution 99 (Rev. Antalya, 2006)				
– BCI Communicat. & Advanced Tech., Ramallah	2007-2008	5'817.40	0.00	5'817.40
		19'662'281.37	2'023.30	19'664'304.67

C. Autres Débiteurs	Année	Contributions	Publications	Total
DH – Intercom, Rastede	2009	0.00	4'320.00	4'320.00
Shanghai Ocean Shipping Co. Ltd., Shanghai	2008	0.00	2'611.85	2'611.85
Tongasat Ltd., Nuku'Alofa	1998-2002	0.00	37'176.85	37'176.85
		0.00	44'108.70	44'108.70
Autres débiteurs divers		36'017.08	4'813.45	40'830.53
Total au 31.12.2010		32'480'069.92	174'585.50	32'654'655.42

Cet état ne comprend que les sommes supérieures à CHF 5.000.- pour les Etats Membres de l'Union et à CHF 2.000.- pour les Membres des Secteurs, autres entités, organisations et autres débiteurs.

FACTURES ETABLIES POUR LES FICHES DE NOTIFICATION DES RESEAUX À SATELLITE			
Administration Notificatrice	Entité exploitante	Année	Montant dû
Colombie	Ministerio de Tecnologías de la Información y Comunicaciones	2002-2003	35'015.85
Etats-Unis d'Amérique	EchoStar Satellite Corporation	2005	1'146.54
	Ellipso, Inc.	2003	7'163.95
	Leading Edge Technologies	2008-2009	80'680.55
	Rainbow DBS Company LLC	2005	37'636.11
	Virtual Geosatellite, LLC	2003	59'550.80
Fédération de Russie	Global Information Systems GIS	2003	235'935.51
	State Radio Frequency Service	2003	12'505.65
Philippines	Commission on Information and Communications Technology (CICT)	2003	7'714.80
République tchèque	CESA sat a.s.	2008	55'326.05
Total des arriérés au 31.12.2010			532'675.81

FACTURES DIVERSES			
Pays	Entité	Année	Montant dû
Chine	BII Group Holdings Ltd., Beijing	2008	2'924.50
Etats-Unis d'Amérique	Final Analysis Communications Services Inc., Maryland	2003	8'786.55
Vietnam	Vietnam Development Gateway, Hanoi	2009	213.00
Total des arriérés au 31.12.2010			11'924.05

ANNEXE C

Liste des Débiteurs au 31.12.2010 des Evénements bouclés UIT TELECOM

(Cette liste ne tient pas compte des paiements reçus après le 31.12.2010)

<i>Swiss francs</i>					
Evénement	Pays	Compagnie	Montant facturé	Paiement reçu	Restant dû
AFT08	Afrique du sud	MPCELL (Pty) Ltd.	3'690.00	0.00	3'690.00
AFT08	Canada	Broad Connect Telecom Ltd.	14'760.00	5'850.00	8'910.00
AFT08	Chine	SipRing Telecommunication	8'200.00	0.00	8'200.00
AFT08	Côte d'Ivoire	Apex Technologies	7'380.00	0.00	7'380.00
AFT08	Liban	Splendor	12'300.00	0.00	12'300.00
AFT08					40'480.00
Evénement	Pays	Compagnie	Montant facturé	Paiement reçu	Restant dû
TLC 2006	Chine	American Consulate Hong Kong	400.00	0.00	400.00
TLC 2006	Chine	ChongQing Chong You	7'200.00	0.00	7'200.00
TLC 2006	Chine	Jiangxi Lianchuang	7'200.00	0.00	7'200.00
TLC 2006	Chine	Naike (HK) Digital	7'200.00	0.00	7'200.00
TLC 2006	Chine	Shenzhen Orea Design	3'600.00	0.00	3'600.00
TLC 2006	Chine	Sipnovo	7'200.00	0.00	7'200.00
TLC 2006	Chine	Tiger NetCom	3'150.00	0.00	3'150.00
TLC 2006	Chine	Vapel Power	4'800.00	0.00	4'800.00
TLC 2006					40'750.00
Evénement	Pays	Compagnie	Montant facturé	Paiement reçu	Restant dû
TLC 2009	USA	E: Telesis Energy and Data	10'800.00	0.00	10'800.00
TLC 2009	Suisse	Idris Invest SA	18'000.00	12'000.00	6'000.00
TLC 2009	Azerbaïdjan	AzEurotel	4'000.00	0.00	4'000.00
TLC 2009	Inde	REVE Systems (S) Pte Ltd	10'800.00	0.00	10'800.00
TLC 2009	USA	UTStarcom Inc.	94'050.00	47'025.00	47'025.00
TLC 2009					78'625.00
Débiteurs Mondial	119'375.00				
Débiteurs Africa	40'480.00				
Total Débiteurs	159'855.00				

ANNEXE D

Liste des Sponsors au 31 décembre 2010

WBS element	Pays	Compagnie	Montant fact.USD	Paiements reçus USD	Solde dû USD	Equivalent CHF
P.40010.1.01	Libye	Adalil Telecom&IT Technology	200.00	-	200.00	193.60
P.40010.1.01	Maroc	ARNT	200.00		200.00	193.60
P.40010.1.01	Arabie Saoudite	CITC	600.00	200.00	400.00	387.20
P.40010.1.01	Syrie	Syrian Telecom	200.00		200.00	193.60
P.40016.1.01	Bangladesh	Telecom. Regulatory Commission	400.00		400.00	387.20
P.40016.1.01	Inde	TRA India	400.00		400.00	387.20
P.40016.1.01	Iran	Communicaton Reg.Authority	2'000.00		2'000.00	1'936.00
P.40016.1.01	Iran	MTN-Irancell	1'200.00		1'200.00	1'161.60
P.40016.1.01	Iran	Telecom Company of Iran (TCI)	800.00		800.00	774.40
P.40016.1.01	Iran	Mobile Communication Company	1'200.00		1'200.00	1'161.60
P.40016.1.01	Iran	Telecom Company of Esfahan	400.00		400.00	387.20
P.40016.1.01	Thaïlande	ONTC	400.00		400.00	387.20
P.40019.1.01	Kosovo	MTC Kosovo	250.00		250.00	242.00
P.40019.1.01	Macédoine	Makedonski Telekom	500.00		500.00	484.00
P.40019.1.01	Turquie	Turk Telecom	500.00		500.00	484.00
P.40224.1.01	Argentine	Comision Nacional Comunicaciones	200.00		200.00	193.60
P.40225.1.01		RCC&CIS Administrations	40'100.00	35'169.68	4'930.32	4'772.55
P.40236.1.01	Afrique du Sud	Department of Communications	150'000.00		150'000.00	145'200.00
P.40304.1.01	Argentine	Tres.Gal de la Nacion Argentina	3'339'000.00	459'769.00	2'879'231.00	2'787'095.61
						-
		TOTAL	3'538'550.00	495'138.68	3'043'411.32	2'946'022.16

Liste des Sponsors au 31 décembre 2010 (suite)					
WBS element	Pays	Compagnie	Montant fact. CHF	Montant fact.USD	Equivalent CHF
P.30014.1.01	Chine	Huawei Technologies	6'000.00		6'000.00
P.30028.1.01	Japon	OKI Electric Industry Co.	2'400.00		2'400.00
P.40250.1.01	Gambie	PURA		40'000.00	38'720.00
P.10002.1.01	USA	UN Dept.of Eco&Social Affairs	13'696.20		13'696.20
P.30020.1.01	Allemagne	Nokia Siemens Networks	12'000.00		12'000.00
		TOTAL	34'096.20	40'000.00	72'816.20



Union internationale des télécommunications

Place des Nations

CH-1211 Genève 20

Suisse

www.itu.int